

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28^e SEANCE

Séance du Samedi 30 Novembre 1974.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 2200).
2. — Loi de finances pour 1975. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2200).

Environnement :

MM. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial; Jean de Bagnaux, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Mme Marie-Thérèse Goutmann, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (environnement); MM. Jean Collery, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (loisirs); Pierre Croze, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; André Jarrot, ministre de la qualité de la vie; François Giacobbi, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Léandre Létouart.

3. — Démission et candidatures à des commissions (p. 2215).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS

4. — Nomination de membres de commissions (p. 2216).
5. — Loi de finances pour 1975. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2216).

★ (1 f.)

Environnement (suite et fin) :

MM. Jean Nayrou, Henri Fréville, Edouard Le Jeune, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances; André Jarrot, ministre de la qualité de la vie; Paul Guillard.

Adoption des crédits.

Jeunesse et sports :

MM. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial; Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances; Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports; Guy Schmaus, Maurice Vérillon, Michel Kauffmann, Jean-Louis Vigier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Pierre Giraud.

Sur les crédits :

Amendement n° 62 de Mme Marie-Thérèse Goutmann. — Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet au scrutin public.

Amendement n° 63 de Mme Marie-Thérèse Goutmann. — Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet au scrutin public.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Ordre du jour (p. 2239).

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 98 et 99 (1974-1975).]

Qualité de la vie.

I. — ENVIRONNEMENT

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la qualité de la vie, section I: Environnement

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, déférant à la décision prise par la conférence des présidents, je me bornerai à examiner successivement les moyens financiers de l'environnement, notamment les crédits inscrits au titre des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les autres moyens budgétaires et financiers consacrés à l'environnement par les établissements publics ou par les autres ministères, enfin, le bilan et les perspectives de la politique de l'environnement.

Voyons tout d'abord les moyens financiers. Les crédits de paiement, pour 1975, s'élèvent à 186 millions de francs, soit une augmentation de 4,2 p. 100 seulement par rapport à l'an dernier, augmentation nettement inférieure à l'ensemble du budget de la nation.

Les dépenses ordinaires passent de 65,5 millions de francs à 73,1 millions de francs, soit un accroissement de 11,5 p. 100. La progression des crédits correspond, à raison de 1 million 400 000 francs, aux mesures acquises pour la revalorisation des rémunérations publiques, et de 6,2 millions de francs, à des mesures nouvelles, celles-ci concernant surtout le fonctionnement du ministère puisque 700 000 francs vont à la création du secrétariat d'Etat et 3,8 millions de francs au regroupement des services à Neuilly. Les locaux de Neuilly pourront accueillir 500 personnes; je rappelle qu'à l'administration centrale il y a actuellement 284 emplois. Les services y seront regroupés, mais ils seront coupés de leur ministre, à moins qu'un nouveau secrétariat d'Etat vienne s'installer à Neuilly.

Les dépenses d'intervention se sont accrues d'un million de francs pour les subventions de fonctionnement aux parcs nationaux, mais elles subissent une amputation de 400 000 francs au titre des études, travaux et autres subventions. La part des crédits du chapitre 44-03 consacrée aux subventions de fonctionnement des parcs régionaux sera de 2 700 000 francs contre 3 300 000 francs l'année dernière. Elle sera utilisée pour les cinq parcs qui ont été créés depuis moins de trois ans: Corse, Haut-Languedoc, Lorraine, Pelat, Brotonne. Sept parcs sont à l'étude.

Les effectifs en personnel suivent la même évolution que les crédits. Sur 658 emplois au total, dont 270 seulement rémunérés sur le budget du ministère, 101 mis à sa disposition par d'autres administrations, au titre du cadre d'emploi, et 277 rele-

vant de l'inspection des établissements classés du ministère de l'industrie, 13 seulement sont créés en 1975, tous au cabinet du secrétaire d'Etat. Aucun nouvel emploi n'est prévu, ni dans les ateliers régionaux des sites, ni à l'inspection des établissements classés, ni, enfin, au titre de la recherche, services qui constituent les moyens d'intervention directe du ministère.

Examinons maintenant les dépenses en capital. Passant de 200 à près de 225 millions de francs, les autorisations de programme augmentent d'un peu plus de 12 p. 100. En revanche, les crédits de paiement restent identiques à ceux de 1974, soit 113 millions de francs, ce qui constitue en réalité une amputation due à la dévaluation que personne ne peut contester.

Si nous étudions le détail des dépenses en capital, nous constatons que les crédits du fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement — le F. I. A. N. E. — sont diminués de moitié, passant de 50 millions à 25 millions de francs, que les crédits du fonds de la recherche sont augmentés de 13 millions de francs, que ceux qui sont consacrés aux études, acquisitions et travaux d'équipement pour la protection de la nature et de l'environnement sont majorés de 5 millions de francs, enfin, que les crédits destinés aux interventions dans le domaine de l'eau sont augmentés de 7 millions de francs.

La divergence constatée entre l'évolution des autorisations de programme et celle des crédits de paiement ne peut manquer d'inquiéter. La progression des autorisations de programme manifeste la volonté d'engager une action et comporte un échéancier d'ouverture des crédits de paiement qui permettront de traduire cette volonté dans les faits. Or, en 1975 comme en 1974, cet échéancier, en raison de la modicité des crédits de paiement, n'est pas respecté et donne lieu à d'importants reports d'échéances d'une année sur l'autre.

Ainsi, le montant des échéances reportées en 1975 excède déjà le montant des crédits de paiement ouverts et, pour 1976, si l'on s'en tient aux échéances déjà prévues sans tenir compte de celles qui pourraient être inscrites au titre des autorisations de programme ouvertes en 1976, les crédits de paiement devraient être presque trois fois supérieurs à ceux qui sont demandés pour 1975.

De plus, et c'est peut-être l'aspect le plus préoccupant du problème, les crédits de paiement, malgré leur modicité, ne sont pas totalement consommés. Au 31 décembre 1973, le pourcentage de consommation variait de 60 p. 100 pour le fonds de la recherche, c'est-à-dire dans le meilleur cas, à 5 p. 100, dans le cas le plus défavorable, pour les interventions dans le domaine de l'eau.

Cette analyse nous conduit à la conclusion que les actions annoncées ne sont pas réalisées, bien loin de là, ou qu'elles le sont avec retard et que, finalement, c'est toute la politique de l'environnement qui prend ainsi du retard.

Si nous examinons les chapitres, nous nous apercevons que, sur le fonds de la recherche, alors que les autorisations de programme n'augmentent que de 2 millions de francs, c'est-à-dire de 10 p. 100, les crédits de paiement, en revanche, sont multipliés par 2,5 passant de 9 à 22 millions de francs. C'est l'un des rares chapitres de dépenses qui font exception à l'évolution dénoncée plus haut — il était nécessaire de le souligner — dans ce domaine extrêmement important qu'est le fonds de la recherche.

Les opérations sont effectuées en fonction de contrats passés avec des laboratoires publics ou privés. Elles portent sur: la pollution des eaux, pour 6 millions de francs; la pollution atmosphérique, pour 5,8 millions de francs; le bruit, pour 4 millions de francs.

Les crédits d'études, acquisitions et travaux d'équipement augmentent plus en crédits de paiement — 35 p. 100 — lesquels s'élèveront à 19 millions de francs, qu'en autorisations de programme — 19 p. 100 — qui atteindront 27 millions de francs.

Plus de la moitié de ces crédits sont consacrés à des contrats d'études, en particulier sur la prévention des pollutions et sur le milieu rural et urbain.

Le chapitre des interventions dans le domaine de l'eau voit sa dotation s'accroître de 43 p. 100 en autorisations de programme et de 46 p. 100 en crédits de paiement. Plus de la moitié des crédits — 25 millions de francs — sont consacrés à une participation au financement des grands barrages, notamment sur le cours supérieur de la Loire et de l'Allier.

Le reste des crédits est affecté à raison de 18,5 millions de francs à des transferts aux agences de bassin, pour l'écrêtement des redevances de pollution versées par les industriels, et à raison de 1,5 million de francs à une dotation en capital pour l'agence Adour-Garonne.

La somme réservée pour cet écrêtement s'élève, en 1975, à 3,5 millions de francs qu'il est prévu de répartir comme suit, selon les branches industrielles : pâte à papier, 1,4 million de francs ; distillerie, 1,35 million de francs ; féculerie, 550 000 francs ; divers, 200 000 francs.

Le chapitre des subventions d'équipement reçoit une dotation qui s'élève, en autorisations de programme, à 44,3 millions de francs et, en crédits de paiement, à 25 millions de francs, montant identique à celui de 1974.

La dotation budgétaire au fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement — F.I.A.N.E. — inscrite au chapitre 65-01, n'est pas ventilée puisque la répartition de cette dotation en 1975 dépend des décisions qui seront prises au cours des réunions que tiendra le comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement — C.I.A.N.E.

En autorisations de programme, la dotation du F.I.A.N.E., pour 1975, est de 95 millions de francs, soit autant qu'en 1974, à laquelle s'ajoute la contribution du pari mutuel urbain, que l'on estime à 40 millions de francs contre 38 en 1974. Je rappelle que le prélèvement sur le pari mutuel urbain a été fixé à 0,43 p. 100 des enjeux par l'article 29 de la loi de finances du 21 décembre 1970.

En crédits de paiement, comme j'ai dit tout à l'heure, la dotation du F.I.A.N.E. est réduite de moitié, passant de 50 à 25 millions de francs, pour permettre l'augmentation des autres rubriques dont je viens de faire état.

A propos de la présentation des crédits, nous connaissons le tableau de la page 17 du rapport écrit qui reprend les résultats de 1972 et 1973 ainsi que ceux de la première tranche de 1974.

Les actions du ministère ont porté principalement sur l'espace naturel : parcs nationaux, parcs régionaux, réserves naturelles, espaces verts, sites et monuments naturels, qui ont recueilli le tiers des dotations, et sur le secteur de l'eau, qui en a recueilli le quart. En 1975, ces proportions seront légèrement modifiées, puisque l'espace naturel recevra environ un tiers des crédits de même que l'eau.

Examinons maintenant les autres moyens budgétaires et financiers consacrés à l'environnement. Les crédits proviennent de différents ministères et les actions sont financées par divers organismes publics qui sont les agences financières de bassin, pour 452 640 000 francs, l'office national de la chasse, pour 75 500 000 francs, et le conseil supérieur de la pêche, pour 48 740 000 francs, soit au total 576 840 000 francs, ce qui est une somme importante pour l'action menée en faveur de l'environnement.

Vous trouverez encore dans mon rapport écrit la ventilation des moyens budgétaires consacrés à l'environnement par les autres ministères. Les actions intéressant l'eau et l'amélioration de l'environnement en absorbent la grande majorité et l'on peut regretter que, de 1974 à 1975, l'action sur les déchets solides passe de 92 à 50 millions de francs, soit une diminution de 45 p. 100.

Enfin, pour la première fois, l'administration a publié une partition par agents économiques des crédits d'investissement consacrés, au niveau régional, à l'action de protection de la nature et de l'environnement. Vous en trouverez le tableau récapitulatif dans mon rapport écrit.

Le bilan de la politique d'environnement se traduit par la consolidation des structures administratives, la lutte anti-pollution — notamment dans le domaine de l'air, du bruit et des eaux —, l'élimination des déchets solides, les parcs nationaux et les réserves naturelles, qui reçoivent une grande partie des dotations, les sites et les espaces verts, enfin l'environnement rural.

A ce sujet, des dispositions sont prises pour permettre aux commissions de remembrement d'apprécier la possibilité de maintenir ou de créer des chemins ruraux afin d'aménager la transition entre la zone habitée et le milieu naturel, et d'ouvrir certains parcs au tourisme rural en aidant à la connaissance du milieu naturel.

La politique consiste, d'abord, à confirmer les orientations, avec des moyens sans doute insuffisants, notamment dans le domaine des parcs nationaux, des réserves naturelles, de la chasse, de la pêche, etc. ; ensuite, à développer les actions nouvelles.

La priorité sera donnée à l'aménagement des espaces ruraux et forestiers proches des agglomérations, à la mise en place des zones pittoresques, à la réalisation d'études préalables à l'établissement de documents d'urbanisme afin qu'ils tiennent compte des impératifs d'environnement, à une action en vue de faciliter l'ouverture au public des espaces verts situés dans les agglomérations ou à leur périphérie.

Au titre de la prévention et de la lutte contre les pollutions et les nuisances, les augmentations de dotations budgétaires assureront essentiellement : la mise au point de guides techniques dans le domaine de la lutte contre le bruit, des actions de promotion de décharges contrôlées, le lancement d'opérations pilotes de lutte contre la pollution marine et contre la pollution des eaux continentales — stations d'épuration expérimentales — et le lancement de l'inventaire de la pollution dans les étangs.

Au sujet de l'assainissement, je tiens à souligner qu'en principe, dans la perspective 1979-1980, on estime que la population desservie en stations d'épuration sera d'environ 29 millions d'habitants contre neuf millions en 1970. On estime également que vers 1977-1978 une pollution industrielle équivalant à 41 millions d'habitants sera traitée, ce qui, tout de même, constituera un résultat important obtenu grâce à la politique de l'environnement.

Votre commission des finances, lors de sa réunion du 12 novembre, a examiné les crédits du ministère de la qualité de la vie relatifs à l'environnement. Nos observations ont fait l'objet d'un large débat qui a été consigné dans le rapport et que je résume.

Les interventions de M. le président Bonnefous, de M. Coudé du Foresto, de M. Chochoy et de M. Yves Durand ont porté notamment sur l'insuffisance des crédits, la nécessité de lutter avec fermeté contre la pollution et d'avoir une volonté politique jouant un rôle d'inspiration et d'animation. Leurs interventions ont porté également sur les mesures fiscales qui pourraient être prises, ainsi que sur l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt pour inciter les entreprises à lutter contre la pollution.

A ce sujet, votre rapporteur a quelques observations à formuler mais, auparavant, il voudrait remercier vos services, monsieur le ministre, qui ont répondu avec beaucoup de bonne volonté à toutes les questions qui leur ont été posées. Leurs réponses ont permis d'étoffer ce rapport et je tenais ici à leur exprimer ma reconnaissance, ainsi qu'à mon collaborateur de la commission des finances qui a participé très largement à l'élaboration de ce rapport.

A la fin de ce dernier, vous trouverez des annexes concernant les mesures en faveur de l'environnement, qui ont été soumises au conseil des ministres le 28 août 1974 et qui visent notamment les établissements classés, la collecte et l'élimination des déchets, ainsi que la lutte anti-gaspillage ; ensuite, la liste des subventions directes attribuées en 1973 et 1974, au titre du chapitre 67-01 ; enfin, les coûts liés à la lutte contre la pollution atmosphérique. Je pense que certains d'entre vous y trouveront un intérêt, car les chiffres me paraissent significatifs.

J'en viens à mes observations personnelles. J'ai voulu essayer d'analyser pour quelles raisons certains crédits n'étaient pas dépensés.

J'ai examiné plus spécialement le problème des contrats de branche. Pourquoi ? Parce que j'estime que ces contrats, qui sont impératifs et prévoient des dates limites et des objectifs précis, nous permettront de faire rapidement régresser la pollution, c'est-à-dire de retrouver une situation beaucoup plus saine.

A propos du financement de ces contrats de branche, j'ai pu, grâce à vos services, monsieur le ministre, obtenir les renseignements suivants que je livre au Sénat.

Celui qui vise les pâtes à papier est le contrat type le mieux réussi car le financement est prévu à 80 p. 100, ce qui ne laisse que 20 p. 100 d'autofinancement à la charge des entreprises.

En effet, 50 p. 100 des investissements anti-pollution sont pris en charge par les agences financières de bassin sous forme de subventions ou de prêts, avec ou sans intérêt, la formule variant selon l'agence concernée ; 20 p. 100 de ces investissements sont financés par un fonds professionnel qui s'appelle Encelpe-environnement, cellulose, papier — sous forme d'avances sans intérêt, d'une durée de douze ans avec un différé de remboursement de deux ans ; 10 p. 100 des investissements sont pris en charge par l'Etat sous forme de subventions imputées sur le chapitre 67-01 « Interventions dans le domaine de l'eau » ; il reste 20 p. 100 d'investissements à la charge des entreprises qui doivent en assurer le financement.

En ce qui concerne les agences de bassin, il y a équilibre au niveau global entre les cotisations versées par les industries et les subventions qu'elles reçoivent. La situation, toutefois, varie selon les agences financières et l'on peut, à cet égard, regretter vivement la disparité trop grande des modalités d'intervention de ces agences, même si l'on admet qu'une certaine diversité est nécessaire pour tenir compte des circonstances locales.

En ce qui concerne les autres branches d'industrie, le financement des contrats de branches est identique à celui des pâtes à papier, à ceci près qu'il n'existe pas de financement professionnel et que, de ce fait, c'est non point 20 p. 100, mais 40 p. 100 d'autofinancement qui sont à la charge des entreprises.

Seules les distilleries envisagent la création d'un fonds identique à l'Encelpa qui serait alimenté par des taxes parafiscales.

Une telle formule offre évidemment un avantage indéniable car elle permet de répartir, entre l'ensemble des entreprises d'une branche, la charge de financement des investissements anti-pollution.

Cela est important parce que l'intérêt de ces contrats de branches, sur le plan de l'environnement, est de mettre toutes les industries d'une même catégorie dans une situation identique quant aux exigences de la lutte anti-pollution. Dans le cas contraire, celles qui ne feraient pas l'effort nécessaire concurrenceraient les autres par des prix de revient plus bas. Une telle situation serait intolérable.

En ce qui concerne la réalisation des programmes, ceux-ci sont assortis d'un calendrier précis et contraignant. Il est ainsi prévu, pour les pâtes à papier, par exemple, que les investissements devront être terminés pour le 31 décembre 1976 et mis en œuvre au plus tard à la fin de décembre 1977.

Par ailleurs, sur un montant de 350 millions de francs prévu par le contrat des pâtes à papier, une réalisation portant sur 150 millions de francs a été acquise au cours des années 1972 à 1974 et l'on peut considérer que, compte tenu de la dépréciation monétaire, c'est le tiers du programme prévu qui a été réalisé.

Les aides de l'Etat sont versées par l'intermédiaire des agences de bassin qui en font l'avance et le fait qu'elles demandent à l'Etat d'être remboursées avec un certain retard explique sans doute, en partie, le faible niveau de consommation des crédits de subventions des contrats de branches.

En conclusion, on peut affirmer que si, dans le cadre des pâtes à papier, les investissements ont été physiquement réalisés et si le programme se déroule selon les objectifs prévus, la raison en tient, partiellement, à l'existence, en plus des aides de l'Etat et des agences, d'un financement professionnel, qu'il serait souhaitable, même indispensable, d'étendre aux autres branches concernées par les contrats, si l'on veut que ceux-ci puissent être réalisés dans les conditions et dans les délais prévus.

Monsieur le ministre, je formulerai quelques observations supplémentaires, sous la forme de questions concernant les études. On peut, certes, discuter de leur utilité, mais elles sont tout de même indispensables si l'on veut se faire une idée du problème et avoir une documentation suffisante pour définir ensuite une politique.

Je n'en veux pour preuve que les études relatives à l'énergie nucléaire. Comme vous le savez, l'option a été prise de faire un effort considérable sur le plan de l'énergie nucléaire. C'était nécessaire et il n'y avait pas d'autre solution.

Il s'agit aujourd'hui de savoir si l'on réalisera ce qui a été prévu, à savoir de très grandes centrales nucléaires, dont les importants rejets d'eau chaude affectent la flore et la faune et arrivent même à modifier le microclimat.

Le problème de la récupération de ces calories doit être posé et, à ce sujet, les études sont bien nécessaires. Il s'agit de décider si l'on va mettre en œuvre cette politique de grands ensembles de centrales nucléaires ou si, au contraire, on n'aurait pas intérêt à se diriger vers la construction d'unités plus petites, car les grandes centrales, outre le réchauffement de l'eau et de l'atmosphère qu'elles provoquent, impliquent des couloirs de lignes de distribution qui prennent des espaces naturels importants, ce qui préoccupe les populations concernées.

La dissémination des centrales nucléaires en petites unités n'offrirait-elle pas un intérêt ? Seules des études pourront nous fixer sur ce point.

J'aimerais aussi, monsieur le ministre, que, tout à l'heure, d'une part, vous fassiez, pour nous, le point de la situation en ce qui concerne la pollution marine et, d'autre part, que vous nous disiez où en est le projet de conservatoire du littoral qui avait été déposé puis retiré.

Nous aimerions aussi avoir des indications précises sur le classement des sites naturels et, enfin, savoir ce que devient le projet de loi sur la protection de la nature, car il est de plus en plus urgent de se pencher sur ce problème d'avenir.

En conclusion, je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que vous avez la charge du plus beau des ministères, celui de la qualité de la vie. Vous disposez de peu de moyens, mais, bien sûr, la qualité de la vie ne se mesure pas seulement en crédits et il faut y ajouter ce supplément d'âme qui transforme la sympathie en amitié, le plaisir en bonheur et l'existence en joie de vivre.

Il nous faut donc réapprendre et apprendre aux jeunes générations le juste prix des choses pour les respecter et les faire respecter, comme on faisait autrefois honorer le pain, ce symbole du travail de l'homme.

M. Maurice Lalloy. Très bien !

M. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial. Il faut réapprendre l'économie en pratiquant des « économies », c'est-à-dire faire la guerre au gaspillage polluant, au sens physique ou chimique comme au sens moral ; il faut s'ingénier à utiliser les restes ou les déchets et à les recycler, pour employer un langage moderne ; il faut, enfin, protéger la nature, l'entretenir et la respecter.

Respecter tout ce qui respire doit être le souci permanent de chacun de nous puisque chacun est concerné. C'est la nation tout entière qui doit être sensibilisée par une vaste action psychologique, pour que notre civilisation de quantité se transforme peu à peu en civilisation de qualité.

Du fait de vos fonctions, monsieur le ministre, c'est à vous qu'en incombe la responsabilité, mais il vous faudra des moyens considérablement accrus pour que la politique de l'environnement puisse être considérée comme prioritaire dans la vie de la nation. Alors il vous en reviendra le mérite. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Jean Legaret, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Jean Legaret, qui est encore en convalescence, m'a demandé d'intervenir à sa place.

Alors que la plupart des titres ministériels évoquent inévitablement des contraintes, qu'il s'agisse des finances, de la défense ou de l'enseignement, celui de la « qualité de la vie » apparaît plein de promesses, de joies et d'espérances.

Il ne s'agit plus, semble-t-il, d'assurer simplement l'existence des citoyens, mais de leur fournir une existence de qualité. Les besoins matériels et même strictement intellectuels seraient dépassés.

Sans aller jusqu'à s'occuper du superflu qui, comme disait Voltaire, « nous est si nécessaire », on se préoccupe de colorer chaque prestation offerte à l'homme d'une touche de beauté, d'agrément, en un mot d'enrichissement.

Cette vision nouvelle des choses, éminemment séduisante, apparaît au premier examen comme un indice de civilisation supérieure.

Pour en arriver là, il faut être parvenu à un niveau de vie tel que les problèmes quotidiens soient résolus. S'il en était ainsi, nous ne pourrions que nous réjouir sans réserve. Mais, à l'instant même que l'on se trouve tenté par l'euphorie, l'on éprouve une sourde inquiétude en se demandant s'il s'agit pour l'humanité d'un pas en avant sur la voie du bonheur ou d'une réaction de défense contre une menace mortelle.

Les progrès réalisés par l'homme au cours des siècles sont d'une telle ampleur qu'ils en sont parvenus à créer une séparation de plus en plus marquée entre l'homme, d'une part, le reste de l'univers minéral, végétal et animal, de l'autre.

L'homme, qu'il le veuille ou non, en est arrivé à devenir l'ennemi principal de la nature à qui cependant il doit tout, même sa faculté créatrice. Il la détruit, soit par un pillage inconsidéré de ce qu'il en demeure encore, soit en l'étouffant sous l'amas des déchets qu'il rejette en elle pour n'en point subir lui-même les effets nocifs. De la sorte, il se condamne comme il la condamne, puisqu'en toute hypothèse il est contraint de vivre en elle et par elle.

Dès lors le problème change d'aspect et le mot de sens. Ce n'est plus, hélas ! devant un progrès fondamental, mais en présence d'une réaction de sursis que nous nous trouvons placés.

Dans l'état actuel des choses et en envisageant que la France, l'on peut encore — mais pour combien de temps ? — considérer que les deux préoccupations coexistent.

La décision gouvernementale de créer le ministère de la qualité de la vie nous paraît donc à tous égards louable.

Le décret du 6 juin 1974 a défini les compétences du ministre et lui a donné des attributions très étendues ; il opère un regroupement d'attributions étrangement dispersées dans les structures précédentes.

En effet, si jeunesse, sports et loisirs étaient traditionnellement liés et confiés à un secrétaire d'Etat, dépendant le plus souvent du Premier ministre, par contre les autres éléments de la nouvelle « qualité de la vie » connaissaient des appareillages parfois insolites.

Il en allait ainsi notamment pour le tourisme qui se trouvait « marié » à l'équipement, ce qui à la rigueur se justifiait, mais également au logement, ce qui était beaucoup plus discutable.

Quant à l'environnement, élément fondamental de la nouvelle structure, il relevait du ministre des affaires culturelles et de l'environnement, après avoir été longtemps autonome.

Doté dès lors de trois « fils » en faveur de qui il s'était dépouillé, le ministre de la qualité de la vie semblait menacé de disparition par anémie.

Cependant, il résulte de son audition que son rôle demeure important, ainsi qu'il découle de l'examen de son action.

Les textes qui ont défini la mission du ministère de la qualité de la vie ont, en réalité, tendu à créer une distinction entre la conception et l'exécution, la première relevant de l'autorité du ministre, la seconde des secrétaires d'Etat.

Sans doute une telle séparation ne peut-elle et ne doit-elle pas être rigide, car l'on aboutirait à des impasses. Les quatre partenaires semblent l'avoir bien compris et le ministre, lors de son audition, a donné de sa mission une définition qui peut se résumer en trois mots : « animation, impulsion, coordination ».

« Nous constituons une équipe, a-t-il précisé, j'ai délégué, en exécution des textes, le maximum des pouvoirs aux secrétaires d'Etat, mais je conserve une compétence exclusive pour tout le domaine législatif et réglementaire de l'ensemble. » C'est donc le ministre seul qui peut faire aboutir des réformes par voie de lois ou de décrets.

En outre, la tâche de coordination est permanente et importante, et le ministre a avoué en commission « qu'il avait beaucoup de travail ».

J'en arrive maintenant aux moyens.

Ceux-ci sont de trois ordres : financiers, juridiques, administratifs.

En ce qui concerne les moyens financiers, nous serons nécessairement très bref. Le ministre de la qualité de la vie présente cette caractéristique rare — notamment dans une discussion budgétaire — de n'avoir point de budget propre, sinon le budget de fonctionnement du petit état-major groupé autour du ministre.

Le père dépend entièrement de ses enfants, chacun d'eux possède un budget et je laisserai aux rapporteurs spécialisés, tant de la commission culturelle que de celle des finances, le soin de l'examiner et de le commenter. Chacun d'entre eux est soumis à la surveillance d'un contrôleur financier. N'ayant point de fonds propres à gérer, le ministre, lui, échappe à cette contrainte.

Les moyens juridiques sont très importants.

Nous avons dit que le ministre est seul maître de la législation nationale concernant les trois domaines fondamentaux qu'il contrôle.

Mais il remplit également une mission essentielle dans le domaine international. Il est le porte-parole de la France dans toutes les instances où les problèmes d'environnement, de tourisme, de sport sont évoqués.

Votre rapporteur étant lui-même délégué aux assemblées européennes a été conduit à rappeler, lors de l'audition du ministre, les efforts poursuivis depuis de longues années par le Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau et des mers.

L'ancien membre du Parlement européen qu'est M. Jarrot a reconnu l'intérêt du travail accompli en ce sens et s'est déclaré prêt à agir auprès des gouvernements européens pour que des mesures, dont l'urgence apparaît un peu plus chaque jour, soient prises à l'échelle internationale pour prohiber l'infection croissante de toutes les eaux du globe, par les déchets radioactifs notamment.

Votre rapporteur doit, en cette matière comme en bien d'autres, dire son regret que les propositions d'origine parlementaire aient de nos jours si peu de chances d'aboutir rapidement. Le dépôt simultané, dans le parlement de chaque pays membre, par les délégués de ce pays au Conseil de l'Europe, d'une proposition de loi type offrirait une procédure plus souple et plus rapide que la lourde procédure ministérielle actuelle.

Les moyens administratifs sont, à vrai dire, des plus limités. Outre son cabinet, le ministre de la qualité de la vie ne dispose que du droit de présider un certain nombre d'organismes, dont la commission nationale des sites, et dispose du fonds d'investissement et d'aménagement pour la nature et l'environnement. Les autres moyens administratifs sont entre les mains des trois secrétaires d'Etat.

Organe de conception, d'impulsion, de coordination et de contrôle, le ministère de la qualité de la vie, même privé des organes d'exécution dont disposent la plupart des autres départements ministériels, doit être regardé nous semble-t-il comme un progrès sur les conceptions antérieures.

Nous avons dit au cours de l'audition du ministre et nous redisons dans ce rapport notre regret que l'essai de construction logique qu'il représente n'ait pas été poussé plus loin.

Tel qu'il est constitué et telles que sont fixées les attributions du ministre et des secrétaires d'Etat, soit, essentiellement, l'environnement, la jeunesse et les sports, le tourisme, le ministère de la qualité de la vie ne nous paraît pas répondre entièrement à son titre prestigieux. Il considère trop l'homme à notre sens comme « extérieur ». Il se préoccupe de son milieu, mais point assez de sa pensée, sans laquelle la vie n'est point de qualité. Comment parler d'environnement, et par conséquent de sites, sans pouvoir évoquer le patrimoine architectural qui fait parfois la valeur de cet environnement ? Comment organiser le tourisme sans avoir au moins la préoccupation des monuments historiques, des festivals, des fêtes, du théâtre ? Comment se pencher sur la jeunesse en ne lui distribuant pas en même temps la culture de l'esprit et celle du corps ?

Pour que le ministre de la qualité de la vie méritât vraiment son titre, il fallait, nous semble-t-il, qu'il « coiffât » quatre et non trois secrétaires d'Etat, le quatrième devant être celui de la culture, ou bien alors que soit créé un grand ministère de la culture et de la qualité de la vie, lequel aurait un rôle de conception et d'orientation, le secrétariat d'Etat ayant une fonction de mobilisation des ressources et d'exécution.

Peut-être le fait que la culture a été longtemps sous la dépendance d'un ministre d'Etat a-t-il fait hésiter le nouveau Gouvernement ; il n'en demeure pas moins que la distribution et la division actuelles nous paraissent sans fondement.

L'on nous rétorquera que, si l'on s'engage dans cette voie, l'on risque d'aller fort et trop loin, qu'à tout prendre l'enseignement est un élément fondamental de la qualité de la vie, voire un élément économique. Nous ne méconnaissons pas la valeur de l'objection, mais la logique aboutit à l'absurde lorsqu'elle est poussée à son extrême limite, de même que l'injustice naît de l'abus de droit. Votre rapporteur exprime donc le souhait qu'un jour la structure actuelle soit complétée et qu'à la qualité de la vie puisée aux sources extérieures à l'homme, enfin protégées et sauvegardées, s'ajoute celle plus pure et plus précieuse encore peut-être qui vient de la culture et qui donne à la vie toute sa qualité. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Goutmann, rapporteur pour avis.

Mme Marie-Thérèse Goutmann, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (environnement). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de l'environnement soumis aujourd'hui à notre discussion met en évidence l'évolution contradictoire de ce département, jeune de quelques années seulement et qui se cherche encore.

Nous assistons à une prise de conscience du fait que notre société hautement industrialisée porte de plus en plus atteinte au milieu naturel. Nous sommes en présence d'une véritable agression de notre environnement.

Cette agression permanente soulève de très graves problèmes pour nos populations, aussi bien citadines que rurales, et pose la question de l'équilibre biologique du monde qui semble, actuellement, dangereusement compromis.

La sensibilisation à ces problèmes est maintenant si forte qu'il en est résulté la création d'un ministère de l'environnement doté d'un budget. L'existence même de ce budget est extrêmement positive et prouve, de la part de l'opinion publique et des institutions, une reconnaissance de l'acuité du problème et de la nécessité d'y porter remède.

La minceur du budget consacré à l'environnement, sa stagnation évidente, sinon sa régression, au moins dans certains domaines, par rapport au budget 1974 ne sont pas dues seulement à la conjoncture économique actuelle. Les vicissitudes qu'a connues le ministère de l'environnement, transformé en secrétariat d'Etat, rattaché d'abord aux affaires culturelles puis à la qualité de la vie, traduisent les incertitudes et les hésitations du Gouvernement sur la place et le rôle que doit jouer ce secrétariat d'Etat.

Cela montre que les problèmes de l'environnement ne sont pas encore considérés comme prioritaires au sein même du Gouvernement.

Cette contradiction entre, d'une part, la prise de conscience du problème de l'environnement, la nécessité de lutter contre les nuisances et la pollution, d'améliorer sans cesse le cadre de vie de la population productrice des richesses de notre pays et, d'autre part, les moyens d'y parvenir, n'est certes pas facile à résoudre. D'autant qu'elle se trouve malheureusement aggravée

par la crise de l'énergie et des matières premières, l'ère d'austérité, de réduction de la consommation qui semble s'imposer aujourd'hui.

En même temps qu'on nous annonce tout un programme de réformes que l'on n'a pas hésité à qualifier de véritable charte de la qualité de la vie, en même temps que le récent rapport Gruson nous invite à reconsidérer toute notre politique de l'environnement, alors donc qu'il faut prévoir de nouveaux moyens importants, le budget qui nous est présenté reste notoirement insuffisant, ce qui met d'ores et déjà en cause l'application même de ces réformes.

Le projet de budget 1975 porte, comme la plupart des autres budgets, la marque de l'économie et de l'austérité mais, ce qui est inquiétant, c'est qu'il a subi prioritairement les conséquences de cette austérité.

Si l'on y inclut la dotation du F.I.A.N.E., le total des crédits prévus pour 1975 s'élève à 297,9 millions de francs, ce qui représente une progression de 11,8 p. 100 par rapport à 1974, progression très inférieure à celle du budget général — 17,7 p. 100 — très inférieure également au taux de progression du budget de l'environnement au cours de l'exercice précédent.

Le ralentissement en faveur de l'environnement est donc indiscutable et nous devons d'autant plus le déplorer qu'il justifie pleinement les craintes que nous avons manifestées l'an dernier lorsque notre commission avait tenu à affirmer que l'austérité ne devait pas conduire à ralentir les efforts consentis pour la lutte contre les nuisances. Elle avait alors rappelé que la préservation de l'environnement étant la condition même de la poursuite d'un développement économique harmonieux, elle devait se voir reconnaître une véritable priorité.

La commission est unanime pour reconnaître qu'il n'a pas été tenu compte de ses recommandations.

Petit millième du budget total de la nation — 0,66 p. 100 — le budget de l'environnement n'est même pas un budget de routine. Or peut-on admettre la routine dans un domaine aussi neuf que l'écologie, science qui est, au contraire, appelée à se développer ?

Quant aux investissements des autres ministères qui concourent à la protection de la nature et de l'environnement, leur total est de 1,432 million de francs, soit 0,50 p. 100 des dépenses budgétaires, ce qui représente une progression nominale de 5,8 p. 100 par rapport aux chiffres de 1974.

Je ne citerai pas tous les chiffres que nos collègues trouveront dans le rapport écrit. Je soulignerai seulement que les crédits de paiement progressent dans la proportion extrêmement faible de 4,3 p. 100 et que les dépenses ordinaires servent essentiellement à l'application des relèvements des traitements et indemnités.

Les effectifs dont dispose le département ministériel passent de 257 personnes à 270 par suite de la création de treize postes d'agents contractuels consécutifs à la création du secrétariat d'Etat auprès du ministère de la qualité de la vie. Toutefois, il faut remarquer que l'effectif des scientifiques, de même que celui des ateliers régionaux, ne change pas.

La ventilation fonctionnelle des crédits du secrétariat d'Etat révèle bien le caractère de reconduction de ce budget : les crédits d'action concernant la recherche, les subventions de fonctionnement, les interventions en faveur des organismes associés à la protection de la nature et de l'environnement restent pratiquement à leur niveau de 1974.

Il faut noter une augmentation de 20,7 p. 100 des dépenses en capital hors F.I.A.N.E. due surtout au relèvement des crédits de lutte contre les pollutions et les nuisances et à l'élargissement des dotations pour la protection de l'espace naturel. Les contrats de recherche voient leur dotation croître légèrement en 1975.

Une partie très importante de l'augmentation prévue — 46,7 p. 100 — sera consacrée à la participation du département de l'environnement au financement des grands barrages de protection et de régularisation, mais cette dotation reste encore insuffisante compte tenu des besoins dans ce domaine ; elle servira aussi à poursuivre la politique des contrats de branches avec les industries polluantes qui a, en effet, connu depuis 1973 un très net ralentissement.

Les crédits pour la protection de la nature et de l'environnement progressent de 6,2 p. 100, ce qui est faible, et serviront à développer les efforts consentis pour le milieu rural et urbain, à renforcer la politique des espaces verts.

Les dépenses en capital non finalisées relatives au F.I.A.N.E. font apparaître une stagnation des autorisations de programme et une diminution de moitié des crédits de paiement, ce qui a

pour conséquence de ramener la progression de l'ensemble des autorisations de programme à 12 p. 100 et de maintenir le montant nominal des crédits de paiement au même niveau que l'an dernier. Il y a là une réduction non négligeable en valeur réelle des ressources du F.I.A.N.E.

Il faut souligner que le taux de consommation des autorisations de programme du fonds est tout à fait insuffisant, c'est là aussi une préoccupation alarmante.

Au total, le budget cumulé de l'environnement atteint 1 657 millions de francs contre 1 550 millions de francs en 1974. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire et de la hausse des prix, on voit que les moyens effectifs d'intervention de l'Etat seront très inférieurs à ceux de l'année précédente.

L'analyse de ce budget, décevant à bien des égards, m'entraîne à vous soumettre un certain nombre de souhaits et de réflexions. Le premier souhait que je formulerai au nom de la commission est qu'après tant de remaniements et de tergiversations, le secrétariat d'Etat à l'environnement acquière enfin la stabilité et puisse jouer pleinement son rôle. Promu de prime abord au rang de ministère, l'environnement est ensuite devenu secrétariat d'Etat. Rattaché au ministère des affaires culturelles, ce qui limitait de fait son action à la protection, d'ailleurs assez aléatoire, des monuments, des sites et de la nature, il est maintenant dépendant du ministère de la qualité de la vie. Est-ce une solution plus satisfaisante ? Peut-être car l'environnement est partie intégrante de la qualité de la vie et, à ce titre, doit être doté de moyens et d'une autorité incontestée.

La création du ministère de la qualité de la vie ouvre des perspectives, suscite bien des espoirs. Nous souhaitons que ceux-ci ne se transforment pas en illusions déçues. Aujourd'hui, le secrétariat d'Etat à l'environnement est sans titulaire et c'est vous, monsieur le ministre, qui en avez la charge.

Une chose est sûre : il ne faut laisser subsister aucune équivoque quant à la place reconnue à l'environnement et quant à l'étendue des compétences de son responsable.

L'existence d'un ministère ayant la charge de sauvegarder l'environnement permettrait de satisfaire à trois conditions essentielles de l'efficacité des efforts déployés dans ce domaine : la reconnaissance d'une priorité, le caractère synthétique que doit revêtir la politique de l'environnement, la nécessité de permettre à son responsable d'exercer une certaine influence sur les orientations suivies par les autres ministères.

Or, le rôle coordinateur qui doit être celui du ministère de la qualité de la vie, nous semble déjà, au départ, limité dans sa conception, par le rattachement de trois secrétariats d'Etat — environnement, jeunesse, sports et loisirs, tourisme — alors que l'action interministérielle du secrétariat à l'environnement est évidente ; celui-ci doit pouvoir travailler non seulement avec les autres secrétariats d'Etat rattachés au ministère de la qualité de la vie, mais aussi avec nombre de grands ministères ou départements, parmi lesquels l'équipement, l'industrie, l'environnement, l'aménagement du territoire, les transports, le logement, etc. Il a également la charge de créer et de donner une impulsion aux concertations avec les usagers et d'animer leur coordination.

La question de l'environnement, par son ampleur, justifie l'existence d'un ministère à part entière, de structures et de moyens techniques et financiers propres, d'autant que la crise actuelle de l'énergie pose en termes différents les problèmes de l'environnement, qui prennent une autre dimension.

Comme elle l'avait fait l'an dernier, la commission émet le souhait que la conjoncture économique n'ait pas de retombées fâcheuses sur l'action entreprise dans la lutte contre la pollution et les nuisances ; elle doit, au contraire, nous conduire à aborder les problèmes de nuisances et de la pollution sous un angle nouveau, en examinant les perspectives de cette politique à court et à long terme. C'est là plus qu'un souhait ; c'est une exigence qui doit s'imposer à tous.

Dans l'immédiat, nous devons être plus exigeants que jamais en matière de lutte contre les nuisances industrielles et contre les pollutions produites par les sources d'énergie.

La politique des contrats de branche a déjà porté ses fruits là où elle a été engagée. Il faut donc poursuivre et développer l'action entreprise, en particulier avec les distilleries, les féculeries, les levurgies.

Il nous semble souhaitable d'encourager la lutte contre la pollution à sa source, au niveau même de la fabrication, tant il est vrai que, dans tous les domaines, il vaut mieux prévenir que guérir. Nous pourrions donner à l'appui de ce principe des arguments économiques. Il coûte très probablement moins cher d'installer un système anti-pollution que de réparer les nuisances occasionnées par la production.

Nous avons acquis la conviction que, dans bien des cas, il suffirait de consacrer 1 p. 100 des investissements productifs pour réduire les nuisances industrielles. Une étude comparative des coûts de la lutte anti-pollution, entreprise à la source, ou lorsqu'on s'en prend aux conséquences, serait très instructive.

Ces mesures permettraient aussi de ne pas avoir recours à des procédés regrettables, notamment le licenciement de centaines de travailleurs, comme c'est le cas dans une usine du Pas-de-Calais, où la pose d'un filtre aurait supprimé tous les problèmes, laquelle d'ailleurs ne justifiait pas la fermeture de l'usine.

Il est nécessaire non seulement de faire appliquer la loi de 1917 concernant le classement des établissements, mais de la modifier, car le Gouvernement fait preuve d'un laxisme qui constitue, à la limite, un véritable encouragement à la pollution. Il faut modifier la loi, la simplifier, l'étendre aux promoteurs immobiliers et renforcer les sanctions.

Compte tenu des aides particulières que peuvent recevoir les industries dans la lutte contre la pollution, il est inadmissible qu'elles continuent à polluer en toute impunité. Nous demandons que soient poursuivis les travaux et les études sur la réduction du taux du soufre des fuel-oils domestiques et que les calendriers soient respectés.

Enfin, le Gouvernement doit s'expliquer clairement sur l'existence des risques créés pour l'environnement par la mise en œuvre du programme de développement de l'énergie nucléaire. De nombreuses questions se posent à ce sujet dans l'opinion publique et, tout d'abord, au niveau de l'implantation des centrales et de l'intégration dans le site.

L'exemple le plus récent est celui de l'usine de Markolsheim ; celui-ci est d'autant plus préoccupant qu'une quinzaine de grandes usines, importantes aussi par leurs effets polluants, sont déjà implantées dans la vallée de la Moselle. Nous devons être vigilants et veiller à ce qu'il ne se produise pas un problème de saturation.

Se pose, à ce stade, le problème des phénomènes de réchauffement des eaux superficielles, en raison du volume des eaux nécessaires à la réfrigération des usines atomiques. Il faut donc poursuivre les études dans ce domaine et engager rapidement des actions.

Se pose également, au niveau du stockage et de l'élimination des déchets radioactifs, le problème de l'environnement. Le Gouvernement doit donner toutes les garanties concernant la sécurité des centrales et la protection contre les radiations.

Sans vouloir tomber dans la dramatisation incontrôlée de certains qui refusent tout ce qui est nucléaire, il est normal de se préoccuper de ces problèmes.

Nous devons mettre la science au service des recherches contre la pollution. Des solutions existent déjà, mises au point par le C. E. A. — commissariat à l'énergie atomique — qu'il serait utile de mieux exploiter.

Enfin, le Gouvernement doit engager des études sur de nouvelles sources d'énergie moins polluantes : énergies géothermique, maréthermique, marémotrice, éolienne — cette dernière n'est certes pas l'énergie de l'avenir — et surtout de l'énergie solaire dont le grand savant Joliot-Curie disait qu'elle était l'énergie de l'avenir au moment où lui-même faisait des recherches sur l'énergie nucléaire.

Nous vous demandons de vous montrer plus ferme dans la lutte contre la pollution industrielle de la mer, du littoral et des rivières.

Notre commission insiste également sur le fait que la crise actuelle, les reconversions économiques et industrielles nécessaires, posent des problèmes et rendent plus indispensable que jamais une politique hardie de protection de la nature et d'amélioration du cadre de vie rural et urbain.

Malgré la modicité des crédits et leur stagnation probable, des initiatives doivent être prises — certaines l'ont déjà été — ou développées en liaison avec d'autres ministères et les collectivités locales.

Elles doivent concerner, en particulier, l'aménagement rural, en coordination avec le ministère de l'agriculture.

En matière d'urbanisme, l'action du secrétariat d'Etat reste encore trop marginale et se heurte encore trop à l'indifférence, sinon à l'hostilité, des autres départements ministériels. Malgré les interventions du secrétariat, les promoteurs continuent à faire la pluie et le beau temps, à saccager les paysages, à bafouer la qualité architecturale et, malheureusement, le Gouvernement donne le mauvais exemple en accordant dérogation sur dérogation.

L'action du secrétariat d'Etat à l'environnement restera en partie lettre morte, s'il n'existe pas une coordination de tous les ministères intéressés.

On ne cesse, par exemple, actuellement, d'inciter la population à utiliser le plus possible les transports en commun, mais, dans le même temps, on continue à supprimer, au nom de la rentabilité, des navettes d'autobus et des lignes de chemin de fer et rien n'est fait pour améliorer rapidement le confort des transports en commun.

La conférence de Stockholm sur les problèmes de l'environnement a mis l'accent sur la nécessité de construire les gares en souterrains. Deux exemples actuels montrent que les moyens d'action du secrétariat d'Etat, dans ce domaine, paraissent dérisoires et inutiles puisque aussi bien on avance le coût de la construction de ces gares et les impératifs financiers pour justifier la réalisation, en aérien, du métro de Clichy, dans les Hauts-de-Seine, et de la branche Est de la vallée de la Marne du R. E. R., alors que la population de ces régions réclame la construction souterraine de ces lignes R. A. T. P.

Des initiatives ont déjà été prises en liaison avec la D. A. T. A. R. pour l'aménagement des villes moyennes et des zones industrielles ; des circulaires sont parues sur les espaces verts, mais ce ne sont que des circulaires et les moyens manquent pour les mettre en application.

Aussi bien dans les zones rurales que dans les zones industrielles, on n'assiste qu'à des actions d'incitation ponctuelles, expérimentales, alors qu'elles devraient être plus amples et plus globales. Il faudrait que ces initiatives soient généralisées, mais cette mesure suppose des moyens accrus, en particulier pour les collectivités locales qui, dans les domaines de la protection de la nature, de l'aménagement des espaces verts et de la lutte pour la réduction des pollutions domestiques, endossent des charges qui deviennent insupportables. Pour ce qui est des espaces verts en particulier, la suppression des crédits de fonctionnement au bout de trois ans pour les parcs régionaux place les collectivités locales dans une situation extrêmement difficile. Bien souvent, les charges qu'elles doivent supporter ne s'accompagnent pas des moyens financiers nécessaires, ni des structures et des prérogatives indispensables pour y faire face.

M. François Giacobbi. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann, rapporteur pour avis. Il en est ainsi, par exemple, des commissions départementales pour la protection des sites et des paysages. Elles n'ont pas assez de moyens, ni en personnel, ni financiers, pour assumer pleinement leur rôle. Leur pouvoir de décision et de concertation sur les actions à entreprendre et les moyens à mettre en œuvre est très insuffisant. Il n'est pas rare qu'elles deviennent de véritables assemblées d'enregistrement des décisions déjà prises et qu'elles soient mises devant le fait accompli. Il est donc indispensable, pour qu'elles soient réellement efficaces, d'accroître le domaine de leurs compétences, leurs prérogatives et les moyens financiers et en personnel de les exercer.

Ma dernière réflexion s'accompagnera d'une suggestion relative à l'avenir du secrétariat d'Etat à l'environnement.

Freinées par le manque de moyens, des perspectives à plus long terme se dessinent au travers des textes préparés par le Gouvernement. C'est le cas, en particulier, des projets relatifs à la lutte contre les nuisances, aux établissements classés, à la pollution atmosphérique, à l'élimination des déchets, à la récupération et au recyclage des matériaux, ainsi que des textes relatifs à la protection de la nature qui, nous a-t-on assuré, doivent nous être soumis au cours de la prochaine session parlementaire.

Il serait souhaitable que l'ensemble de ces textes fassent l'objet d'une véritable codification et soient largement diffusés.

De même, l'étude du rapport Gruson nous invite à une réflexion et à un examen, en termes nouveaux, des questions de l'environnement.

Réduire les efforts consentis en faveur de la défense de l'environnement lorsque la croissance quantitative paraît menacée relève d'une perception insuffisante des nécessités profondes de notre économie.

Puisque aussi bien les difficultés économiques présentes révèlent l'importance vitale des ressources naturelles, il faudrait, au contraire, affirmer avec plus de vigueur la priorité qui doit être reconnue à la politique de l'environnement. De même, le ralentissement de la croissance quantitative rend plus aigus les problèmes que pose la dégradation du cadre et des conditions de vie, dont on n'a que trop tardé à se soucier.

Notre commission déplore, par conséquent, que la traduction budgétaire de la politique de l'environnement soit aussi insuffisante. Il paraît dangereux que cette politique soit ainsi la première victime des restrictions budgétaires. On ne saurait, en effet, restreindre encore les moyens d'un département qui ne peut consacrer à une tâche immense qu'un millième du budget de l'Etat, à moins d'accepter le risque très grave de sacrifier l'avenir au présent.

Aussi convient-il de mettre le Gouvernement en garde contre les conséquences que pourraient avoir des mesures d'économie au demeurant dérisoires. Votre commission, pour sa part, veut espérer que, dès le prochain budget, les crédits seront moins chichement mesurés au secrétariat d'Etat à l'environnement.

Prenant acte des intentions du Gouvernement d'inscrire, dans des textes de loi, les nouvelles règles applicables à la lutte contre le gaspillage, à la protection de la nature et au contrôle des pollutions industrielles, votre commission rappelle toutefois que l'application de ces textes exigera des moyens financiers et en personnel qui sont loin d'être assurés dans l'immédiat.

Votre commission estime, par ailleurs, insuffisantes les informations dont disposent l'opinion et le Parlement pour apprécier la portée exacte de la participation de chacun des départements ministériels à la politique de l'environnement et de la qualité de la vie. Aussi émet-elle le vœu que chaque ministère élabore et publie chaque année un rapport détaillant les mesures prises et les actions menées en ce sens.

Enfin, votre commission tient à rappeler que la diminution des crédits budgétaires consacrés à la défense de l'environnement ne doit pas aboutir à un transfert des charges financières aux collectivités locales, à qui la défense du cadre de vie impose déjà de lourdes charges.

Sous réserve de ces observations, votre commission des affaires culturelles a donné, à une très large majorité, un avis favorable à l'adoption du projet de budget du secrétariat d'Etat à l'environnement. Votre rapporteur, quant à elle, ne peut souscrire à un budget aussi pauvre et elle s'en remet à la sagesse de votre assemblée. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Collery, rapporteur pour avis.

M. Jean Collery, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Loisirs). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la part croissante prise dans notre société contemporaine, tant par l'apparition et le développement des congés payés que par la limitation de la durée du travail, justifie notre réflexion commune sur cet élément essentiel de la qualité de la vie. Reconnu dans le préambule de la Constitution de 1946, le droit aux loisirs correspond à un besoin croissant, tant il est vrai que chaque homme souhaite non seulement avoir plus, mais être plus, c'est-à-dire épanouir totalement sa personnalité, dans un temps qu'il pourra consacrer librement à son information et à sa culture, à sa formation et à son divertissement, à sa promotion personnelle et communautaire. Malheureusement, la société de consommation, qui s'instaure progressivement, n'est pas génératrice d'une civilisation des loisirs et ne contribue pas à la promouvoir.

Nous voudrions, monsieur le ministre, que la création d'un ministère de la qualité de la vie fût l'occasion de mieux définir les relations entre le loisir et la culture, entre le loisir et la qualité de la vie.

C'est pourquoi, après une première réflexion sur ce vaste sujet, la commission sénatoriale des affaires culturelles vous invite à user des moyens d'action qui sont les vôtres pour favoriser, dès cette année, un aménagement du temps et un aménagement de l'espace qui permettent à tous d'utiliser de façon plus enrichissante le temps de loisir dont ils disposent.

Je parlerai d'abord de l'aménagement du temps.

Divers rapports, dans le cadre du VI^e Plan, et récemment le rapport Gruson ont mis l'accent sur l'aménagement du temps. Il s'agit effectivement, à l'initiative du ministère de la qualité de la vie, qui peut animer et coordonner l'ensemble des actions ministérielles, de réaliser un véritable apprentissage du loisir. Cet apprentissage, commençant en milieu scolaire, doit avoir pour but de développer la créativité spontanée des enfants par une véritable pédagogie de l'environnement. Les expériences de tiers-temps pédagogique, instituées depuis 1969, sont créatrices d'activités d'éveil et de détente. Elles contribuent à estomper l'opposition travail-loisir et à favoriser la créativité et le contact avec le milieu naturel, préface du développement des loisirs à la campagne, souligné par notre collègue M. Octave Bajoux. Les expériences d'aménagement horaire, tant des classes de neige que des classes de nature, de mer et les classes vertes, sont à développer. Il nous faut regretter d'ailleurs que ces expériences soient interrompues lors de l'entrée dans l'enseignement secondaire, exception faite des possibilités ouvertes dans le cadre des 10 p. 100, qui ont permis à certains enseignants de réaliser des expériences intéressantes. Il nous faut souligner l'importance de la pédagogie des loisirs, qui est essentielle pour apprendre aux jeunes et finalement aux citoyens l'importance des loisirs, dans une perspective culturelle, pour laquelle la

télévision constitue un moyen privilégié, sous réserve de ne pas proposer au seul choix des téléspectateurs des programmes de grande consommation et de faible niveau culturel.

L'aménagement du temps de travail doit constituer un objectif essentiel, tant il est vrai qu'il n'existe de loisirs véritables que pour ceux qui disposent de liberté dans l'organisation de leur travail et dans le choix de leurs moments de détente, ce qui implique, ainsi que l'a souligné Mme Lagatu, de disposer de moyens matériels suffisants. L'aménagement des horaires de travail, tant dans la journée que dans la semaine, a fait l'objet de multiples expériences signalées dans le rapport écrit. Si les avantages de ces expériences ne sont d'ailleurs pas négligeables pour les entreprises, ils ont incité le ministre de la qualité de la vie à préparer un premier programme de mesures tendant à l'aménagement du temps, dont notre commission suivra, avec intérêt, le déroulement.

L'étalement des vacances, si souvent prôné, reste à réaliser. C'est ainsi que 96 p. 100 des vacanciers français, en 1973, sont partis en été. Plus de 72 p. 100 des départs d'été ont eu lieu entre le 28 juin et le 11 août. Si les départs d'hiver augmentent, ils constituent essentiellement un accroissement des périodes de loisirs de certaines catégories sociales et professionnelles et non un changement d'habitudes. D'ailleurs, comment envisager de tels changements d'habitudes, si profondément enracinés dans la mentalité collective, si le calendrier scolaire est immuable et rythme finalement le temps des vacances ?

Il faut tout à la fois modifier les esprits et les calendriers, et peut-être envisager, ainsi que l'a proposé notre collègue M. Fleury, un étalement régionalisé des vacances, dont il convient de remarquer que la moitié des Français seulement ont profité entre le 1^{er} octobre 1973 et le 30 septembre 1974. Cette constatation chiffrée a incité nos collègues MM. Lamousse et Vérillon à insister sur l'importance d'une diversification et d'une régionalisation des actions susceptibles de promouvoir les vacances, qui doivent cesser d'être considérées comme un luxe, pour l'être comme un besoin physiologique et psychologique imposé par les conditions de vie et de travail.

Notre commission, sensible aux difficultés inhérentes à l'étalement des vacances, a souligné implicitement l'importance de celui-ci à l'égard des personnes du troisième âge. C'est un fait d'évidence. Les retraités, et plus généralement les personnes du troisième âge, ont vu leur situation sociale bouleversée depuis quelques dizaines d'années. Aujourd'hui, grâce à une certaine progression des revenus, certes insuffisante, les personnes du troisième âge, que les progrès de la médecine ont maintenues dans une activité physique et intellectuelle remarquable, souhaitent que cette période nouvelle de leur vie s'accompagne de loisirs accrus leur permettant une nouvelle découverte de la société dans laquelle ils ont dépensé trop rapidement et trop totalement leur temps dans le travail et les occupations multiples de la vie active. A cet égard, ainsi que l'a souligné notre collègue M. Fleury, une politique du troisième âge est à définir et à promouvoir. Dois-je rappeler qu'une loi-cadre a été annoncée en décembre 1973 par Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé ? Qu'en est-il ?

J'en arrive à l'aménagement de l'espace.

Une politique des loisirs, c'est aussi une politique du tourisme, de l'environnement, c'est-à-dire de l'aménagement de l'espace, tant urbain que rural. Le milieu urbain ne peut plus être considéré comme un lieu dont on fuit en chaque circonstance, avant de s'efforcer d'y revenir dans les embouteillages, l'énerverment et finalement la fatigue.

La ville peut devenir un lieu de loisirs à condition que l'aménagement urbain soit respectueux de la qualité de la vie. A défaut de construire les villes à la campagne, comme le souhaitait jadis un célèbre humoriste, il n'est pas inutile de souhaiter que soient maintenus et développés les espaces verts, éléments essentiels du cadre de vie. Plusieurs villes ont par ailleurs multiplié les expériences de rues piétonnes et de transports en commun. Ces expériences méritent attention et soutien des pouvoirs publics.

La ville doit aussi offrir aux enfants des formes de loisirs adaptées à leur âge et à leur faculté de création et d'imagination. Les expériences des terrains d'aventures, qui commencent à apparaître en France, à l'image de ceux qui sont multipliés en Grande-Bretagne, en Suisse et dans les pays nordiques, sont à encourager, notamment par le fonds d'intervention culturelle et le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Il est permis de souhaiter que les règles administratives qui ont retardé l'ouverture de plusieurs terrains d'aventures à Paris et ont empêché les travaux d'aménagement d'espaces déjà réservés soient assouplies.

L'espace naturel, rural ou littoral, doit être sauvegardé. Il nous faut constater que l'espace littoral a souvent fait l'objet d'une invasion touristique et urbanistique, où les particularités écologiques ou sociologiques ont eu peu de place. Partout se sont édifiés des immeubles de front de mer, déserts en hiver et pleins en été, créant une uniformisation des infrastructures de loisirs, rapidement suivie d'une uniformisation des loisirs eux-mêmes. Là encore, il convient, non seulement de sauvegarder l'espace littoral dans le respect des sites et du caractère propre de chaque région, mais de varier les possibilités des loisirs offerts à ceux qui viennent y séjourner, afin que ne se recréent pas les rythmes psychologiques et sociologiques qui marquent les villes et leurs habitants.

Des remarques identiques méritent d'être faites à l'égard des stations de haute montagne. Le rapport sur la politique de la montagne, remis au Gouvernement en mars 1974, est édifiant. Là encore, il apparaît indispensable de promouvoir un effort d'adaptation et de rénovation susceptible de sauvegarder l'espace naturel. Comme l'a souligné notre collègue M. Guy Petit, des activités de détente en milieu rural ne nécessitent finalement que peu d'aménagements et sont sources d'enrichissement personnel et d'équilibre physiologique. Il suffit cependant de souhaiter que l'Etat et les collectivités locales favorisent le développement des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, afin qu'au-delà d'un poétique et bucolique retour à la nature se découvre, dans le milieu de vie rural, un véritable loisir inventif.

Je vais maintenant conclure.

Si l'allongement de la durée des loisirs, accompagné d'une réduction du temps de travail, est une des conquêtes sociales les plus importantes du xx^e siècle, il reste aux responsables à travailler à l'élaboration d'une civilisation des loisirs qui ne soit pas régie par des stéréotypes et des conventions et qui n'aboutisse pas à des formes de loisirs de masse, peu respectueuses des personnes et des choses. S'il reste des problèmes quantitatifs à résoudre au niveau des revenus et au niveau des infrastructures, l'aspiration à la qualité des loisirs doit être notre objectif commun, puisqu'il s'agit finalement de l'amélioration de la qualité de la vie.

Nous voudrions, monsieur le ministre, pouvoir suivre et encourager vos efforts en ce sens, et ceux de l'ensemble du gouvernement. Aussi la commission sénatoriale des affaires culturelles souhaite-t-elle que, dès l'an prochain, un document annexe à la loi de finances permette au Parlement de recenser tous les crédits qui concourent à ce qui devrait être une politique des loisirs. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Croze, rapporteur pour avis.

M. Pierre Croze, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Afin de respecter les recommandations de la présidence, je me contenterai, dans cet exposé oral, d'évoquer quelques problèmes soulevés par l'environnement, de faire quelques suggestions et de poser quelques questions.

J'ai essayé, dans le rapport écrit qui vous a été distribué, de résumer à la fois l'évolution d'ensemble du budget de l'environnement pour 1975 et les principales actions de la politique de l'environnement, c'est-à-dire les luttes contre les principales pollutions, la protection des espaces naturels ainsi que la défense et l'amélioration du cadre de la vie.

Mais tout cela reste tout de même incomplet, car les problèmes que pose l'environnement sont nombreux, variés et vastes et se posent aussi bien à l'échelon régional que national ou international. A cela s'ajoutent des événements extérieurs, et il est indéniable que le problème de la défense de notre cadre de vie qu'est l'environnement se pose avec une acuité nouvelle depuis la crise de l'énergie et des matières premières, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

En ce qui concerne les affectations de crédits, je me contenterai de constater que si les dépenses ordinaires s'accroissent de 11,7 p. 100, les dépenses en capital connaissent une évolution dissymétrique, les autorisations de programme augmentant de 12,1 p. 100 et les crédits de paiement restant en revanche au même niveau qu'en 1974. Il en résulte une diminution très nette des efforts, qui nous inquiète d'autant plus qu'il semblerait que la plupart des crédits de paiement votés l'an dernier n'ont pas été utilisés. Notre collègue M. Boyer-Andrivet, rapporteur de la commission des finances, a suffisamment développé ces points pour que je n'y insiste pas, sinon pour regretter cet état de choses.

Ce sera ma première suggestion : pourquoi ne pas employer la majeure partie des crédits à l'intérieur des régions et renforcer l'effort financier à ce stade ? La région offre, dans cette perspective, une solution séduisante. Elle pourrait trouver

dans la défense de l'environnement un domaine d'action très prometteur, en prenant en charge directement la maîtrise d'œuvre des principales politiques actuellement élaborées au niveau central. Il va de soi que, dans cette hypothèse, des moyens financiers et en hommes devraient lui permettre d'agir efficacement.

Le principal avantage de cette solution serait d'associer plus étroitement les élus et les citoyens à la définition de la politique de la protection de la nature et de l'environnement, afin qu'ils se sentent vraiment concernés par les risques considérables que la crise de l'énergie et des matières premières fait courir à notre société.

Mais, au préalable, il semblerait nécessaire d'établir une liste des priorités aux échelons national et régional, qui permettrait une équitable répartition des crédits. Votre ministère doit être un arbitre entre ces priorités, malheureusement de plus en plus nombreuses, qui doivent être définies en fonction de leur urgence, ce qui n'est pas facile, je le reconnais, car est-il plus urgent de remédier à la pollution des eaux des principales rivières du Nord, où toute vie biologique est pratiquement morte, ou à la destruction de la faune marine en Méditerranée, destruction due à la projection de déchets dangereux ou nocifs, et par suite à la détérioration de nos plages méditerranéennes ?

A ce sujet, monsieur le ministre, je me permets de vous rappeler que M. Poujade, d'abord, puis M. Dijoud avaient envisagé de tenir un certain nombre de réunions dans le cadre des régions, avec les préfets, pour étudier tous les problèmes de l'environnement qui se posaient aux régions et aux départements. Pouvez-vous nous faire savoir si ces réunions se sont tenues et ce qu'il en est advenu ?

Nous pensons, pour notre part, que, si elles n'ont pas encore été tenues, il serait souhaitable que cela se fasse très rapidement et qu'elles soient non pas limitées aux préfets, mais étendues aux représentants élus des régions. La création d'une commission chargée de mettre au point les priorités que je viens d'évoquer pourrait être étudiée en même temps.

Un autre point a retenu l'attention d'un certain nombre de membres de notre commission : c'est, semble-t-il, le manque de coordination entre les différents ministères. On constate, en effet, que la part des investissements consacrés par les autres ministères à la protection de la nature et de l'environnement s'élève en 1975 à 1 432 millions de francs, dont la moitié au titre des ministères de l'équipement et de l'intérieur.

Comme nos collègues dont les rapports ont été présentés à cette tribune, nous nous sommes interrogés sur la structure de votre ministère ; c'est, je crois, la meilleure preuve que nous pouvions donner de l'intérêt que nous y portons. Nous avons pensé qu'il serait peut-être bon, comme il l'était à l'origine, que votre ministère redeviennne un ministère délégué auprès du Premier ministre, afin que, fort de son autorité, vous puissiez plus facilement coordonner votre action avec celle des autres ministères et procéder aux arbitrages nécessaires.

Mais, à la réflexion, il nous a semblé préférable non seulement que vous gardiez une autonomie totale, mais surtout que soient renforcés vos moyens et vos pouvoirs en vous donnant particulièrement mission impérieuse de coordonner toutes les actions entreprises par les divers ministères qui consacrent des investissements à la protection de la nature et de l'environnement et qu'aucune action ne soit entreprise sans votre avis motivé.

Un des problèmes qui a préoccupé le plus la commission des affaires économiques est la lutte contre les déchets et les principales récupérations qui pourraient être effectuées. Je me permettrai de vous citer quelques exemples de ces luttes entreprises isolément, mais dont les résultats semblent, à première vue, intéressants et qu'il serait utile, semble-t-il, de suivre et d'aider.

C'est ainsi qu'à La Rochelle des expériences de récupération des ordures ménagères, des papiers, chiffons et plastiques ont été entreprises, paraît-il, avec un certain succès.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est exact.

M. Pierre Croze, rapporteur pour avis. Un industriel de cette ville a mis au point un système permettant la récupération et le recyclage des bouteilles en plastique. Il a donc été demandé aux habitants de La Rochelle de bien vouloir concourir à l'expérience et, pour ce faire, de mettre à part les vieux journaux, les ballots de chiffons, les bouteilles en plastique et le reste des ordures ménagères. Les vieux journaux et les chiffons sont récupérés et traités immédiatement ; les bouteilles en plastique sont, comme je viens de le dire, récupérées et recyclées, le reste des ordures ménagères transformé en compost.

La ville de La Rochelle pensait réaliser, par cette opération, un profit de un million de francs. Si l'expérience est concluante, il semble que le ministère pourrait encourager et multiplier ce genre d'expérience.

De même, dans un autre département, une entreprise fait de la récupération des métaux ferreux et non ferreux à partir de carcasses de voitures. Le département accorde une aide et il conviendrait également de suivre ce genre d'expérience.

A propos des carcasses de voitures qui déshonorent nos paysages, il est une utilisation qui pourrait, semble-t-il, être encouragée. Une expérience d'immersion de vieilles carcasses a été faite au large des côtes du Languedoc. Ces carcasses, au fond de la Méditerranée, constituent une réserve naturelle et idéale pour les poissons qui, à l'abri des chaluts, peuvent pondre et se reproduire en toute quiétude. Le problème, c'est le coût du transport de ces carcasses et leur immersion. Nous pensons cependant que, dans ce domaine, s'offre une possibilité d'action de votre ministère.

Un autre exemple est celui qui nous est donné par l'agence de bassin de Seine-Normandie : le milieu naturel reçoit, en plus de rejets liquides, des pollutions graves provenant du retour aux rivières ou aux nappes de déchets industriels liquides ou pâteux, souvent toxiques. Il s'agit de produits tels que fonds de cuves, boues de traitement, produits chimiques non utilisés, huiles usées, etc.

L'agence de bassin Seine-Normandie aide au financement en prêt de deux importantes installations centrales de destruction par neutralisation ou incinération, situées à Mantes et Lillebonne. Les industriels y apportant leurs produits recevront pendant dix ans une aide de l'agence, qui ramènera pour eux le coût de destruction à 50 p. 100 pour la première année et à 70 p. 100 pour la dernière année.

Cette forme de procédé, qui marie l'action réglementaire possible, puisque les déchets peuvent être détruits dans un centre agréé, et l'incitation financière, paraît très heureuse et mériterait d'être généralisée. Cela pourrait se faire à l'occasion du projet de loi sur les déchets évoqué par notre rapporteur spécial de la commission des finances et dont je parle dans mon rapport écrit, les agences pouvant alors servir de relais à une telle action.

En revanche, en ce qui concerne les huiles usées, il conviendrait de mener une action énergique afin que la récupération de ces huiles puisse être faite convenablement et rapidement, ce ramassage étant d'autant plus nécessaire que la seule pollution de l'eau, engendrée par les huiles, représente plus du quart de la pollution industrielle inventoriée. De plus, comme c'est souvent le cas pour la lutte contre les nuisances, il en résulterait des avantages sensibles sur le plan de l'économie, soit d'énergie, soit de matières premières, cette récupération permettant la fabrication d'huiles neuves.

Toujours en ce qui concerne cette lutte contre les nuisances, j'évoquerai le problème de la pollution de la Méditerranée par les déchets pétroliers et autres. Ce matin, un quotidien sous-titrait : « La Méditerranée, décharge publique ».

La Méditerranée est une mer en train de mourir et sa vie ne pourra être sauvegardée que par une action concertée de tous les Etats riverains.

Compte tenu du fait que les pays d'Afrique riverains de la Méditerranée sont très intéressés par le tourisme et que la pollution de la mer est, si je puis employer ce mot, « antitourisme », il est à souhaiter qu'une telle concertation se réalise et soit efficace ; je pense que la France pourrait justement être le promoteur d'une telle action.

Enfin, un problème qui a retenu particulièrement l'attention de nos collègues est la défense des eaux potables naturelles. Nous assistons à un phénomène divergent. Alors que la consommation d'eau potable augmente de par le monde, cette quantité d'eau va en diminuant, plus particulièrement dans les pays industrialisés. A la diminution des sources d'eau potable s'ajoute la pollution des rivières et des fleuves.

Il faut donc mener une double action. A la lutte contre la pollution et à l'accroissement des stations d'épuration doit s'ajouter la protection des sources et des nappes phréatiques de notre sous-sol.

C'est ainsi, par exemple, que certains de nos collègues se sont émus du nombre de gravières et de sablières qui s'ouvrent un peu partout. Sans nier leur nécessité, loin de là, nous estimons que l'ouverture de telles gravières et sablières devrait être strictement réglementée et que l'on devrait tenir compte non seulement du site qu'elles dénaturent, mais surtout de leur utilisation comme filtre de la nappe phréatique.

Cela m'amène à poser une question. Les ministres chargés des questions d'environnement au sein de la C. E. E. se sont réunis le 7 novembre à Bruxelles. Parmi les questions à l'ordre du jour figurait l'étude de la directive sur les exigences de la qualité à satisfaire par les eaux superficielles destinées à la production d'eau potable. Je crois savoir que les exigences de nos partenaires hollandais n'ont pas permis d'adopter cette directive.

Pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, ce qu'il en est exactement et, si ce n'est pas confidentiel, qu'elles sont les actions que vous avez envisagé de mener en commun sur les problèmes de l'environnement ?

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Monsieur le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Croze, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Excusez-moi de vous interrompre, mais je présidais cette commission à Bruxelles. Je puis vous indiquer dès maintenant qu'après une très large discussion le gouvernement néerlandais avait demandé quelques instants de répit. Ceux-ci ont duré trois jours, mais j'ai eu le plaisir de recevoir du gouvernement néerlandais l'accord sur la directive que j'avais présentée.

M. Pierre Croze, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision. Nous serions heureux si vous pouviez nous donner quelques indications sur cette directive.

Je n'évoquerai que succinctement les problèmes posés par les centrales nucléaires qui inquiètent un grand nombre de nos concitoyens et qui ont déjà été évoqués à maintes reprises à cette tribune.

Personnellement, je ne crois guère à la pollution nucléaire et notre collègue M. Chauty exposera ce problème mieux que je ne saurais le faire lors du rapport qu'il doit présenter prochainement devant notre assemblée.

Je me contenterai de signaler que les problèmes de pollution sont de deux ordres : la pollution ionisante, qui est réglée très facilement par la conservation des déchets, et la pollution thermique, qui n'est pas un problème propre aux centrales nucléaires. L'eau n'est pas radioactive et la température n'est pas plus élevée que celle de certains rejets effectués par des industries.

Ce problème thermique peut d'ailleurs être réglé par la construction de réfrigérateurs qui ont pour seul inconvénient de nécessiter l'implantation de tours de l'ordre de 150 à 180 mètres de hauteur, qui risquent de déformer le site ou le paysage.

Je n'ai pas évoqué dans mon rapport écrit la chasse et la pêche, domaines chers à notre regretté collègue Verdeille qui, lors de la discussion des budgets correspondants, défendait avec fougue et avec passion la chasse en France et les chasseurs et qui, comme tout véritable amoureux de la nature et des animaux, savait cacher une grande sensibilité et une immense tendresse sous un humour très fin.

Je voudrais en dire toutefois quelques mots maintenant. Le problème de la chasse en France est un problème qui semble fort difficile à résoudre car il ne se présente pas de la même manière dans le Nord de la France, dans le Sud, dans le Sud-Ouest qu'en Alsace ou dans le Centre. Il se pose de manière différente, qu'il s'agisse de la chasse au gibier d'eau, au gibier de passage ou aux gros animaux. J'avoue très franchement que, pour ma part, je vois mal, compte tenu de cette diversité et, disons-le franchement, du caractère et de la nature même du Français, comment l'on pourra résoudre, sans un effort de compréhension, de bon vouloir et d'éducation de tous les chasseurs, les problèmes de la chasse dans un pays qui voit son territoire de chasse s'amenuiser chaque jour, alors que le nombre des chasseurs augmente chaque année.

A ce sujet, la loi de finances a créé le permis de chasser qui va remplacer l'ancien permis de chasse. Un projet de loi doit être déposé pour mettre en application le code actuel avec cette nouvelle disposition. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de faire en sorte que cette loi soit votée rapidement et que ses décrets d'application soient publiés sans tarder, car nous risquons, sans cela, de nous trouver le 1^{er} juillet prochain devant une situation juridique assez particulière.

De même, ne pensez-vous pas qu'à la lumière des expériences acquises depuis huit ans maintenant, certains aménagements pourraient être apportés à la loi Verdeille qui a tant fait pour améliorer la chasse en France ?

Je ne veux pas terminer cet exposé sans préciser que la hausse importante et brutale des matières premières, qui a remis en cause, avec une acuité toute particulière non seulement

les modalités de notre croissance économique, mais aussi ses finalités, impose une orientation nouvelle qui constitue, pour l'environnement, à la fois une chance inattendue et un risque appréciable.

Dans la mesure où la lutte contre le gaspillage recoupe bien souvent la lutte pour la protection de la nature, on conçoit que l'avenir d'une véritable politique de l'environnement soit particulièrement prometteur.

Le rapport déposé par le groupe interministériel d'évaluation de l'environnement sur la lutte contre le gaspillage suggère à cet égard des solutions fort séduisantes.

Par contre, si la lutte contre le gaspillage ouvre des perspectives nouvelles pour l'environnement, la crise de l'énergie lui fait courir un certain nombre de risques. J'ai évoqué ceux qui pourraient être causés éventuellement par le développement des centrales nucléaires.

De même, on peut craindre que l'environnement perde son caractère prioritaire au profit d'objectifs plus immédiats comme la réduction du déficit de nos échanges extérieurs. Il est à craindre, par exemple, que l'on ne renonce à certains efforts de réduction des nuisances dont le coût serait jugé excessif.

Voici quelques réflexions, quelques suggestions et questions qui ne sont que le reflet d'une très faible partie de nos discussions en commission. Comme je l'ai déjà dit, la variété, le nombre des problèmes que pose l'environnement, l'intérêt croissant qu'y portent de plus en plus tous les hommes de par le monde — ce qui prouve, si besoin en était, combien ces problèmes leur tiennent à cœur — nous inciteraient à en discuter fort longtemps.

Comme cela a été dit, votre ministère a un beau nom qui convient à votre tempérament, monsieur le ministre. Vous avez pris ces problèmes à bras le corps et nous espérons qu'avec la même vigueur dont vous avez fait preuve sur d'autres terrains, sportifs par exemple (*Sourires*), vous défendrez ceux de l'environnement.

Ces problèmes font l'unanimité. C'est en raison de cet espoir et compte tenu des remarques qu'elle a formulées que la commission des affaires économiques et du plan a donné un avis favorable à votre budget. (*Applaudissements*.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au cours de mes entretiens avec vos rapporteurs et avec les membres de vos commissions, j'ai été sensible à votre préoccupation d'être mieux instruits des finalités et des fonctions du nouveau ministère dont j'ai la charge. Cette interrogation est, à mes yeux, une expression de ce souci d'aller à l'essentiel qui anime votre Assemblée.

Attentif à répondre à votre demande, je consacrerai donc ces propos introductifs à vous présenter le ministère de la qualité de la vie.

Ce ministère, vous le savez, regroupe trois départements importants : l'environnement, le tourisme, la jeunesse et les sports. Mais qu'on n'aille pas croire qu'il s'agit là de l'ancien ministère de l'environnement pourvu d'une nouvelle enseigne et flanqué de deux autres secteurs choisis un peu au hasard. Ce n'est pas davantage la simple juxtaposition de trois administrations qui, pour l'essentiel, continueraient à suivre des carrières autonomes. Le ministère de la qualité de la vie est une institution originale dont les fonctions se déduisent de la notion même qui sert à le nommer.

La notion de qualité de la vie rassemble toutes les aspirations nées de l'insatisfaction qu'éprouvent nos concitoyens devant ce qu'on pourrait appeler « l'envers de la croissance » : les dommages causés à la nature, les agressions contre notre santé, le temps perdu et l'entassement durant les trajets quotidiens, des lieux de travail voués à la grisaille, la monotonie des grands ensembles, une abondance de gadgets mais des besoins fondamentaux insatisfaits, les inégalités rendues plus intolérables par le luxe qui s'exhibe, l'anonymat des relations humaines et l'indifférence à autrui, le primat des valeurs de rendement avec toutes les contraintes qu'elles impliquent dans les rapports professionnels et de l'organisation du temps, l'insuffisante capacité compensatoire des loisirs et les rares chances d'épanouissement personnel d'une jeunesse privée de perspectives exaltantes et inquiète de son avenir.

La politique de la qualité de la vie a pour finalité globale de répondre à cet ensemble de problèmes dont certains sont relativement neufs, dont d'autres représentent une forme renouvelée des grands problèmes traditionnels d'égalité, de culture et de vie sociale.

Cette finalité globale s'analyse, à mes yeux, en cinq missions fondamentales.

Premièrement, protéger les grands équilibres naturels, la flore, la faune, les ressources rares, car ce serait faire preuve d'un égoïsme insensé que d'oublier les hommes qui, demain, habiteront notre planète.

Deuxièmement, améliorer notre cadre de vie et notre cadre de travail, ce qui implique au minimum qu'on les rende vivables, mais ce qui exige surtout qu'on les rende vivants et plus riches de possibilités d'épanouissement pour chacun.

Troisièmement, participer à la promotion d'une culture de la vie quotidienne qui enveloppe une morale de l'environnement, une redécouverte de la nature, la possibilité pour tous de découvrir les richesses qui les entourent, la nécessité de créer des milieux d'existence accordés à leur sensibilité et à leurs exigences esthétiques, l'instauration d'une nouvelle sagesse et la remise à l'honneur du civisme.

Quatrièmement, élaborer une politique cohérente des loisirs qui réponde aussi précisément que possible aux multiples aspects que revêt chez nos concitoyens un besoin social tenu désormais pour fondamental.

Cinquièmement, jeter les bases d'une politique de jeunesse qui soit à la mesure des problèmes qui se posent dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement, de la culture, des loisirs, de la participation à la vie nationale et internationale.

Il importe d'ajouter que, pour les plus défavorisés, les problèmes évoqués plus haut revêtent une acuité toute particulière et exigent des solutions efficaces. La dimension sociale est donc une composante essentielle de la politique de la qualité de la vie. C'est pourquoi l'accent sera mis sur les zones critiques des grandes agglomérations, sur le tourisme social, sur les loisirs populaires, sur le sport pour tous.

J'aurais voulu m'étendre plus longuement sur l'action d'ensemble de la qualité de la vie et sur l'intégration progressive des trois secteurs que mon département regroupe, mais l'économie de temps étant l'un des éléments essentiels de la qualité de la vie et de l'efficacité aussi de nos travaux, j'abrégerai mon intervention (*Sourires*) sur la qualité de la vie en général, dont ont parlé d'une manière profondément sensible et intelligente MM. Boyer-Andrivet, de Bagneux, Mme Goutmann, MM. Colery et Croze. Je les en remercie vivement.

Je ne me permettrai ici que de souligner deux dimensions qui dictent mon action.

Il s'agit d'abord de renforcer les actions intégrées entre les trois secteurs de mon département — et, l'expérience le montre, dans des domaines très divers, pollution et nuisances, parcs naturels et sites, mesures anti-gaspillage — et les autres départements ministériels.

Dans le dessein d'enrichir nos milieux d'existence de possibilités nouvelles mieux accordées aux aspirations de nos concitoyens, il me paraît en effet essentiel de lancer des opérations globales intégrant les préoccupations relatives à l'écologie, aux loisirs, aux sports, à l'esthétique, à la culture vécue. Je déplore, pour ma part, notre tendance à faire de l'unidimensionnel. Un parc à la française, c'est un objet proposé à la contemplation. Pas question d'y introduire des équipements sportifs. Pas question non plus de marcher ou de s'étendre sur les pelouses.

Dans la politique des espaces verts, le souci qui a prévalu jusqu'ici était uniquement d'ordre écologique. Il s'agissait, avant tout, de préserver la nature et de donner des « poumons » aux grandes agglomérations. Chez nous, les écoles urbaines sont rarement dans la verdure et il est exceptionnel qu'elles disposent de terrains de plein air à proximité. Chez nous, encore, une zone industrielle c'est à l'origine un espace sur lequel on a fait place nette pour y installer uniquement des usines et des entrepôts.

Créer des espaces vivants, c'est faire exactement le contraire de ce à quoi nous sollicitent nos tendances et nos habitudes. C'est inscrire dans une structure donnée un riche éventail de possibilités offertes à la diversité des goûts et des aspirations des individus.

J'évoquerai enfin l'éclairage majeur que j'entends donner à mon action et qui consiste à être d'abord attentif à la vie quotidienne de chaque Française, de chaque Français.

La qualité de vie ne peut être l'expression d'une élite ou le résultat de quelques équipements spécialisés. Si je compte développer la protection du littoral, la mise en place de parcs naturels, de centres d'initiation à l'environnement et d'écomusées, je me préoccuperais d'abord des quartiers très denses de nos agglomérations, des zones dépourvues d'espaces verts, des temps de trajet, de l'insuffisance des transports en commun.

Je sais aussi, pour avoir passé la majeure partie de mon existence en milieu ouvrier, l'importance que joue, pour ne prendre qu'un exemple, le jardin potager, le jardin familial

et plus généralement ces zones naturelles d'équilibre, comme on les appelle maintenant, proches des grandes villes, pour tous ceux qui ont, en fin de semaine, besoin d'équilibrer les rythmes de leur vie de tous les jours.

Après ce simple exposé sur l'action d'ensemble du ministère de la qualité de la vie, permettez-moi maintenant de soumettre à votre examen le budget de l'environnement, qui est l'une des composantes de notre ministère.

C'est un département important, appelé à jouer un rôle capital dans la réalisation de quelques-unes des grandes missions dont je vous parlais tout à l'heure. La lutte contre les pollutions et les nuisances, la protection de la nature, l'amélioration du cadre de vie en milieu rural et urbain, les actions éducatives visant à diffuser une « morale de l'environnement » qui sont des tâches essentielles pour l'instauration d'une meilleure qualité de vie dans notre pays, forment, en effet, les domaines relevant de sa compétence, qu'il s'agisse de gestion directe ou d'incitation auprès des autres administrations et des collectivités locales.

Avant de vous faire part de mes réflexions sur ce budget et sur l'usage que je compte faire des crédits qui sont soumis à votre approbation, je tiens à nouveau à féliciter les rapporteurs pour leur excellent travail. J'ajoute que j'ai pris le plus grand intérêt à m'entretenir avec eux et que je me soucierai de traduire dans les faits certaines des suggestions qu'ils m'ont faites.

Le budget de l'environnement s'élève à 298 millions de francs, dotation du fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement comprise, ce qui représente un accroissement de 11,9 p. 100 par rapport à 1974.

Ici, comme à l'Assemblée nationale, on n'a pas manqué de souligner que cette progression était inférieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat, soit 13,8 p. 100, et que, de surcroît, on était loin des 21,6 p. 100 dont avaient augmenté les crédits de 1974 par rapport à l'année précédente.

Je ne suis pas tout à fait sûr cependant que ce genre de comparaison, qui ne tient pas compte de l'insertion de l'environnement dans une nouvelle structure, soit pleinement significative.

Si nous regardons attentivement le détail de ce budget, nous sommes amenés à faire plusieurs constatations.

Pour la prévention contre les pollutions et les nuisances — air, bruit, eaux continentales et marines, déchets solides — et pour l'aménagement hydraulique de nos grands bassins, les crédits passent de 51 623 000 à 66 728 000 francs, soit une augmentation de 29 p. 100. A l'intérieur de cette rubrique, les crédits relatifs à la promotion des décharges contrôlées s'accroissent de 17 p. 100 et les subventions dans le domaine de l'eau, de 46,7 p. 100.

Pour la protection de la nature, les crédits passent de 41 743 000 francs à 46 917 000 francs. L'augmentation n'est que de 12 p. 100, mais il faut noter qu'un effort particulier est fait en faveur des parcs nationaux puisque aussi bien les subventions d'équipement qui leur sont destinées progressent de 28,6 p. 100.

La recherche dans le domaine des eaux continentales et marines, de l'atmosphère, du bruit, des déchets, de la faune et de la flore bénéficie de crédits s'élevant à 24 347 000 francs en 1975 contre 21 287 000 francs en 1974, soit une augmentation de 14 p. 100.

Je me propose, d'autre part, de lancer une série d'études statistiques qui nous permettront de mieux orienter nos actions en faveur de l'environnement. Cette action nouvelle se voit dotée de deux millions de francs.

En revanche, les crédits relatifs à l'environnement rural et urbain — sites et monuments naturels, parcs régionaux, amélioration de l'environnement — ainsi que les crédits concernant les actions d'information et de formation, ne progressent que très faiblement, je le reconnais.

Quant au F. I. A. N. E. — fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement — les dotations budgétaires relatives aux autorisations de programme restent équivalentes à celles de 1974, mais s'y ajoute une part prélevée sur le pari mutuel urbain, qui croîtra légèrement.

Une constatation d'ordre général s'impose au terme de cet examen. Les crédits augmentent de manière très substantielle dans les secteurs où les actions en cours ont dépassé le stade expérimental et peuvent être poursuivies sans hésitation. Ils progressent peu ou restent à leur niveau antérieur dans des domaines où il convient de marquer une pause pour réexaminer nos objectifs et nos modalités d'action dans le sens d'une plus grande rigueur. A cet égard, la réunion de l'environnement, du tourisme, de la jeunesse et des sports à l'intérieur du ministère de la qualité de la vie doit nous permettre de rassembler nos

efforts dans des opérations intégrées visant des buts précis. Dans mon précédent exposé, j'ai donné quelques exemples des projets qui seront lancés.

Il est faux d'affirmer, comme certains l'ont fait, que nous sommes en présence d'une politique ambitieuse servie par des moyens financiers dérisoires, car si l'on s'attache à la structure du budget, on observera que son organisation interne est telle qu'elle permet la poursuite des objectifs fondamentaux que nous nous assignons. Les contraintes que nous impose la conjoncture ne suscitent pas d'obstacles insurmontables à la politique dynamique que nous entendons mener en vue d'améliorer la qualité de la vie dans notre pays.

Notre intention de poursuivre et d'intensifier la lutte contre les pollutions et les nuisances ressort clairement des documents budgétaires puisque, je le répète, les crédits consacrés à cette tâche augmentent de 29 p. 100. Cette intention s'exprime encore dans un double souci : nous attacher à quelques grands objectifs prioritaires au lieu de disperser nos efforts dans des interventions ponctuelles et mobiliser, dans la poursuite de ces objectifs, tous les moyens existants ou à créer.

Dans le domaine de la lutte anti-pollution, deux grandes orientations commandent mon action : faire porter nos efforts sur les situations les plus préoccupantes et sur les pratiques entraînant des nuisances particulièrement dommageables ; faire concourir nos actions à la promotion d'un nouveau type de croissance en luttant contre le gaspillage, en favorisant le développement des technologies utilisant des formes d'énergie moins polluantes ou non polluantes et en aidant à la constitution d'un grand marché français de l'industrie anti-pollution capable de rivaliser avec l'étranger.

Pour réaliser la première tâche, je compte utiliser plusieurs moyens.

Au plan financier, je participerai à des investissements concernant la lutte contre le bruit, la promotion des décharges contrôlées, le lancement d'opérations pilotes intéressant la lutte contre la pollution des eaux continentales et marines — à cette fin, les crédits passent de 2,8 à 3,1 millions de francs — et la construction de grands barrages de régulation. Cette participation, prévue en 1975 pour le financement des grands barrages de la Loire, sera en augmentation importante. Les crédits qui lui sont affectés représentent 45 p. 100 de l'accroissement pour 1974 des dépenses d'investissement.

Il sera fait, d'autre part, un usage très sélectif des ressources du F. I. A. N. E. dont le concours ira aux zones géographiques où les atteintes portées à l'environnement sont les plus intolérables et risquent d'entraîner des dégradations irréversibles.

Sur le plan législatif et réglementaire, je fais étudier un certain nombre de mesures. J'énumérerai les principales d'entre elles.

Je tiens à rappeler tout d'abord la promesse faite par M. Robert Poujade, à propos des agences financières de bassin, lors du débat budgétaire de l'hiver 1972.

Nous devons aboutir très vite à une modification de la loi de 1964 de manière à amplifier l'action de ces organismes, à mieux prendre en compte les préoccupations des collectivités locales, à permettre le contrôle du Parlement sur leurs activités tout en maintenant le caractère décentralisé de ces agences. La mise au point de ce texte est en très bonne voie, grâce notamment à la volonté d'aboutir et à la bienveillance du nouveau président de l'association des maires, votre président, M. Alain Poher.

Je souhaite que ce texte soit très rapidement évoqué devant vous et je ferai ce qui est en mon pouvoir pour qu'il en soit bien ainsi.

Un projet portant réforme de la loi sur les établissements classés sera soumis par le Gouvernement au Parlement à la session de printemps de 1975. Cette réforme étendra le champ d'application de la loi de 1917 à tous les établissements susceptibles de provoquer des nuisances.

Une taxe à l'exploitation des granulats sera perçue. Sa mise en recouvrement sera accompagnée d'une série de mesures tendant à améliorer les conditions d'ouverture ou d'exploitation des carrières et de réaménagement des terrains.

En matière de pollution atmosphérique, deux nouvelles zones spéciales, où sont prescrites des mesures restrictives d'emploi de certains combustibles et des mesures de surveillance des installations, seront créées : l'une à Rouen, cet hiver, l'autre dans la région Fos-Etang de Berre, l'an prochain.

Des mesures seront prises bientôt qui prévoient la limitation du bruit émis par différents engins, notamment par les appareils domestiques.

En ce qui concerne les bruits émis par les avions, nous nous engageons dans deux voies : l'extension, aux zones de grand bruit proches d'aéroports « chargés », des facilités accordées

aux riverains de Roissy ; le rééquipement progressif des avions anciens de manière que les bruits qu'ils émettent ne dépassent pas les maxima exigés des avions nouveaux.

Les décisions concernant la localisation des centrales nucléaires seront prises après qu'aura été organisée une très large concertation. Une campagne nationale d'information sur l'énergie sera lancée prochainement. D'autre part, il a été décidé de faire participer les conseils régionaux au choix de sites nucléaires intéressant leur région. Le rôle du département de l'environnement est d'apporter aux conseils régionaux et aux collectivités locales les informations leur permettant d'effectuer des choix judicieux.

Enfin, je proposerai prochainement au Gouvernement des initiatives susceptibles de donner un nouvel élan à la coopération internationale en Méditerranée. Je voudrais, à ce propos, insister tout particulièrement sur l'effort entrepris par le département de l'environnement en vue de la protection du milieu marin. Pour me limiter au domaine législatif, je mentionnerai quatre projets en préparation : un projet de modification de la loi du 30 décembre 1968 relative à l'exploration et à l'exploitation des ressources pétrolières du plateau continental, en vue notamment de renforcer les dispositions pénales existantes — un décret, également en préparation, fixera par ailleurs les conditions de rejet à partir des plates-formes de forage et d'exploitation en mer ; un projet de loi pour réglementer strictement les incinérations en mer ; un projet de loi et un projet de décret pour fixer les conditions d'exploitation des gisements de sable et graviers sous-marins ; un projet de loi pour soumettre à autorisation et à contrôle par l'administration les immersions de déchets en mer et interdire ces opérations pour les substances toxiques.

Dans le dessein de faire concourir la politique de l'environnement aux efforts accomplis pour atténuer la crise de l'énergie, je me propose d'utiliser une partie de mes crédits de recherche à aider au développement des énergies non polluantes. J'inciterai, d'autre part, l'administration et les entreprises privées à utiliser des véhicules électriques pour toutes les activités impliquant des transports ou des déplacements sur courtes distances. Vous n'ignorez pas, enfin, le rôle d'initiateur joué par le ministère de la qualité de la vie dans la lutte anti-gaspillage.

Le 30 octobre, j'ai présenté au conseil des ministres le rapport Gruson dont vous savez qu'il est le résultat d'une initiative prise en 1973 par le ministère de la protection de la nature et de l'environnement. A la suite de ce conseil, le Premier ministre a demandé à mes collègues et à moi-même de préparer, dans les meilleurs délais, des propositions précises d'action concernant la lutte anti-gaspillage.

Pour ce qui est de ma responsabilité, j'agirai dans deux directions principales : la récupération et le recyclage des déchets, la recherche du meilleur emploi possible de la chaleur rejetée par les centrales électriques, thermiques ou nucléaires.

Sur le premier point, je fais préparer une loi qui réorganise la collecte et l'élimination des déchets en prévoyant un système de financement qui s'inspire de l'expérience des agences de bassin. Le texte vous en sera soumis prochainement. Je favoriserai, en outre, la diffusion des techniques permettant de fabriquer des plastiques de bonne qualité à partir des bouteilles et des emballages. Je lancerai, enfin, une campagne d'information pour guider les municipalités en ce qui concerne la rationalisation de la collecte des déchets et les diverses modalités du recyclage.

Notre mission de lutte contre la pollution thermique nous amène aussi à nous préoccuper de ce gaspillage considérable que représentent les calories rejetées par les centrales thermiques. Pour des raisons fondamentales de thermodynamique, le rendement énergétique de ces installations est d'environ 30 à 35 p. 100, quelquefois davantage. Cela veut dire que les deux tiers de la chaleur produite dans une centrale, et ce sera le cas pour nos futures centrales nucléaires, sont dispersés, sans profit pour personne, dans l'atmosphère, les fleuves ou les océans. Je ferai en sorte que les solutions techniques permettant d'utiliser au mieux les calories perdues soient recherchées activement et je veillerai à ce que soient prises les décisions de les mettre en pratique dès l'aboutissement des travaux en cours.

Le ministère de la qualité de la vie, pour sa part, conduit déjà une étude technique et économique dans ce but et assurera la plus large diffusion aux conclusions de ses travaux.

Il fera connaître aux collectivités susceptibles d'être concernées le bénéfice qu'elles auront à utiliser systématiquement, pour le chauffage urbain, collectif ou privé, l'eau chaude rejetée par les centrales. Déjà, les rejets thermiques d'une centrale classique vont être utilisés dans le Nord pour le chauffage de plusieurs agglomérations. Je ferai connaître les résultats de cette initiative.

Trois objectifs très importants peuvent être partiellement atteints à l'aide de cette politique : une économie globale de consommation d'énergie en France se traduisant par la réduction de notre déséquilibre extérieur lié aux importations de pétrole ; la limitation au minimum de la pollution thermique de nos rivières et de nos mers ; la réduction de la pollution atmosphérique liée à la combustion des fuels de chauffage dans les cités équipées de chauffage urbain à eau chaude.

J'en viens maintenant au thème de la protection de la nature et des paysages.

Une première série d'orientation concerne les parcs nationaux, les réserves naturelles, la chasse et la pêche.

Dans ces domaines, les crédits de 1975 doivent assurer la réalisation de ce qui a été entrepris. L'accent sera mis sur l'aménagement et l'animation des parcs nationaux pour lesquels, je le répète, les subventions d'équipement ont augmenté de 28 p. 100. Les études pour le lancement du parc du Mercantour, dont la création est prévue pour 1976, seront poursuivies et un nouveau dossier sera mis en chantier probablement dans la Haute-Ariège.

A ce sujet, je tiens à rassurer le sénateur Nayrou en lui confirmant qu'aucune étude officielle n'a encore été lancée. Il importe, en effet, que les responsables locaux se prononcent au préalable sur le principe même de cette action. Mais il me fallait prévoir les crédits pour répondre éventuellement à leur demande.

Enfin, il est également envisagé de créer un parc national dans l'un des départements d'outre-mer.

Je serai, en outre, attentif à ce que le développement du tourisme se fasse dans le respect de l'environnement. A cet égard, mon action s'organise autour des objectifs suivants : favoriser le redéploiement de nos activités touristiques, faciliter la mise en place du conservatoire du littoral, encourager les actions visant à un aménagement en profondeur des côtes françaises, développer le tourisme de moyenne montagne avec le souci de planifier les constructions et les équipements nécessaires. Une place importante sera faite aux actions de sensibilisation et d'information du public dans les parcs nationaux et régionaux.

Mais mon sentiment est qu'il est nécessaire d'aborder maintenant une nouvelle étape.

Il nous faut, d'abord, avoir une vue plus synthétique, plus globale de notre mission de protection des paysages. Nos interventions restent ponctuelles et dispersées, alors qu'il conviendrait, à l'imitation de ce qui se fait dans les pays nordiques, de constituer une véritable trame d'espaces verts. Pour cela, sans doute faudra-t-il modifier le code rural afin d'éviter des déboisements abusifs et prévoir des textes législatifs permettant aux maires d'avoir prise sur l'abattage des arbres en milieu urbain. Sans doute faudrait-il aussi, pour assurer une meilleure protection des espaces boisés et zones péri-urbaines, revoir la loi du 16 juillet 1971 qui donne de dangereuses facilités de construction.

Il faut aller plus loin encore. Interdire, classer, mettre en réserve — comme nous l'avons fait jusqu'ici — ne saurait suffire. Il est essentiel que le souci de préserver notre environnement soit présent au cœur de toutes nos entreprises visant à transformer la nature. C'est pour rendre ce souci effectif que j'ai l'intention de vous présenter, à la prochaine session, un projet de loi, dit de la protection de la nature, dont l'article 2 fait obligation aux collectivités publiques et aux promoteurs privés de veiller à ce que leurs projets prennent en compte les impératifs de respect des équilibres biologiques, des sites et des paysages. Le ministre de la qualité de la vie aura ainsi droit de regard sur les projets qui peuvent dégrader notre environnement. Il contraindra chacun à se mettre en face de ses responsabilités.

Il me paraît essentiel, d'autre part, que les instances de l'environnement interviennent dès la phase d'élaboration des projets. Désormais les responsables de l'environnement participeront aux opérations de remembrement conduites par le ministère de l'agriculture. Il conviendra aussi d'inclure des paysagistes dans les équipes chargées de l'équipement ou de l'urbanisme afin que les préoccupations paysagères soient insérées dès le début dans les projets. Dans le dessein de former ces spécialistes, dont la France manque gravement, j'ai l'intention de donner une nouvelle impulsion au Centre national d'études et de recherches en paysages. Dans le même ordre d'idées, j'aiderai à l'extension d'une formule en vigueur dans quelques départements : l'assistance architecturale gratuite, et j'encouragerai les concours d'idées visant à une meilleure intégration des réalisations dans le site.

L'aménagement de notre cadre et de nos conditions d'existence, dont j'ai proposé et présenté quelques-uns des objectifs dans mon précédent exposé, est un tâche qui déborde la sphère des attributions propres de l'environnement. Elle ne peut être menée à bien que si elle mobilise, dans des opérations intégrées, les ressources des trois départements qui composent le ministère de la qualité de la vie. Mieux, elle met fondamentalement en jeu sa fonction de relations interministérielles, car les actions visant à ce but impliquent une étroite collaboration avec d'autres ministères.

Il reste cependant que l'environnement a un rôle fondamental à jouer en l'affaire. A cet égard, j'ai l'intention de renforcer les attributions d'une des directions de ce département : la mission de l'environnement rural et urbain, appelée couramment M. E. R. U. C'est qu'en effet le rattachement de l'environnement à la qualité de la vie nous conduit à déplacer l'accent de la protection de la nature pour le mettre sur la transformation et l'enrichissement de nos milieux d'existence.

Je confierai donc à la M. E. R. U. le soin d'élaborer, conjointement avec le haut comité à l'environnement, des projets novateurs concernant l'aménagement de notre cadre de vie et des programmes finalisés qui permettront de réaliser des opérations intégrées pouvant porter sur les villes moyennes, les villes nouvelles, l'espace rural, les conditions de travail.

Sur le plan financier, une partie importante des crédits qui seront assurés par le F. I. A. N. E. sera consacrée à l'achat de terrains pour créer des complexes de loisirs dans les zones péri-urbaines, à la mise en œuvre des plans verts, aux investissements requis par l'implantation des centres d'accueil, aux contrats « qualité de la vie » passés avec les villes moyennes.

Je vous ai parlé principalement des projets du ministère de la qualité de la vie et de son département de l'environnement, l'occasion que constitue la présentation du budget devant votre assemblée l'exigeait, mais il est bien évident que la politique de l'environnement est affaire de chacun. Voilà pourquoi j'intensifierai l'effort en vue de développer la « conscience écologique » de nos concitoyens.

Il est évident aussi que cette politique n'a chance de réussir que si, pour l'essentiel, elles est élaborée au plus près des réalités vécues et par les intéressés eux-mêmes. C'est dire le rôle capital que sont appelés à jouer les diverses collectivités locales et les hommes qui les animent. C'est dire aussi que je compte beaucoup sur votre concours car qui, mieux que vous, sait ce qu'il convient de faire pour instaurer une meilleure qualité de vie dans vos régions respectives. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 14 novembre 1974 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 21 minutes ;

Groupe socialiste : 20 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 17 minutes ;

Groupe communiste : 14 minutes.

La parole est à M. Giacobbi.

M. François Giacobbi. Comme vous, monsieur le ministre, je considère l'économie de temps comme faisant partie de la qualité de la vie. Par ailleurs, aussi bien les rapports qui ont été développés tout à l'heure que votre exposé m'amènent à réduire l'objet de mon intervention, qui n'a qu'un objectif précis, à savoir de marquer la part insuffisante, voire l'absence, de crédits d'Etat alloués à huit parcs nationaux au titre de leur budget de fonctionnement.

Auparavant, je tiens à vous remercier, monsieur le ministre : premièrement d'avoir dégagé des crédits d'équipement convenables en faveur des parcs naturels régionaux ; deuxièmement — et je le fais également au nom de plusieurs de nos collègues — pour la manière dont vous nous avez reçus, voilà quelques jours, à votre ministère. Nous avons pu, en effet, discuter très librement d'un certain nombre de problèmes concrets.

La situation des parcs naturels régionaux a été évoquée de façon assez complète à l'Assemblée nationale par M. le député Duroure. Je n'ajouterai donc que quelques précisions.

En 1972, la part de l'Etat dans les crédits de fonctionnement était de 41,30 p. 100 et celle des collectivités locales, en particulier des conseils généraux, de 48,70 p. 100. En 1973, la part de l'Etat tombait déjà à 37 p. 100 et celle des collectivités montait à 63 p. 100. En 1974, la part de l'Etat n'était plus que de 24,9 p. 100 et celle des collectivités — disons des conseils généraux — s'élevait à 75,1 p. 100. Pour 1975, la part

de l'Etat est égale à zéro ; par conséquent, dans le tableau, la part des conseils généraux est marquée par un grand point d'interrogation. Comment se fait-il qu'on en soit venu là ?

Cette situation résulte d'une circulaire du ministère des finances du mois de mai 1973. Elle s'applique rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1972 aux parcs créés depuis plus de trois ans. Par conséquent, huit parcs ne recevraient plus de crédits en 1975. Ce sont les parcs de Saint-Amand, d'Armorique, de Brière, de Camargue, des Landes, du Morvan, du Vercors et de la Forêt d'Orient. Si l'Etat n'accorde pas à ces huit parcs les 1 600 000 francs nécessaires à leur fonctionnement, les collectivités locales, notamment les conseils généraux, risquent de faire de même et nous pourrions ainsi perdre environ 7 millions de francs.

On me dira que les régions devraient accorder ces crédits de fonctionnement. Mais la situation est courtelinesque, puisque ces organismes n'ont pas le droit de le faire s'agissant des parcs régionaux. Je sais bien que, récemment, à Matignon, a eu lieu une réunion des présidents des conseils régionaux — à laquelle j'ai participé — où il a été dit que l'on reverrait la réglementation concernant ces conseils, de façon à leur permettre d'accorder des aides, ce qui a d'ailleurs paru dans le journal *Le Monde*, mais c'est tout pour le moment.

D'autre part, en ce qui concerne l'année 1975, les budgets des établissements régionaux sont déjà préparés et rien n'est prévu pour le fonctionnement des parcs régionaux. Par conséquent — je le répète — nous risquons de perdre 700 millions d'anciens francs et d'assister à la fermeture de parc ouverts déjà depuis quelque temps.

Monsieur le ministre, vous savez bien que ce n'est pas un chantage. Nos collègues vous ont dit l'autre jour que les responsables de certains parcs régionaux refusaient de voter leur budget tant qu'ils n'auraient pas l'assurance de disposer de crédits de fonctionnement.

Donc risque de fermeture de parcs régionaux existants, inquiétude pour les nouveaux parcs à créer et, surtout, scepticisme quant à la volonté réelle de poursuivre une politique d'aménagement et de protection de la nature dans les parcs dont votre prédécesseur disait qu'ils étaient des « lieux privilégiés d'aménagement du territoire ».

Dès lors, il convient absolument, monsieur le ministre, d'assurer la soudure en 1975. Il nous faudrait 1 600 000 francs. Nous voulons bien transiger à 1 200 000 francs, car nous connaissons vos difficultés, mais ce crédit nous est indispensable.

Je parlerai maintenant des années à venir. L'erreur a été commise de considérer que l'aide permanente de l'Etat au fonctionnement n'était pas acquise. Eh bien, bon nombre d'entre nous, tous ceux qui s'intéressent aux parcs et les soutiennent, estiment que l'aide de l'Etat pour le fonctionnement doit devenir permanente, quitte à être plafonnée en pourcentage par rapport au montant total du budget de fonctionnement de chaque parc, par exemple à 25 p. 100, ce qui serait normal. Pourquoi ? Tout d'abord, les parcs naturels régionaux présentent, en dépit de leur appellation, un intérêt national. Lorsque vous parlez de la nécessité d'aménager des espaces verts, monsieur le ministre, vous ne pouvez ignorer que les citadins enfermés dans les concentrations urbaines sont très heureux de pouvoir se rendre dans telle ou telle autre région de France.

Ensuite, les parcs régionaux sont même d'intérêt international. La définition des parcs est telle, à l'étranger, qu'on y ignore en général cette distinction entre parcs nationaux et régionaux. En tout cas, elle varie suivant les pays, et la France, avec ses cinq parcs nationaux et ses quinze parcs régionaux, créés ou en voie de l'être, est considérée comme disposant de vingt parcs.

De plus, la cloison étanche qu'on a prétendu élever entre les parcs régionaux et les parcs nationaux est illusoire. Je mets au défi quiconque de distinguer ce qui différencie le parc régional de la Corse d'un parc national.

Ces parcs naturels sont donc très attractifs pour ce qu'on appelle le « tourisme vert » et particulièrement le « tourisme vert » étranger, ce qui ne manque pas d'intérêt à une époque où notre sacro-sainte balance des comptes n'est sans doute pas en équilibre favorable pour nos finances extérieures.

Enfin et surtout, ces parcs naturels régionaux aident à la formation de la jeunesse. Ils aident à l'éducation et à l'animation et le travail qui y est accompli représente un véritable investissement culturel.

En fait, parler de crédits de fonctionnement *stricto sensu* n'est pas exact. Le travail effectué dans les parcs naturels régionaux valorise le capital naturel et humain. Cette seule raison justifierait le maintien des crédits de fonctionnement.

Je vais peut-être vous surprendre, monsieur le ministre, en vous disant que le ministère de l'économie et des finances l'a compris lui-même et a admis ce mode de raisonnement.

J'en apporte la preuve. Dans la forêt méditerranéenne, l'Etat prend en charge 60 p. 100 des crédits de fonctionnement afférents aux sapeurs-pompiers forestiers qui n'interviennent pas pourtant dans les forêts domaniales; ils n'ont même pas le droit de s'y rendre. Dans ces conditions — ce n'est pas forcer le raisonnement de le dire — l'Etat pourrait bien donner 25 p. 100 des crédits de fonctionnement pour les parcs.

J'en arrive à ma conclusion qui est double. D'abord, il faut absolument faire la soudure pour l'année 1975, et 120 millions d'anciens francs au moins sont nécessaires à cet égard. J'en profite pour lancer un appel à tous les conseillers généraux et présidents des conseils généraux — ils sont nombreux parmi nous — et pour leur dire que, si nous voulons que le ciel nous aide, il faut consentir un effort supérieur. Il est triste de constater que les conseils généraux donnent si peu. En Corse, nous consacrons un million de francs au fonctionnement de notre parc régional. Ce département serait-il riche? Non, il est pauvre, tout le monde le sait, si pauvre même qu'il ne peut pas se permettre de lésiner quand il s'agit de protéger sa richesse principale, la beauté de sa nature. J'insiste beaucoup, mes chers collègues conseillers généraux, pour que vous en fassiez autant.

En second lieu, il sera nécessaire de redéfinir la politique d'aide aux parcs naturels régionaux. Monsieur le ministre, la fédération que j'ai l'honneur de présider est à votre disposition pour en discuter avec vous. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, comme je me montre souvent un censeur exigeant quant à la durée des discours, je voudrais moi-même être très bref. Je ferai quelques réflexions et surtout poserai quelques questions à M. le ministre.

La première observation que je veux faire aura trait aux crédits. Notre rapporteur, M. Boyer-Andrivet, dans son très bon rapport écrit, a rappelé que l'augmentation était faible, de l'ordre de 4,2 p. 100. Evidemment, c'est assez paradoxal, étant donné que le ministère de la qualité de la vie en est à ses débuts et qu'il aurait besoin de se voir consentir un effort beaucoup plus important.

M. le ministre, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention, nous a dit que nos chiffres étaient contestables et qu'il était un peu plus optimiste que notre rapporteur. J'en accepte l'augure. Je demanderai simplement que nous refassions ensemble le calcul pour voir si, véritablement, nous avons été un peu pessimistes dans notre appréciation. Pour ma part, je ne souhaite que pouvoir me montrer plus serein quant à l'avenir de la politique de l'environnement.

Ce qui me paraît très important, c'est ce qu'a souligné M. Boyer-Andrivet à la page onze de son rapport écrit. Les crédits de paiement, malgré leur modicité, ne sont pas totalement consommés. Il précisait: « Au 31 décembre 1973, le pourcentage de consommation des crédits de chacun des chapitres de dépense variait de 60 p. 100 pour le fonds de la recherche dans le meilleur cas, à 5 p. 100 dans le pire pour les interventions dans le domaine de l'eau. »

Cette constatation est grave, monsieur le ministre. Il conviendrait donc, sur ce point, que des rectifications interviennent durant l'année 1975. En effet, nous n'aurions aucune autorité suffisante pour demander une augmentation des crédits si ceux qui ont été votés ne sont pas utilisés.

Ma deuxième question concernera les centrales nucléaires. C'est un immense sujet que je ne vais pas épuiser ce matin. Vous nous avez donné une espérance, monsieur le ministre, en indiquant qu'un grand débat aurait lieu. J'ai remarqué qu'à l'Assemblée nationale un de nos collègues vous avait demandé d'organiser un débat sur l'énergie nucléaire. Il faudrait en organiser un, au Sénat, sur l'énergie nucléaire et l'environnement car les deux problèmes sont liés même si l'énergie a des aspects divers, scientifiques, de défense nationale, etc.

Je sais que l'opinion est très inquiète. Nous en parlons souvent avec mon très cher ami, M. le rapporteur général, qui est un des hommes les plus compétents en cette matière. A mon avis, certaines inquiétudes sont excessives, mais d'autres sont justifiées.

Il conviendrait donc de faire le point et je compte sur vous, monsieur le ministre, pour nous aider à le faire.

Je m'associe à la demande de M. Deniau. Il entre dans votre rôle, monsieur le ministre, d'exiger du Gouvernement que des études et un effort plus rigoureux soient entrepris en ce qui

concerne les autres formes d'énergie. M. Deniau a rappelé, en effet, qu'il faut consentir un effort, je l'ai moi-même souvent affirmé, dans les domaines de l'énergie géothermique, de l'énergie marémotrice, de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie sous toutes ses formes.

Monsieur le ministre, vous devriez discuter, à l'échelon gouvernemental, des problèmes qui seront évoqués au cours de ce grand débat. Nous devons connaître exactement votre rôle en matière d'implantations de centrales nucléaires, celui qui sera dévolu aux préfets de région et celui que joueront les collectivités locales.

Ainsi, chacun saurait quels sont ses responsabilités et ses pouvoirs.

J'en viens au problème du cadre de vie, auquel vous vous êtes attaché, et je vous en félicite, car il faut repenser le problème de l'urbanisme.

Le Président de la République et le Gouvernement ont pris d'heureuses initiatives en donnant un coup d'arrêt à l'urbanisme vertical qui avait été jusque-là systématiquement encouragé par les administrations, malgré les protestations de beaucoup d'entre nous, et cela depuis très longtemps. Quand on ne parvenait pas à ses fins dans le plan initial, grâce à des dérogations, on réalisait ce qui n'était pas décidé à l'origine.

Il faut également examiner le problème des zones critiques des grandes agglomérations: éviter la densification, créer par priorité des espaces verts, des zones naturelles d'équilibre autour des grandes métropoles.

Dans la région parisienne, plusieurs zones de cet ordre sont demandées, notamment celles qui concernent la plaine de Versailles, l'Hurepoix et le Vexin.

Monsieur le ministre, vous devriez demander au district de la région parisienne de faire appliquer ce que contenait initialement le schéma directeur car celui-ci avait prévu, autour des villes nouvelles, des zones de détente, de loisirs, des zones vertes; au lieu de quoi, à la suite de maintes dérogations, on est en train de détruire le schéma directeur, en permettant d'innombrables constructions autour du périmètre des villes nouvelles. Si bien que le schéma, qui était déjà mauvais à l'origine, quand il aura été mis en pièces, sera exécrable car il aura perdu les très rares avantages offerts en compensation de ses graves inconvénients.

Je vais maintenant parler d'une question qui ne concerne pas seulement les grands espaces urbains mais l'ensemble des villes, à savoir les niveaux sonores.

Dans ce domaine, je ne vous cache pas que tout est à faire. M. Poujade avait eu une heureuse initiative en nommant un « monsieur Bruit ». Celui-ci est parti en laissant l'impression qu'il était dépourvu de pouvoirs.

Vous avez cité certaines mesures concernant les aéroports, les usines. Je dis: Bravo! Cependant, nous sommes assaillis par des bruits, peut-être moins gênants, mais plus insidieux parce que plus fréquents qui proviennent des voitures et, plus encore, des motocyclettes.

Vous savez qu'actuellement on laisse vendre des motocyclettes qui ne respectent pas le niveau sonore de bruit autorisé. Une fois que leurs utilisateurs ont trafiqué leur moteur, le niveau de bruit atteint est insupportable. Quand on signale cette situation, les responsables chargés de la surveillance lèvent les bras au ciel et répondent qu'on ne peut pas placer un policier derrière chaque motocycliste! Pour ma part, j'affirme qu'il faut condamner très lourdement ces fauteurs de bruit car cela se saura rapidement. Ne restez pas inerte ou indifférent à cette situation!

En ce qui concerne les déchets et le gaspillage — vous en avez parlé — le rapport Gruson a ouvert une voie fructueuse pour les réflexions économiques et les changements qu'il convient d'apporter dans ce domaine. Il s'agit presque d'un problème de civilisation. Nous devons prouver que la nôtre n'est pas celle du déchet. Jusqu'à présent, il faut bien le reconnaître, nous avons tous donné, autant que nous sommes, l'exemple contraire. Je voudrais que, sur ce point, votre politique fût très active. Il ne s'agit pas d'en rester au stade des réflexions.

On vous a cité ce matin quelques expériences réussies de lutte contre les déchets. Il faut maintenant s'engager vigoureusement et ardemment dans cette voie. J'ai trouvé un peu bref votre exposé à ce sujet. Vous ne semblez pas avoir défini parfaitement votre politique. Or c'est très important.

J'en viens au problème des collectivités locales et des associations. Les collectivités locales qui luttent contre un certain nombre de décisions prises en haut lieu, décisions que nous dénonçons, s'appuient régulièrement sur les associations qui leur rendent d'inappréciables services. Mais votre politique, vis-à-vis de ces associations est-elle assez positive, assez active?

Cela est d'autant plus nécessaire que les administrations et les tribunaux font, hélas ! très souvent preuve de laxisme. Il convient donc de redresser énergiquement un certain nombre d'erreurs commises. Cela ne pourra se faire que si le ministère de la qualité de la vie se montre intransigeant. Vous aiderez ainsi les collectivités locales et plus encore tous ceux qui, avec infatigabilité de dévouement et de désintéressement, consacrent beaucoup de temps à cette entreprise.

Sur les parcs régionaux, M. Giacobbi a tenu des propos excellents. Je n'y reviens pas. Le démarrage est bon mais il reste encore beaucoup à faire. Certaines décisions doivent être maintenant prises.

Je n'aime pas citer à la tribune ce qui concerne ma région mais il m'est difficile de ne pas dire un mot d'un cas particulier que je connais bien.

Quand un grand nombre de maires ont, ainsi que moi-même, souhaité la création d'un parc naturel, ce qui a fait défaut, c'est la volonté de l'Etat de le réaliser ou d'aider les maires à le réussir.

La région dont je parle fait partie du patrimoine historique de notre pays, puisqu'il s'agit de la vallée de Chevreuse. Celle-ci est en voie de détérioration et même de disparition. Les communes ont donc souhaité la constitution d'un parc de haute Chevreuse. Jusqu'à présent, ce ne sont pas les encouragements du Gouvernement qui les ont beaucoup aidées, et c'est très grave, parce qu'on enlève ainsi la volonté de réussir à ceux qui, justement, ont le désir d'agir dans ce domaine.

Il est dommage que, pour 1975, il y ait une stabilisation des interventions du F. I. A. N. E. Cet organisme est aujourd'hui un outil précieux et efficace. Il a mis du temps à devenir ce qu'il est. Pour 1976 et les années suivantes, il faudrait relancer son action d'autant qu'il a à faire face à un éventail très vaste d'interventions, puisqu'elles concernent aussi bien les pollutions et les espaces verts que les techniques nouvelles.

Quant aux moyens généraux du ministère, il faudrait, sur place, non pas créer des services, mais lui permettre de mobiliser les services existants et de disposer de moyens accrus. Vous le pourriez dans le domaine de la protection des sites, de la gendarmerie, de la protection du littoral notamment.

En terminant, je veux lancer, une fois de plus, un appel angoissé pour sauver nos fleuves, nos rivières et notre littoral. On vous en a parlé sans cesse, on vous en parlera de plus en plus, on ne vous en parlera jamais assez. C'est un cri général : les mers deviennent des poubelles, les rivières charrient des pollutions redoutables.

Depuis plusieurs années, on nous annonce, en ce qui concerne la mer, et vous l'avez fait ce matin encore, de nombreux projets. Mais, quand il s'agit d'aller plus loin, on nous dit que le problème, qui doit faire l'objet de négociations internationales, ne relève plus du ministre de l'environnement mais du ministre des affaires étrangères. Or, quand on lit ce qui se passe dans ces conférences internationales, on s'aperçoit que le délégué de la France s'en tient à des positions très restrictives et que beaucoup de choses auraient pu être obtenues s'il avait été plus ferme. Nous nous trouvons devant une évolution très grave du monde. Nous savons bien que, pour faire face à la famine, conséquence d'une démographie galopante, les seules espérances d'augmentation des ressources d'alimentation sont la mer et les rivières. Or, actuellement, nous laissons contaminer dangereusement les produits de la mer et des rivières. Alors, que va-t-il se passer quand on sera passé de 3,5 milliards d'habitants à 7 milliards ? La terre seule ne pourra pas nourrir les 7 milliards d'habitants. Il faudra bien avoir recours à la mer mais, malheureusement, étant donné le rythme de pollution, ce recours sera impossible. C'est un des problèmes les plus graves auquel l'humanité doit se trouver affrontée. A l'Assemblée nationale, mon collègue et homologue, M. Icart, a demandé formellement à la diplomatie française de se manifester de façon plus incisive — j'approuve complètement ce qu'il a dit — dans les négociations internationales. Sur le dégazage sauvage, il a estimé que des sanctions devraient être prises et il a souhaité qu'une vigilance accrue soit exercée. Ce problème est d'autant plus urgent qu'avec la recherche du pétrole *off shore* la contamination de la mer risque de s'accroître. Il convient donc que, sur ce point, vous soyez non seulement vigilant, mais intransigeant.

J'évoquerai, enfin, le problème des déchets dans les rivières, que j'ai soulevé devant le ministre de l'intérieur, lors de la discussion de son budget en commission des finances. Il se réjouissait, et je le comprends, du développement des stations d'épuration.

Ce problème tel qu'il est traité — si M. Laloy était là, il me donnerait raison — devient de plus en plus inactuel. Les stations d'épuration n'épurent actuellement que les substances bio-

dégradables, mais pas les substances chimiques. Or, les pollutions chimiques sont les plus redoutables.

Les municipalités ont consenti des efforts considérables ; l'Etat les a aidées, pour aboutir à un résultat qui sera très fragmentaire. Nous allons nous trouver, dans très peu de temps, dans une situation dramatique. Il faut protéger nos communes et nos départements contre les si redoutables pollutions chimiques. L'épuration actuelle n'est que partielle. C'est un grand problème financier au premier chef.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. C'est dramatique !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Vous avez raison de dire, monsieur le ministre, que c'est dramatique. Je suis bien obligé d'évoquer cette situation. Actuellement, il faut dire qu'elle n'est pas encore traitée.

Voilà les quelques remarques que je voulais vous faire. Vous avez, monsieur le ministre, un magnifique ministère. Je vous fais confiance pour brasser ces innombrables problèmes et je souhaite que vous puissiez le faire avec les crédits dont vous disposez, que vous considérez comme suffisants et que, pour ma part, je trouve insuffisants. Vous pouvez compter sur l'aide du Parlement pour vous aider à défendre la nature et protéger l'environnement. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Létouart.

M. Léandre Létouart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les diverses interventions que j'ai entendues ce matin il ressort, à l'évidence, que le budget du ministère de l'environnement est un maigre budget et pourtant ce domaine est très vaste, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, dans la présentation que vous en avez faite tout à l'heure. L'on pourrait épiloguer longuement sur son champ d'action : lutte contre les nuisances, lutte contre la pollution de l'eau, de l'air, contre le bruit, etc. Je pourrais aussi évoquer des domaines où peut et devrait s'étendre cette action. Je ne m'attarderai pas sur ces différents aspects, ils ont été traités dans les différents rapports des commissions. Après celui, excellent et précis, de ma collègue Mme Marie-Thérèse Goutmann, je m'en tiendrai seulement à quelques aspects de ce budget de l'environnement.

L'environnement, la pollution, la qualité de la vie, voilà des sujets dont on parle beaucoup, mais, curieux paradoxe, plus on en parle et moins on en fait, ce n'est pas là une affirmation gratuite, elle ressort tout simplement des propositions budgétaires qui nous sont présentées. J'habite une région où parler du cadre de vie ou de la qualité de la vie a une signification. Il s'agit du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Les images de ses corons surgies du xiv^e siècle en sont célèbres, tristement célèbres. Sur 110 kilomètres, ce bassin minier étend son ruban de cités, non dotées d'assainissement, où les eaux ménagères s'écoulent encore en surface. De plus, ces cités agglomérées à côté des petits bourgs d'antan sont dominées par les terrils, les chevalets crachant l'un et l'autre la poussière et les cheminées d'usine rejetant leurs fumées.

C'est l'héritage d'une société qui a toujours fait passer l'intérêt privé avant celui de la collectivité. Et pourtant la dégradation des sites n'était pas fatale. La plaine du Nord, quoi qu'on en dise, a ses charmes, qui ont été si bien chantés par Jacques Brel, ses charmes que nous voulons et que nous pourrions reconquérir si, au lieu de parler beaucoup, on aidait les collectivités locales dans leurs entreprises.

Cela dit, je voudrais m'en tenir à quelques brèves remarques. Je placerai au premier rang de vos préoccupations, monsieur le ministre, le problème de l'eau, qui est vital, du fait de l'urbanisation rapide et trop souvent anarchique. Si nous n'y prenons garde, nous allons progressivement, mais sûrement, vers une pollution générale des eaux : eaux de surface, eaux des mers, et aussi vers une pollution de la nappe aquifère.

La solution à ce problème préoccupant se trouve, chacun en convient, à la source, en amont. En un mot, il faut épurer les eaux domestiques et les eaux industrielles. On parle beaucoup de la qualité de la vie, alors que des milliers de villes, de villages, de cités, sont encore dépourvus de réseaux d'assainissement, de réseaux d'égouts, de stations d'épuration.

Nous avons, dans ce domaine, un immense retard à combler, retard encore aggravé par l'urbanisation et le développement industriel. Il convient donc de doter les collectivités locales des moyens et des crédits nécessaires à la solution de ce vaste problème. Ce n'est pas, certes, la modique subvention de l'Etat, indexée sur le prix de l'eau, qui leur permettra de faire face à l'ampleur de la dépense.

Dans le domaine du financement des réseaux d'assainissement, il serait aussi nocif et injuste de miser uniquement sur la taxe d'assainissement, qui repose sur la consommation d'eau

et qui est, en effet, injuste. Elle frappe les familles nombreuses, notamment celles d'entre elles qui, quittant un logement malsain, ont la chance d'accéder au confort, d'avoir une salle d'eau et les water-closets avec chasse d'eau, car la loi fait en sorte que plus on rejette d'eau plus on paie de taxes. Il en est ainsi, en particulier, pour les familles nombreuses qui, si elles sont dotées d'un confort minimum consomment le plus d'eau.

Il existe une autre loi qui, bien qu'imparfaite et méritant d'être revue et corrigée, comme l'ont souligné les différents rapporteurs, doit être appliquée dans toute sa rigueur.

Que de tergiversations, que de délais quand il s'agit de mettre un terme à la pollution industrielle. Et pourtant certaines branches de l'industrie telles que les papeteries, les sucreries, particulièrement polluantes, bénéficient de dispositions financières très avantageuses accordées par les agences de bassin en vue de faciliter la mise en place de stations d'épuration.

Certes, nous savons combien est grave la pollution par rejet des eaux usées, mais il est prouvé qu'une usine polluée parfois plus que des centaines de milliers d'habitants ! C'est le cas, dans le département du Nord, où la Lys et la Deule sont polluées par les usines qui les bordent.

La pollution industrielle de l'air n'est pas moins préoccupante. Là encore, la loi doit être appliquée dans toute sa rigueur et sans céder au chantage de certaines sociétés industrielles qui, évoquant le coût des installations antipolluantes, brandissent la menace de la fermeture ou du chômage.

Je me permets, monsieur le ministre, d'illustrer mon propos par un fait récent qui a soulevé une certaine émotion dans mon département. Il s'agit de la cimenterie de Biache-Saint-Vaast, près d'Arras, dans le Pas-de-Calais. Il est bien connu que les industries du ciment sont particulièrement polluantes. Là encore, à l'origine, se préoccupant peu du sort des hommes, les patrons ont fait construire des fours et n'ont pris aucune disposition pour éviter les retombées de poussière. C'est ainsi que, chaque année, des tonnes de particules de ciment tombent sur la ville de Biache-Saint-Vaast, sur les voitures, sur les toits et sur les fruits et légumes, qui en sont recouverts. De plus, la poussière pénètre dans les habitations.

Il est normal que les habitants protestent. Les bonnes paroles prodiguées sur l'environnement ne peuvent même que les encourager à agir pour que ces paroles se transforment en actes.

L'un des deux fours à Biache-Saint-Vaast a été doté d'un dépoussiéreur. Le second four, qui traite mille tonnes par jour, n'en est pas encore pourvu, la direction désirant étaler ses investissements. La commande de ce second dépoussiéreur est passée. Des interventions ont eu lieu pour raccourcir les délais de livraison et la direction de l'usine affirme que, dans un délai de six à huit mois, le dépoussiéreur sera installé et le problème de la pollution atmosphérique dans ce petit coin du département du Pas-de-Calais résolu.

Mais, où les choses ne vont plus, c'est qu'il y a une quinzaine de jours, monsieur le ministre, vous avez autorisé le préfet du Pas-de-Calais à fermer l'un des deux fours. C'est là une curieuse conception de la qualité de la vie que de substituer à la pollution le chômage de 250 ouvriers. La question se pose ainsi: n'a-t-on pas voulu, en précipitant les choses, tourner le mécontentement de la population vers la municipalité d'union de la gauche, qui s'était adressée il y a quelque temps au chef de l'Etat en lui rappelant les promesses présidentielles, ou encore, vers le conseiller général du canton, membre du parti communiste, et qui, soutenu par la population, défend avec compétence ce dossier de la pollution ?

On n'a pas le droit, sous prétexte de la qualité de la vie, de contraindre des employés au chômage. La population de Biache-Saint-Vaast veut le maintien en activité de l'usine et un meilleur environnement. Elle ne choisit pas, et elle ne choisira pas entre la pollution et le chômage, cela ce conçoit. Il ne faut donc pas, monsieur le ministre, confondre vitesse et précipitation. Or, je crois qu'en l'occurrence vous vous êtes un peu précipité. Il y a pourtant, dans d'autres domaines, tant à faire, il reste tant de problèmes à résoudre. Je pense, par exemple, à ces ouvrages de guerre construits par la Wehrmacht après 1940 qui enlaidissent les plages du littoral nord. Tout à l'heure, je vous entendais dire qu'il fallait essayer d'aménager en profondeur notre littoral, mais là, c'est sur le littoral qu'il faut agir.

Des crédits seront-ils affectés à leur destruction ? Seront-ils suffisants ? Faudra-t-il attendre un demi-siècle pour voir ces tristes souvenirs de guerre disparaître ?

Je pense aussi à nos côtes, devenues depuis quelques années le lieu de rassemblement de résidus de toutes sortes, soit qu'ils proviennent de la mer, soit qu'ils découlent des fortes concentrations d'estivants.

Vous parlez d'amélioration de l'environnement, sur nos plages, on parle de la « détresse du littoral ».

Les communes du littoral s'efforcent de combattre les effets de la pollution côtière, en groupe ou isolément, chacune selon ses faibles moyens. Il apparaît anormal que les collectivités locales soient seules responsables de la propreté de la côte, qu'elles soient seules à l'assurer et à en assumer la charge financière, alors que les plages sont fréquentées par une population en provenance des diverses régions de France. Et votre budget ne laisse pas augurer que ces communes seront mieux aidées en 1975 car — ainsi qu'il est apparu au cours du débat à l'Assemblée nationale et ainsi que l'ont souligné nos différents rapporteurs — il n'est pas à la hauteur des ambitions de votre ministère.

J'ai commencé mon propos en évoquant les corons du Nord, héritage des potentats des compagnies minières. Je vous demanderai, monsieur le ministre, sans insister sur un problème qui a déjà été abordé dans ce débat, de faire en sorte que soient étudiés et résolus les importants problèmes que ne manquera pas de poser l'énergie atomique.

Que d'abord, dans ce domaine, prédomine le sort des humains sur la rentabilité et que l'énergie nucléaire ne devienne pas, dans l'environnement, dans une proportion aggravée, ce que fut, dans le passé, l'extraction charbonnière.

Oui, nous pourrions parler à longueur de journées de ces problèmes de l'environnement et de la qualité de la vie.

La qualité de la vie, ce sont de bonnes conditions de travail, ce sont de meilleurs moyens de transport, c'est une bonne santé, ce sont de bonnes conditions d'habitat. C'est tout cela, la qualité de la vie.

Comme nous sommes loin, très loin, de ces objectifs. Quand je pense, pour n'évoquer que ce problème, que 30 p. 100 seulement des logements de la région du Nord répondent aux critères minima de confort, que quatre-vingts villages du département du Pas-de-Calais sont encore dépourvus de réseaux d'eau potable, que 18 p. 100 seulement des habitations de la région du Nord disposent du chauffage central ! C'est là un curieux paradoxe, lorsque l'on songe qu'il s'agit d'une région où l'on a extrait des centaines et des centaines de millions de tonnes de charbon !

Chaque région a ses problèmes et si l'activité et les compétences d'un ministère devraient être décentralisées, ce sont bien celles du vôtre, monsieur le ministre.

Oui, la région — comme le disait ce matin M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan — offre, dans cette perspective, une solution, mais à condition encore de lui donner les moyens financiers et techniques indispensables à l'accomplissement de cette vaste tâche : reconquérir une nature dégradée par une société préoccupée de son seul profit.

Oui, les humains veulent une meilleure qualité de vie. Les agressions du modernisme et de la société industrielle ne sont pas fatales, l'homme peut vivre mieux.

Il est possible, en maîtrisant les forces économiques, de mettre la science et la technique à son service. Il est possible, dans une société n'ayant pas pour but le profit, de réconcilier l'homme et la nature, de reconquérir cette nature car, de plus en plus, les humains se sentent frustrés et retournent vers ce qui est naturel. Ils en ont grand besoin pour reconstituer leur santé et leurs forces, sans cesse diminuées par l'exploitation.

Mais, hélas, notre société n'est pas faite pour réconcilier l'homme et la nature. Ses préoccupations sont tout autres et votre modeste budget en est le reflet, monsieur le ministre. C'est pourquoi vous ne serez pas étonné que le groupe communiste ne le vote pas. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

— 3 —

DEMISSION ET CANDIDATURES A DES COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Arthur Lavy comme membre de la commission des affaires sociales.

Le groupe des républicains indépendants a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement de M. Arthur Lavy, démissionnaire de la commission des affaires sociales, et de M. Henri Lafleur, décédé, qui était membre de la commission des affaires culturelles.

Ces candidatures vont être affichées et les nominations auront lieu conformément à l'article 8 du règlement.

Conformément aux décisions de la conférence des présidents, nous allons suspendre nos travaux et nous les reprendrons à quinze heures pour examiner la suite de l'ordre du jour.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq minutes, est reprise à quinze heures sous la présidence de M. Louis Gros.)

PRESIDENCE DE M. LOUIS GROS,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe des républicains indépendants a présenté des candidatures pour deux commissions.

Le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame : M. Arthur Lavy, membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Henri Lafleur, décédé ; et M. Lionel Cherrier, membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Arthur Lavy, démissionnaire.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975.

Qualité de la vie.

I. — ENVIRONNEMENT (Suite.)

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions concernant le ministère de la qualité de la vie (I. — Environnement).

La parole est à M. Nayrou.

M. Jean Nayrou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a cinq minutes que le coup de sifflet de l'arbitre appelait l'équipe de France et l'équipe des Springboks sur la pelouse du Parc des Princes. Dans cette enceinte, le tintement de la cloche de M. le président nous convie à un autre débat, peut-être plus pacifique. (Sourires.) Vous permettez, monsieur le ministre, à l'ancien pilier de mêlée que je suis de regretter un peu que nous n'ayons pas été libres cet après-midi pour aller voir ces ébats sportifs qui me rappellent tant de souvenirs ! (Nouveaux sourires.)

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports). Voilà une chose sympathique !

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Ce n'est pas ma faute.

M. Jean Nayrou. Nous sommes donc ici pour parler de la qualité de la vie et je n'oublie pas, monsieur le ministre, que dans vos attributions vous avez la jeunesse et les sports, dont le budget viendra tout à l'heure en discussion, et que, par conséquent, vous avez en quelque sorte sous votre tutelle ce beau sport qu'est le rugby.

Nous sommes réunis cet après-midi pour parler d'un des aspects de votre mission, que vous avez définie vous-même à l'Assemblée nationale le 30 octobre dernier : lutte contre les pollutions et les nuisances, activités de recherche, actions d'aménagement dans les parcs nationaux. Vient ensuite, en conséquence, le tourisme.

Vous ne m'en voudrez pas d'être obligé de constater que, si ce premier budget que vous nous présentez comporte, certes, des aspects positifs, il comporte aussi des aspects négatifs. Le 30 septembre dernier, vous l'avez présenté à l'Assemblée nationale d'une certaine manière. Vous l'avez présenté ici, aujourd'hui, de la même façon. Tout à l'heure, vous avez énuméré tous les domaines qui relevaient de votre compétence et, en répondant le 30 octobre à mon ami M. Maurice Andrieu, député de la

Haute-Garonne, vous lui faisiez observer que le rôle de votre ministère tel qu'il l'interprétait, était au fond celui d'un Premier ministre. C'est un peu vrai.

L'énumération que vous avez faite ce matin y fait beaucoup penser. En réalité, nous avons trouvé dans cette énumération non seulement de brillants sujets de réflexion, mais encore des déclarations d'intention. Cela vous honore et en même temps fait ressortir le caractère quelque peu effrayant de votre mission. Vous nous l'avez dépeinte avec le ton qui convenait, sans exagérer vos possibilités. A diverses reprises d'ailleurs, vous avez regretté l'insuffisance des moyens que le Gouvernement, non, la rue de Rivoli, mettait à votre disposition. Nous sommes entièrement d'accord avec vous en ce qui concerne la lutte contre la pollution, mais je parlerai essentiellement d'une question que je connais bien, celle des communes rurales.

Les problèmes des grands ensembles ont été évoqués ce matin. On a abondamment parlé de la lutte contre la pollution dans les villes. Mais des petites communes rurales, des petites communes de montagne, on parle beaucoup moins, et, comme je l'ai fait le 26 novembre, lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, je vais essayer de m'appesantir un peu sur leur situation. On ne parle guère de ces communes parce qu'elles sont peu peuplées et qu'elles n'ont pas tellement d'importance aux yeux de beaucoup alors qu'elles doivent pourtant tenir un grand rôle dans vos préoccupations.

Les communes rurales et les communes de montagne ont peu d'habitants. Je m'intéresse à une commune qui au recensement de 1968 en comptait cent. Il doit en rester à peu près soixante-quinze à présent. Mais, si vous venez dans cette commune qui comprend deux villages et un certain nombre d'habitations disséminées, vous constaterez que toutes les fins de semaine, elle compte un minimum de trois à quatre cents habitants et que, lors des vacances de Noël ou de Pâques, et surtout lors des grandes vacances, elle approche le millier d'habitants. Aussi, tant pour ce qui concerne l'équipement que la pollution, nous sommes obligés de tenir compte de ce maximum de population. Les déchets, les matières plastiques, doivent être évacués en fonction d'un nombre d'habitants qui, je le répète, est parfois décuplé.

Or, qui paie ? Ce sont les contribuables de la commune. C'est un problème d'autant plus grave que les dépenses d'adduction d'eau et d'assainissement sont supportées par les mêmes contribuables. Cela ne facilite pas la tâche des municipalités.

Vous me direz qu'il existe des agences de bassin. Alors permettez-moi de vous répondre très simplement que, pour nous, ces organismes sont essentiellement des collecteurs de fonds. Chaque fois que nous dépassons le nombre fatidique des 500 habitants, nous avons à payer, si nous le pouvons, et je vous le signale très librement parce que je fais partie des réfractaires. (Sourires.) Nous avons conscience que les agences de bassin ne nous apportent rien. Elles s'intéressent, c'est assez rationnel, aux grandes agglomérations dont, évidemment, elles facilitent le financement de certaines opérations telles que l'assainissement, l'épuration, etc. Mais, je le répète, pour les communes rurales, les agences de bassin sont essentiellement des collecteurs de fonds.

Vous nous avez déclaré, comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale, que vous vous préoccupez des décharges collectives d'ordures. Dans nos campagnes, en temps ordinaire, la collecte des ordures n'est pas très importante, car les ruraux ont pour habitude de récupérer tout ce qu'ils peuvent pour amender leur sol et pour y apporter les fumures indispensables. Seules les matières plastiques posent un problème. Notre ami M. Moinet pourrait sans doute nous parler de ce qu'on fait à La Rochelle, dont l'exemple a été évoqué ce matin par M. Croze. Pour nos petites communes rurales, le problème, s'il n'a pas la même ampleur, reste quasiment insoluble les fins de semaine avec l'affluence d'une population nouvelle.

Monsieur le ministre, lorsque nos compatriotes et amis, les Parisiens, les Toulousains, les Bordelais, les Marseillais, viennent chez nous, ils constatent que des décharges contrôlées sont au bord du chemin. Ils protestent : « Comme environnement, c'est soigné ! » (Sourires.) et c'est normal. Mais que pouvons-nous faire ?

La solution pourrait être trouvée dans la destruction des ordures. La miniaturisation de certains fours nous rendrait service. Ces fours pourraient être installés en des lieux bien choisis qui n'offusqueraient pas les citoyens qui viennent chez nous.

Pourquoi viennent-ils ? Parce qu'ils recherchent le bon air, l'altitude. Les zones peuplées de ma commune sont situées entre 800 et 1400 mètres d'altitude. Les gens ont la neige pendant l'hiver et il ne s'agit pas de stations de neige. Ce qui nous importe, c'est de recevoir les enfants, les familles qui viennent,

non pas pour faire du « sport », avec un grand S, mais pour essayer de retrouver leur équilibre que la vie à la ville leur a souvent fait perdre.

Il en est de même des parcs nationaux. L'idée a germé dans les esprits et a tout de même réussi à percer. Elle permet peut-être d'entrevoir que les gens de la ville viennent chez nous — vous l'avez bien dit — pour rechercher une autre vie et pour revenir tout simplement à la nature.

Evidemment, les parcs nationaux constituent une solution ; mais, à notre avis, cette formule ne saurait signifier autre chose qu'une forme de l'aménagement rural en zone de montagne. C'est là, je crois, une idée-force que ne devraient pas perdre de vue ceux qui pensent à la création de ces parcs.

J'évoquerai maintenant l'aménagement rural, car il existe encore chez nous une activité agricole qui pourrait être développée. Je veux parler de certaines formes d'agriculture, en particulier de l'élevage. Les troupeaux, dans la montagne, font partie du paysage. Oh ! ce n'est pas que cela apparaisse ainsi aux yeux de tous ! Dans un village situé à huit ou dix kilomètres de Foix, les vacanciers ont eu, depuis deux ans, la triste initiative d'aller se plaindre à la gendarmerie parce que les clochettes des vaches les empêchaient de dormir le matin. (Rires.) Les sonnailles, les clochettes que promènent nos animaux ne font-elles pas partie de notre environnement ? Ne peut-on y voir un sujet bucolique de réflexion ? Il est regrettable, précisément, que la vie actuelle fasse quelque peu oublier le caractère de ce que nous pouvons offrir à ceux qui viennent chez nous.

Puisque vous vous occupez de la qualité de la vie, monsieur le ministre, pourquoi ne pas rappeler aussi qu'il existe un problème de la qualité de l'alimentation de l'homme ?

Voilà quelques années, seuls quelques individus que l'on qualifiait d'idéalistes, mais aussi de farfelus, parlaient d'agriculture biologique. Lorsque j'étais à l'école normale d'instituteurs de Foix, j'ai eu la chance d'avoir comme professeur d'agriculture un directeur des services agricoles, M. Louis, qui a été l'un des fondateurs du groupement « Nature et progrès » et que j'ai eu l'honneur et le plaisir de retrouver par la suite. Sans doute l'agriculture biologique est-elle difficile à lancer dans les régions de grande production agricole. Mais peut-être ce retour aux sources pourrait-il représenter dans les régions de montagne une occupation pour tous ceux que cette affaire passionne, à mon sens, avec juste raison.

Je reviens à la question de l'élevage, sans m'y attarder toutefois, pour vous dire que, dans notre région des Pyrénées ariégeoises, terre de liberté traditionnelle, nous bénéficions de droits d'usage sur les pacages domaniaux, les anciennes pâtures royales. Ces franchises existent depuis les ^{XII}^e et ^{XIII}^e siècles et, dans mon canton, par exemple, nous bénéficions encore d'une charte de 1272.

Peut-être est-ce là une occasion de faire collaborer ceux qui reçoivent et ceux qui sont reçus. Je rappellerai en passant que la langue française est la seule au monde où le même mot « hôte » désigne à la fois celui qui reçoit et celui qui est reçu. Ce rapprochement est merveilleux, mais encore faut-il que nous soyons aidés.

C'est là qu'intervient le choix. Parcs naturels nationaux ? Parcs naturels régionaux ? Le débat reste ouvert. Mais, ce matin, notre collègue M. Giacobbi a bien voulu, à cette tribune, rappeler les désillusions des régions et des départements qui ont institué des parcs naturels régionaux. Nous avons lu dans la presse, voilà un mois environ, la protestation de la fédération que préside M. Giacobbi, ce qui a ajouté à nos préoccupations.

Reste donc la formule des parcs nationaux. Vous n'avez répondu ce matin qu'en partie à la question orale que j'avais déposée récemment. Le 30 octobre dernier, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale que cinq parcs existaient déjà — Vanoise, Pyrénées, Port-Cros, Cévennes et Ecrins — que deux étaient à l'étude — Mercantour et Ariège — qu'il restait encore un parc à localiser et qu'il était également envisagé d'en créer un dans l'un des départements d'outre-mer.

Ce passage de votre intervention, monsieur le ministre, traduit la gradation constatée aux divers stades de l'institution d'un parc national : un parc est envisagé dans les départements d'outre-mer, un autre est à localiser — donc il est déjà envisagé ; vous l'avez d'ailleurs indiqué ce matin — deux sont à l'étude, Mercantour et Ariège, mais celui de Mercantour en est au stade de l'étude officielle depuis dix-huit mois !

Dans le département de l'Ariège — je le dis très franchement — nous avons été émus d'apprendre que nous en étions officiellement au stade de l'étude ; du moins était-ce ce que nous avions cru comprendre. Vous m'avez un peu rassuré ce matin

en me disant qu'il s'agissait avant tout d'inscrire des crédits. J'ai été sensible à votre attention, mais encore reste-t-il à déterminer vraiment le commencement de cette étude.

Quelques jours après votre déclaration, j'ai appris qu'un fonctionnaire de l'agriculture travaillait à l'étude du parc national depuis le mois de juin dernier. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une étude entreprise par le seul ministère de l'agriculture, mais alors j'appelle votre attention sur la nécessité absolue de coordonner toutes les activités en ce domaine. Or, monsieur le ministre, c'est à vous qu'incombe cette tâche. Je crois en effet que ce rôle de coordination est celui du ministère de la qualité de la vie.

La réalisation d'un parc national en Ariège — je tiens à vous le dire très franchement — est extrêmement importante dans un département où la vie économique risque de s'étioler peu à peu et où les problèmes de l'énergie sont plus ressentis qu'ailleurs. Le fait de promouvoir chez nous d'autres activités est particulièrement important.

Si nous sommes bien conscients de l'importance de certaines zones sur le plan de la conservation et de la protection de la nature, voire du retour au milieu naturel authentique, nous sommes également sensibles aux problèmes posés par l'existence de l'homme en rapport avec la civilisation des loisirs et le souci de la recherche.

Il est un fait que, même dans nos Pyrénées ariégeoises, beaucoup de choses ont changé. Dernièrement, à l'occasion d'une visite dans le parc des Pyrénées centrales, nous avons constaté les résultats obtenus en ce qui concerne la faune et la flore, problème très important.

Par exemple, nous pensons que la présence, dans le milieu naturel, d'animaux qui viennent pacager sur nos montagnes constitue une garantie de la conservation de la flore utile. En effet, chaque fois que les terrains domaniaux ne sont plus pacagés suffisamment, la flore inutile, nuisible prend le pas sur la flore utile. C'est à partir de toutes ces idées que nous devons faire notre choix.

Notre région étant déshéritée, il est sans doute possible d'y créer quelques emplois. Nous en acceptons l'augure et nous estimons que les communes devront se prononcer en fonction de l'intérêt qu'elles pourront y trouver.

Cependant, monsieur le ministre, nous souhaitons que la volonté des collectivités locales soit respectée, que le décret de création du parc, s'il venait à être pris, soit le reflet des préoccupations de la population, qu'un véritable contrat intervienne entre l'Etat et nous et que l'administration du territoire que représente le parc ne soit pas enlevée à ceux qui normalement en ont la charge.

Monsieur le ministre, je terminerai en vous disant très simplement que, si nous sommes conscients de l'importance du problème, nous ne nous sommes pas encore prononcés. Nous l'étudions nous-mêmes avant qu'intervienne une étude officielle. Mais nous vous demandons de bien vouloir respecter notre désir de liberté, de comprendre notre souci de rendre service à la collectivité, de sentir l'intérêt que nous attachons à la vie de nos compatriotes et de penser que l'aménagement d'un parc de montagne ne doit jamais faire oublier le côté humain du problème.

C'est à cette condition, essentielle à nos yeux, que nous consentirons, le cas échéant, à ce qu'une étude soit faite. Toutes les précautions seront prises de notre côté ; j'espère qu'elles le seront du vôtre pour que le problème soit étudié à fond et que la décision prise reflète bien la volonté des populations comme des élus, afin qu'elle ne puisse pas, par la suite, faire l'objet d'interprétations erronées.

Les choses doivent être claires entre nous : c'est la condition du succès.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut aller vers le succès pour que la montagne, que j'aime passionnément — vous vous en êtes peut-être rendu compte — puisse avoir son utilité dans la collectivité nationale. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Fréville.

M. Henri Fréville. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le temps qui m'est imparti étant limité, je bornerai mon propos à quelques remarques sur les moyens des services, plus spécialement sur le chapitre 67-00, c'est-à-dire les interventions dans le domaine de l'eau.

Le contraste est saisissant entre la pauvreté du budget global de l'environnement — dont M. Boyer-Andrivet a fait un examen très pertinent et fondamentalement exact, ce pour quoi je lui fais compliment — et l'accroissement du volume des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux

interventions dans le domaine de l'eau. Les premières passent de 31 500 000 francs, en 1974, à 45 millions de francs en 1975, les crédits de paiement de 14 500 000 francs à 22 millions de francs.

Plus de la moitié des crédits, soit 25 millions de francs, sont consacrés à une participation substantielle au financement des grands barrages situés en majeure partie sur le cours supérieur de la Loire et de l'Allier. Il s'agit, d'une façon plus précise, de promouvoir aussi rapidement que possible l'aménagement impatientement attendu des barrages de Naussac, d'une capacité finale de 190 millions de mètres cubes, et de Villerest, d'une capacité de 200 millions de mètres cubes.

La construction de ces deux barrages est nécessaire et urgente. Elle doit, d'une part, aboutir à la régularisation du cours de la Loire, à l'écrêtement des grandes crues, au maintien de l'étiage, de manière à rendre possible l'aménagement de centrales nucléaires sur le cours de la Loire moyenne. Elle doit, d'autre part, répondre aux besoins croissants en eau potable et en eau d'irrigation.

Les crédits prévus paraissent, au premier abord, fort importants. Ils le sont relativement : ils ont été, en tout état de cause, tardivement obtenus.

En réalité, les barrages ainsi concernés se situent dans l'emprise géographique du comité de bassin Loire-Bretagne, emprise qui s'étend sur 34 départements dans lesquels, en dépit de leur caractère, de leurs besoins et de leur configuration, très peu d'aménagements hydrauliques ont été réalisés au cours des dernières décennies par l'Etat agissant comme maître d'ouvrage.

Le retard en l'espèce est immense et il prend un profil plus frappant encore pour qui étudie rationnellement les structures et les composantes de ce grand ensemble physique que sont les pays de Loire et de Bretagne réunis.

Une telle étude, approfondie, a été menée à bien dans un extraordinaire souci d'objectivité, de service public et de solidarité par les membres unanimes du comité de bassin Loire-Bretagne, par le conseil d'administration de l'agence financière et par leurs collaborateurs.

Nous avons ensemble réclamé les aménagements des barrages de Naussac et de Villerest et, sur le même plan, nous avons situé, compte tenu de l'urgence et de la gravité des choses, l'aménagement intégré du bassin de la Vilaine.

L'Est de la Bretagne est en effet menacé par le déficit en eau potable et en eau industrielle, par la pollution grandissante de ses cours d'eau — en dépit des efforts permanents accomplis pour les en préserver — et aussi, ô combien ! par les crues dévastatrices de la Haute Vilaine.

En octobre 1966, des inondations graves avaient déjà ravagé les bassins de la haute et de la moyenne Vilaine et les dégâts avaient été considérables. Le comité de bassin et l'agence financière firent procéder, en vue de pallier un danger éventuel, à une étude scientifique exhaustive du problème pendant que les ministères de l'équipement et de l'agriculture agissaient de même et que la ville de Rennes, associée au ministère de l'équipement, lançait de grands, onéreux et indispensables travaux d'aménagement de la Vilaine dans la traversée de la ville chef-lieu.

Les conclusions de toutes les études furent identiques. Les bassins de Vitré et de Rennes ne pouvaient être protégés que par une série de grands barrages, à construire, selon un programme parfaitement étudié et réalisable dans le temps, en trois tranches et susceptible de répondre pleinement aux soucis que j'ai exprimés voilà un instant ; écrêtement des crues, emmagasinage des eaux pour différents usages, maintien de l'étiage, lutte contre la pollution.

L'ensemble du dispositif analysé dans un important rapport sur « l'aménagement intégré du bassin de la Vilaine » a été examiné et approuvé en mai 1973, à l'unanimité de ses membres par le conseil général d'Ille-et-Vilaine. Il a été également adopté à l'unanimité par le comité de bassin Loire-Bretagne et le comité national de l'eau.

Mais le danger, en dépit de l'ampleur des travaux réalisés dans le cours moyen de la Vilaine, notamment à Rennes, demeure permanent et le demeurera aussi longtemps que le régime des eaux ne sera pas maîtrisé dans le secteur oriental à Vitré.

Le département d'Ille-et-Vilaine est parfaitement conscient de ce fait et il est disposé à financer une part des travaux, en particulier les barrages de La Valière et de La Chapelle-Erbrée. Mais le travail à accomplir, monsieur le ministre, est d'ampleur nationale. Il suppose une vue d'ensemble cohérente ; il peut, en définitive, constituer une opération type, une opération pionnière de première importance.

Le danger, en tout cas, n'est pas demeuré potentiel. Il s'est manifesté pour la seconde fois en huit ans, les 16, 17 et 18 novembre derniers — il y a quelques jours par conséquent — brutalement, entraînant de très importants dégâts dans les secteurs de Vitré, Châteaubourg, Cesson et Rennes. Il était redouté et exactement apprécié, comme l'était, aussi, le remède.

Le premier octobre dernier, il y a presque deux mois, je déclarais à Orléans, au cours de la séance d'installation du second comité de bassin Loire-Bretagne, à M. Péronnet, alors secrétaire d'Etat à l'environnement : « Pour sa part, la région de Vitré devrait recevoir incessamment, si nous ne voulons pas courir au-devant d'un désastre deux barrages réservoirs, ceux de La Chapelle-Erbrée et du Château-des-Rochers ». Le désastre est venu et d'autres peuvent surgir dans les jours et les mois qui suivront.

Vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, qu'en tant que sénateur d'Ille-et-Vilaine et président du conseil général de ce département il soit de mon devoir, au nom de mes collègues unanimes, au nom des sénateurs d'Ille-et-Vilaine et de la Haute-Bretagne tout entière de poser ici, aujourd'hui, le problème essentiel de notre devenir et des mesures que le Gouvernement se propose de prendre, à court, long et moyen terme, relativement au plan d'aménagement intégré du bassin de la Vilaine, qui n'était pas dissocié de l'aménagement des barrages de Naussac et de Villerest dans le programme approuvé à l'unanimité par le comité de bassin de Loire-Bretagne dans sa séance du 18 février 1974.

Voilà ce que dit sur ce point, dans une lettre récente du 26 novembre, M. le président de l'agence financière de bassin : « Ces événements — il s'agit bien sûr des inondations — démontrent l'urgence nécessaire d'assurer la mise en œuvre du nouveau programme d'intervention de l'agence soumis à l'approbation de notre autorité de tutelle.

« L'aménagement intégré du bassin de la Vilaine, avec cinq autres barrages à construire en première étape, en constitue un des points essentiels au même titre que la régularisation de la Loire, sans omettre les autres ouvrages répartis dans le bassin.

« Dans son programme, l'agence a prévu d'apporter une contribution de 30 p. 100 aux dépenses de réalisation de ces ouvrages structurants et a instauré les redevances nécessaires pour financer sa participation auxquelles le comité de bassin a donné son avis conforme, prenant ainsi ses responsabilités en affirmant clairement sa volonté de réaliser dans des délais raisonnables un programme indispensable pour éviter les graves conséquences de la pénurie comme de l'excès des eaux. »

Il poursuit : « C'est pourquoi j'attache la plus grande importance à l'approbation par le Gouvernement de vos propositions de février 1974, qui permettront à l'agence de participer d'une manière plus efficace, dès 1975, au financement des ouvrages prévus au programme. »

M. Pagot, président du comité de bassin, dans une lettre datée, de la veille, après avoir retracé l'historique du projet d'aménagement intégré dont la première tranche engloberait une série de barrages d'une capacité de 63 millions de mètres cubes d'eau retenue et un coût, en valeur 1973, de 120 millions de francs, conclut de la manière suivante : « Mais devant les difficultés de mise en œuvre de ce programme et notamment celles liées au financement des opérations, notre comité a régulièrement émis un certain nombre de résolutions à ce sujet dont la dernière adoptée à l'unanimité remonte au mois de février dernier et que je me permets de vous rappeler. »

Voici le texte de ladite résolution : « Le comité de bassin Loire-Bretagne, à l'occasion des récentes inondations — il y a un an — survenues dans la Haute-Loire, l'Allier et la Bretagne, attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de développer les études sur les risques de retour de semblables calamités, sur les moyens à mettre en œuvre pour les éviter et sur le mode de financement des investissements à entreprendre.

« Pour une part, les ouvrages figurant au programme à subventionner par l'agence de bassin de 1974 à 1980 concourront à l'accroissement de la sécurité dans ce domaine.

« Le comité de bassin y voit une raison supplémentaire pour demander à l'Etat d'y apporter une aide accrue. »

Et le président du comité de bassin Loire-Bretagne poursuit : « Ce programme, qui comprend les opérations d'aménagement intégré du bassin de la Vilaine a, en effet, été approuvé le 18 février 1974 par le comité de bassin Loire-Bretagne.

« Celui-ci, pour sa part, a pris ses responsabilités : il a accepté l'accroissement des redevances, qui pèsera sur les différentes catégories d'usagers de l'eau. Mais notre assemblée n'a pas manqué de souligner la nécessité d'une aide importante de l'Etat au financement de ce programme.

« C'est pourquoi, à la suite des événements qui viennent de frapper votre région, je tiens, en tant que président du comité de bassin Loire-Bretagne, à vous assurer du soutien le plus actif de cette assemblée pour que soit réalisé, à brève échéance, un véritable aménagement intégré du bassin de la Vilaine, qui permette à la fois de faire face aux besoins en eau en période d'étiage et de protéger les populations et les biens contre les dégâts des crues de la Vilaine et de ses affluents. »

J'ai tout dit, monsieur le ministre. Je suis persuadé qu'au nom du Gouvernement vous tendrez à la Bretagne, une fois de plus douloureusement frappée, une main secourable et je serais heureux de connaître, sur ce point, votre position. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Le Jeune.

M. Edouard Le Jeune. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le temps de parole qui m'est accordé est malheureusement très court. Il me permettra à peine d'effleurer le sujet que je dois aborder devant vous. Je vous signale toutefois, monsieur le président, que mon collègue M. Orvoen, renonçant à intervenir, m'a autorisé à utiliser les quelques minutes dont il aurait pu disposer.

Mon intervention va porter essentiellement sur les parcs naturels régionaux et je vais m'efforcer d'être précis et persuasif, comme l'a été avant moi mon ami M. Giacobbi. Je dirai également quelques mots, à la fin, sur un problème qui mériterait à lui seul un vaste débat, l'implantation des centrales nucléaires.

Les parcs naturels régionaux « aménagement fin du territoire, librement voulu, lieux d'une prise en charge concrète de la solidarité des ruraux et des urbains », sont l'expression d'une formule, monsieur le ministre, qui mérite tout votre intérêt. Mais il ne faut pas se cacher que c'est une formule ambitieuse et difficile; les nombreux obstacles que connaissent certains parcs à leur démarrage ne doivent pas surprendre. Ils ne doivent pas servir de prétexte à un quelconque désengagement. Mais ce sont les parcs les plus anciens qui auront à surmonter le plus de difficultés pour leur fonctionnement, et je m'en expliquerai tout à l'heure.

La période de démarrage des parcs naturels régionaux ne doit pas être considérée comme devant durer seulement deux ou trois ans. Je peux vous citer l'exemple de pays étrangers, tels que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, d'autres encore, où l'on considère que cette période doit s'étaler sur une dizaine d'années au moins.

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Edouard Le Jeune. A l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez déclaré ce qui suit: « La législation relative aux parcs naturels régionaux prévoit en effet qu'en la matière l'Etat ne doit qu'appuyer l'initiative locale et non s'y substituer. Dans ces conditions, il est logique que les aides de fonctionnement soient octroyées de façon dégressive, ainsi qu'il en a été décidé dès 1973 au conseil interministériel d'action pour la nature et l'environnement ».

Nous sommes d'accord pour que l'aide de l'Etat soit dégressive, mais nous demandons qu'elle soit maintenue au-delà de trois ans.

Il apparaît nécessaire, monsieur le ministre, que vous réexaminiez avec votre collègue de l'économie et des finances cette clause des trois ans de telle sorte que vous puissiez continuer à accorder aux parcs naturels régionaux qui en auront besoin, sans limitation de durée, les subventions de fonctionnement qui leur seront nécessaires.

Dès l'instant où l'Etat ne participe plus, toute la charge retombe sur les collectivités locales. Or, vous n'êtes pas sans savoir que les parcs régionaux sont généralement installés dans des régions dont les ressources naturelles sont médiocres. Le parc naturel régional d'Armorique, que je préside depuis 1969, comprend les îles de l'archipel d'Ouessant, la zone des monts d'Arrée Est, des Monts d'Arrée Ouest, et le secteur dit « des Caps ». Au total, trente communes sont concernées pour une superficie de 65 000 hectares et une population de 40 000 habitants.

La formule adoptée est le syndicat mixte auquel est associé le département du Finistère. Le conseil général, depuis quatre ans, nous octroie régulièrement 1 million de francs pour le budget d'équipement et sa participation annuelle pour le fonctionnement de notre parc est de l'ordre de 250 000 francs. C'est là un effort très important qu'il faut reconnaître, mais nous nous lassons de nous tourner vers le département pour demander toujours davantage.

Les parcs naturels régionaux sont, certes, des initiatives locales, mais dont la réussite concerne la collectivité nationale tout entière. Alors que l'on parle tant d'aménagement du territoire, les parcs sont, comme je l'ai dit au début de mon propos, une formule particulièrement originale. Ils présentent un intérêt extrême et constituent des régions pilotes d'expérience et de démonstration, d'éducation et de propagande pour une bonne politique de l'environnement, et cela qu'il s'agisse de la défense du paysage, de la défense de la faune et de la flore, de la lutte contre le bruit, du tracé des routes ou de leur mise en harmonie avec la nature.

Les parcs régionaux sont les mieux placés pour maintenir la qualité des paysages et y développer un cadre de vie exemplaire. Une terre qui n'est plus travaillée évolue vite vers le roncier impénétrable ou la désolante friche. L'entretien des terres, donc du paysage, est indissolublement lié à l'économie du pays.

Il faut bien reconnaître que les promoteurs de l'idée de parc naturel régional avaient aussi pour souci majeur de procurer aux habitants des villes et des secteurs très industrialisés de vastes zones naturelles de détente, de calme, d'air pur, et ce à leur proximité.

Enfin, un style de tourisme profondément nouveau a vu le jour en milieu rural grâce aux parcs. Il est, en effet, grand temps de mettre fin à cette destruction culturelle, à cette banalisation de nos « pays » qui est le fait d'un tourisme mercantile et sans imagination qui, après avoir été à l'origine de tant de ravages à la montagne et sur le littoral, s'intéresse maintenant à la campagne.

Un territoire rural est aussi un espace culturel vivant et sensible. L'approche de l'espace culturel d'un « pays » est très difficile pour des étrangers livrés à eux-mêmes, car il leur manquera la dimension essentielle de la « connaissance vécue ». Or, la compréhension de cette réalité vécue est possible grâce à la méditation de l'agriculteur, du rural, qui, eux seuls, « savent leur territoire ». Ce sont donc eux qui devront prendre en charge et maîtriser le développement du tourisme en milieu rural, sinon le risque est immense de détruire à jamais ce qui en fait l'image de marque même.

Lors de votre première conférence de presse, le 27 juin 1974, vous avez déclaré, monsieur le ministre: « Je suis déterminé à donner une impulsion vigoureuse au tourisme rural. Je veillerai à ce que soient créés les moyens d'hébergement et d'animation nécessaires. Un effort accru sera fait en faveur des parcs régionaux et dans le domaine de la moyenne montagne. »

Pour faire appliquer votre politique, les parcs naturels régionaux sont vos meilleurs ambassadeurs en province. Vous devez les aider, ainsi que vous l'avez promis. S'ils ne sont pas aidés par l'Etat, huit parcs naturels régionaux sont menacés de devoir débaucher leur personnel éducatif et, par voie de conséquence, de réduire leurs activités et, pour certains, peut-être de les abandonner. Il s'agit des plus anciens créés au cours des années 1968 à 1970, c'est-à-dire les mieux équipés, ceux pour lesquels l'effort d'équipement, tant de l'Etat que des départements ou d'autres collectivités, a été le plus élevé. S'il devait en être ainsi, nous nous trouverions dans une situation de gaspillage caractérisée des deniers publics.

C'est la participation aux frais de financement des parcs qui est remise en cause dans votre budget de 1975, où non seulement ne figure plus la ligne spéciale « Subvention aux parcs naturels régionaux »: 3 300 000 francs, titre IV, « Subventions publiques », mais où nous constatons que les économies sont réalisées sur le chapitre 44-03: « Subventions concernant la protection de la nature et de l'environnement ». La mission de l'environnement rural et urbain dispose de ce seul crédit pour aider les parcs naturels régionaux dans leur fonctionnement.

Compte tenu des autres dépenses imputées sur ce chapitre et de l'augmentation du coût de la vie, cette économie de 116 000 francs risque de se traduire par une imposition de 700 000 à un million de francs des collectivités locales qui ont accepté de créer des parcs naturels régionaux.

Les parcs naturels régionaux, je vous le rappelle, constituent une expérience nationale; pour l'instant, les établissements publics régionaux ne sont pas autorisés à nous aider par des subventions de fonctionnement.

Évitez la faillite des parcs, évitez que ceux-ci ne deviennent des organismes d'aménagement et d'équipement touristique desquels toute idée de sauvegarde et de protection de la nature, toute volonté pédagogique seraient exclues, parce que non rentables !

Cette déviation est à craindre pour s'assurer des ressources propres.

Ne nous obligez pas à devenir des organismes du style « Luna Park » pour assurer notre survie !

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Edouard Le Jeune. Même en cette période d'austérité il vous faut, monsieur le ministre, accepter de modifier votre budget. Nous demandons que, de nouveau, y figure la ligne spéciale : « Subvention aux parcs naturels régionaux ». Nous demandons aussi que cette subvention soit au moins égale, en francs constants, à la dotation de l'an dernier, soit 4 millions de francs. Nous demandons enfin que soit maintenu le principe d'une subvention d'au moins 25 p. 100, non plafonnée, à tous les parcs créés, quelle que soit leur date de création.

Je voudrais en tout dernier lieu...

M. le président. Monsieur Le Jeune, je suis obligé de vous demander de conclure, car votre groupe a épuisé le temps de parole qui lui était imparti.

M. Edouard Le Jeune. J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président.

Je voudrais, dis-je, en tout dernier lieu, démontrer qu'il ne s'agit pas là d'un effort inconsidéré demandé à l'Etat quand on sait que le budget annuel moyen de fonctionnement d'un parc naturel régional est de l'ordre de 600 000 à 1 million de francs, alors que celui du seul parc national des Cévennes, assuré à 100 p. 100 par l'Etat, dépassait l'an dernier trois millions de francs.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques et les suggestions que je voulais faire au sujet des parcs. Je vous demande instamment de nous apporter une réponse qui puisse rassurer tout ceux qui, à des titres divers, sont attachés à la sauvegarde des parcs naturels régionaux et à la poursuite normale de leur activité.

Monsieur le président, j'ai encore un mot à dire au sujet des centrales nucléaires.

M. le président. Je vous rappelle, monsieur Le Jeune, que les temps de parole ont été fixés sur décision de la conférence des présidents et que cette décision a été acceptée par le Sénat. Votre groupe a dépassé assez sérieusement le temps dont il disposait. Si je fais une exception pour l'un, je suis obligé d'en faire également pour d'autres et, ainsi, il n'y aura plus de limite aux débats ni d'organisation possible de ceux-ci. Je vous demande donc une nouvelle fois de conclure.

M. Edouard Le Jeune. Je n'en ai que pour deux minutes, monsieur le président.

M. le président. Je vous les accorde. (*Très bien ! sur de nombreuses traversées.*)

M. Edouard Le Jeune. Je vous entretiendrai donc brièvement de la création des centrales nucléaires.

S'il apparaît que l'impératif nucléaire est une donnée essentielle du développement économique et de l'indépendance énergétique de la nation, se traduisant notamment par la réalisation prévue de quarante centrales nucléaires d'ici à 1980, il est nécessaire d'apprécier à leur juste valeur les conséquences écologiques et climatologiques et les bouleversements de l'environnement et des structures territoriales qu'apporte l'implantation d'une centrale nucléaire dont la maîtrise des risques de pollution et de la radio-activité est difficilement assurée si l'on se réfère, en particulier, aux récentes déconvenues enregistrées aux Etats-Unis.

Il nous paraît indispensable de connaître la politique que le Gouvernement se propose de définir en liaison avec les responsables qualifiés, industriels, écologistes et élus locaux, afin d'assurer la sauvegarde de l'environnement qui ne peut être distinct du développement économique.

Mon collègue, M. Jean Cluzel, a posé sur ce vaste sujet une question orale avec débat. Acceptez-vous, monsieur le ministre, que ce dossier soit ainsi ouvert devant notre Assemblée ?

Au-delà d'un engouement poétique en faveur du « retour à la nature », c'est à des problèmes précis que se trouvent confrontées les collectivités locales, c'est à des exigences immédiates qu'elles ont à faire face, c'est à des propositions concrètes qu'elles attendent d'être conviées. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour nous éclairer. (*Applaudissements.*)

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme de ce débat au cours duquel on a beaucoup parlé d'environnement et, par conséquent, de pollution, je voudrais vous livrer quelques réflexions.

L'humanité, voyez-vous, a subi une évolution curieuse. Au début, ses besoins énergétiques étaient limités au chauffage des habitations et à la cuisson des aliments, et les forêts lui suffisaient. Puis le monde a connu une démographie galopante. Les forêts s'amenuisent, la population et les besoins augmentent dans une proportion qui dépasse l'imagination.

Alors, on en est arrivé à utiliser le charbon, mais celui-ci aussi s'épuise, puis le pétrole. On s'est aperçu que le charbon entraînait quelque pollution mais, à cette époque-là, cela n'inquiétait personne.

Il en va tout autrement pour le pétrole. Les recherches *off shore* et les risques d'éruptions incontrôlables qui peuvent en découler font peser des menaces assez sérieuses. L'évolution du tonnage des pétroliers en fait peser de plus graves encore.

Nous en sommes maintenant à l'énergie nucléaire, dont il a été beaucoup question. Elle fera l'objet d'amples débats, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Je ne crois pas à la pollution thermique, car les calories issues des centrales nucléaires peuvent très aisément être utilisées, à la condition d'y mettre de la bonne volonté et d'y consacrer un peu d'argent.

La radioactivité ne présente pas, pour l'instant, de caractère dramatique parce que de grandes précautions sont prises. Je suis plus inquiet quant à l'accoutumance. En effet, l'humanité entière s'habitue à ne plus prendre de précautions dans les domaines les plus dangereux. Il suffit de se référer à la circulation routière pour s'en apercevoir.

Là aussi, la nécessité d'un grand débat s'impose, car je crains que nous n'en soyons bientôt arrivés au point où il nous faudra choisir entre périr faute d'énergie ou périr par la pollution énergétique.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je pense que vous qui êtes chargé de l'environnement, donc des problèmes de pollution, vous pourriez associer à ce vaste débat vos collègues le ministre de l'industrie et le ministre de l'économie et des finances, dont finalement tout dépend.

J'ai terminé, monsieur le président. Vous constatez que, comme à l'accoutumé, mon propos n'a pas été trop long. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord, dépassant les informations que je vous ai apportées ce matin au cours de mon intervention, répondre sur quelques points particuliers à Mme et à MM. les rapporteurs dont je me plais, encore une fois, à souligner la qualité des travaux.

M. Boyer-Andrivet m'a interrogé notamment à propos de la politique de la protection de la mer et du littoral. Plusieurs sénateurs se sont associés à son intervention et ont marqué leur intérêt pour cette politique, notamment M. Bonnefous.

La mer est d'abord un espace international. Aussi convient-il de la protéger par des accords internationaux. Je citerai ceux qui me paraissent les plus importants. La convention de Londres de 1964 lie les Etats en ce qui concerne la pollution due aux hydrocarbures ; elle a été et sera à nouveau complétée et précisée. La convention d'Oslo de 1972 réglemente les déversements à partir des navires dans l'Atlantique du Nord-Est, la mer du Nord et la Manche et — vous le savez — le traité correspondant vous a été soumis au début de l'année ; il est maintenant ratifié. La convention de Paris, préparée à notre initiative, signée au début de 1974 et qui vous sera bientôt soumise, réglementera dans la même zone les apports de pollution à partir des côtes.

Ce dispositif serait complet s'il s'appliquait également en Méditerranée. Hélas, ce n'est pas encore le cas et — je vous le garantis — ce n'est pas faute d'efforts et d'initiatives de notre part. Mais, pour discuter et conclure des traités, il faut être plusieurs. Or, jusqu'à présent, les Etats d'Afrique du Nord ont été réticents s'agissant de s'engager dans cette voie. Une dernière initiative semble devoir apporter quelques espoirs.

Il faut ensuite appliquer et faire appliquer les conventions. C'est là tout le problème de la surveillance et je crois devoir souligner que celle-ci doit être nationale et internationale. Sa difficulté réside dans le fait qu'elle risque de s'opposer aux traditions et à la libre circulation en mer.

Il faut contrôler le milieu marin, c'est-à-dire bâtir et gérer un réseau de surveillance de la qualité, et la France sera le premier pays européen à disposer d'un réseau méthodique. Il se met en place depuis 1974.

Il convient également de contrôler et de réduire les apports de pollution depuis la côte. C'est là toute la politique de réduction des rejets. Vous mesurerez nos efforts avec des exemples. Les rejets de mercure seront divisés par dix dans deux ans.

M. Boyer-Andrivet a indiqué quelques chiffres qui traduisent globalement nos progrès. En 1970, 9 millions d'habitants étaient desservis par une station d'épuration. En 1978, ils seront 29 millions. A cette même date, la pollution industrielle traitée concernera l'équivalent de 41 millions d'habitants.

Il faut hâter la réalisation en bordure de mer d'opérations exemplaires et efficaces. Aussi incitons-nous les collectivités et les industries à participer à des opérations « rivage propre ». En moins de deux ans, plus de cinquante opérations de ce type ont été engagées. Aussi mon prédécesseur a-t-il pu prendre l'engagement — et il sera tenu — qu'en 1980 l'étang de Berre serait praticable à tous les sports nautiques.

Il n'y a pas de mer sans littoral, et c'est à juste titre que plusieurs d'entre vous, notamment M. Boyer-Andrivet, se sont inquiétés de savoir ce que devenait le projet de création d'un conservatoire du littoral.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire en a approuvé le principe le 5 novembre 1973. Ce sera un établissement public à caractère administratif, chargé d'effectuer des acquisitions de terrains là où ils doivent être préservés. Il n'aura pas à les équiper, mais à les gérer ou à les faire gérer. Surtout, il ne devra pas les revendre.

Ses moyens lui seront donnés par l'Etat. Ce seront des moyens financiers et des moyens juridiques puisqu'il pourra user du droit d'expropriation et exercer le droit de préemption.

Le projet de loi à l'étude prévoit cinq conseils de rivage composés de représentants des collectivités locales, dont le rôle sera primordial. Il a été approuvé par le conseil des ministres du 30 avril 1975 et a reçu l'accord du Conseil d'Etat le 20 juin 1974. Il sera présenté au Parlement par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, à qui je laisse le soin de vous en dire plus sur sa mise en œuvre. Mais je peux vous assurer que le ministre de la qualité de la vie que je suis a participé avec vigilance aux travaux préparatoires de cette création et qu'il est impensable qu'il ne soit pas associé à son fonctionnement. Le travail est immense ; il ne se fera donc pas en un jour. L'essentiel est qu'il se fasse. J'espère vous avoir montré qu'il se fait.

En conclusion, j'insisterai sur deux points.

Tout d'abord, il faut que nous parvenions à considérer la mer comme un tout. Cela impose l'unicité de la police du milieu marin. Je souhaite que nous y parvenions rapidement.

Ensuite, qu'il me soit permis de dire que tout ce travail se fait avec des moyens très modestes : moins de quinze personnes s'y consacrent spécifiquement dans l'administration centrale. Vous mesurez ainsi le niveau de leur enthousiasme en comparant leur effectif à l'importance déjà considérable des résultats qu'elles ont obtenus.

M. Boyer-Andrivet m'a également parlé du projet de loi sur la protection de la nature. Ainsi que le Gouvernement s'y est engagé à la suite de la communication du ministre de la qualité de la vie, le 28 août dernier, le projet de loi sur la protection de la nature sera déposé sur le bureau du Parlement avant la fin de la présente session. Le texte du projet est prêt, mais sa présentation au Gouvernement a été quelque peu retardée par le désir exprimé par celui-ci de se prononcer également sur un décret d'application essentiel.

A l'excellent rapport de M. Legaret, présenté par M. de Bagnaux, consacré à la structure et à l'organisation du ministère de la qualité de la vie, je pense avoir répondu au cours de mon exposé introductif.

Je rappellerai à Mme Goutmann, rapporteur pour avis, que les commissions départementales des sites et des paysages, qui n'ont pas un pouvoir de décision, mais un rôle consultatif...

Mme Marie-Thérèse Goutmann, rapporteur pour avis. C'est bien ce que je regrette !

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. ... n'en sont pas moins une institution importante aux yeux du ministre que je suis. J'en donnerai deux preuves.

Premièrement, sur les instructions de mon collègue du ministère de la culture et de moi-même, les préfets, contrairement à ce que vous pensez, n'hésitent pas à consulter ces commissions pour des projets qui ne relèvent pas strictement de leur compétence, chaque fois qu'ils peuvent entraîner une modification du paysage, même si le site n'est pas protégé.

Deuxièmement, au fur et à mesure que les mandats des membres viendront à expiration, les préfets recevront des instructions conjointes de M. Michel Guy et de moi-même pour y faire entrer, au titre de personnes qualifiées, deux représentants au moins des associations de protection de la nature ou de sauvegarde de l'environnement, cela dans le respect des décisions du conseil des ministres du 28 août 1974.

C'est une réponse partielle que je peux également apporter à M. le président Bonnefous, qui se préoccupe très justement de l'accroissement du rôle des associations.

Avec le rapport présenté par M. Collery, nous avons dépassé les problèmes propres à l'environnement pour aborder ceux, beaucoup plus larges, de la qualité de la vie. Se faisant l'interprète de la commission des affaires culturelles, votre collègue a traité deux sujets essentiels : l'aménagement du temps et l'aménagement de l'espace, en les complétant par des remarques judicieuses sur les loisirs. Que M. Collery soit bien persuadé que j'ai été très attentif à ses conclusions, qui rejoignent le plus souvent celles de mes services.

Je voudrais maintenant répondre à plusieurs questions posées par M. le président Bonnefous et M. le sénateur Croze.

Monsieur le président, vous m'avez demandé de préciser le rôle que les préfets de région devraient jouer dans le domaine du choix des futurs sites nucléaires. Le ministère de l'industrie envoie, en ce moment, dans toutes les préfectures de région, un document de travail élaboré par un groupe interministériel. Les conseils régionaux seront ainsi en mesure de donner, après examen des propositions fournies, leur avis sur les implantations. C'est seulement après cette concertation que le Gouvernement prendra l'ensemble des décisions nécessaires.

L'intérêt que suscitent les questions d'environnement à propos de l'implantation de centrales nucléaires montre la volonté d'assurer notre développement en respectant notre patrimoine naturel.

Voici, très rapidement, ce que je dois vous répondre, ainsi qu'à M. le sénateur Croze, à propos des problèmes de l'énergie nucléaire.

J'ai indiqué, tout à l'heure, en vous présentant le budget de l'environnement, quels étaient les objectifs poursuivis par le ministère de la qualité de la vie. Notre action, dans ce domaine, s'apparente essentiellement au souci que nous avons de faire en sorte que les conseils régionaux appelés à donner leur avis sur les sites à retenir pour notre équipement futur puissent faire leur choix en étant parfaitement informés des possibilités et des limites de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Nous devons bien comprendre que les centrales nucléaires sont de grosses sources de chaleur, car le tiers seulement de leur production peut être transformé en énergie électrique. Il convient, par conséquent, de s'efforcer d'utiliser au mieux cette chaleur produite afin d'améliorer le rendement énergétique global de la France.

Si les diverses sources d'énergie auxquelles on pense beaucoup plus depuis la naissance de la « crise commerciale » que nous traversons peuvent, à l'avenir, nous procurer un appoint, aucune de ces ressources ne sera à même de nous fournir, d'ici à la fin du siècle, les quantités impressionnantes d'énergie dont nous avons besoin. Nous ne pouvons donc choisir qu'entre le pétrole et l'énergie nucléaire.

Le Gouvernement a tranché dans le sens du renforcement de notre indépendance énergétique. Le rôle du ministère de la qualité de la vie est de veiller à ce que nos investissements soient utilisés rationnellement et portent le minimum d'atteinte à la qualité de l'environnement et des sites retenus.

A M. le président Bonnefous et à MM. les rapporteurs, qui ont souligné le décalage entre le montant des autorisations de programme ouvertes au département de l'environnement et le montant des crédits de paiement, je répondrai que le taux de consommation de ces derniers est seul représentatif des réalisations sur le terrain. Cela est exact, mais quelles en sont les raisons ?

Elles tiennent à la nature des attributions du ministre de la qualité de la vie qui, pour l'environnement, sont de réflexion, d'impulsion, d'animation, de coordination d'actions, de contrôle enfin.

Il en résulte que les interventions financières de l'environnement sont généralement complémentaires de celles d'autres ministères. Or l'expérience de trois années révèle que la coordination des financements n'est pas entièrement satisfaisante.

Le plus souvent l'intervention financière des services de l'environnement précède celle des autres bailleurs de fonds. De ce fait, le taux de consommation des crédits dont dispose mon ministère est relativement faible, cela a été noté.

Devant cette situation, j'ai mis au point et proposé un certain nombre de mesures qui seront appliquées dès 1975, notamment pour les interventions financières du F. I. A. N. E. Le principe sera posé d'une exécution en trois ans au maximum des opérations, tous règlements faits.

Les autorisations de programme déléguées qui n'auront pas été utilisées dans le délai d'un an seront purement et simplement affectées à d'autres opérations. Nous pensons ainsi aboutir à une accélération des réalisations sur le terrain.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. M. Croze m'a entretenu du projet de loi sur la chasse. Comme il l'a souligné, le Gouvernement a introduit à l'article 17 de la loi de finances rectificative des dispositions financières relatives aux permis de chasser.

Dans le même temps, sera déposé un projet de loi complétant ces dispositions pour tous les aspects de la réforme autres que d'ordre financier. Ce texte sera déposé sur le bureau des assemblées avant la fin de la présente session. Il pourra donc venir en discussion au printemps prochain.

Mais, dès l'adoption de cette loi de finances rectificative, seront élaborés les décrets qui permettront de transformer en permis de chasser l'actuel permis de chasse pour la prochaine saison. Les dispositions relatives à l'examen, quant à elles, ne pourront entrer en vigueur que plus tard, lorsque sera adopté le projet de loi dont j'ai parlé précédemment.

En ce qui concerne la loi du regretté sénateur Verdeille, qui était un grand ami, je pense, comme M. Croze, qu'il nous faut apporter quelques modifications et aménagements à ce texte important pour l'avenir de la chasse. En effet, je crois essentiel d'introduire une certaine souplesse dans la constitution et l'organisation des associations communales de chasse, tout en poursuivant l'objectif essentiel de cette loi qui vise à regrouper les territoires de chasse pour constituer des unités cynégétiques techniquement valables. Il nous appartient de rechercher ensemble les meilleures solutions pour aboutir à une application généralisée de ces dispositions législatives.

A propos des réunions dans le cadre des régions, monsieur Croze, il est exact que M. Poujade avait envisagé d'organiser une réunion d'une douzaine de préfets de département et de quatre ou cinq préfets de région pour étudier l'ensemble des problèmes que pose aux départements et aux régions la mise en œuvre de la politique du ministère chargé de l'environnement.

Mais les modifications intervenues dans les responsabilités gouvernementales ont entraîné, par deux fois, le report de cette réunion.

Cependant ce délai a été mis à profit pour étudier une meilleure formule, qui sera certainement plus efficace.

Comme vous le souhaitez vous-même, monsieur Croze, le ministère de la qualité de la vie va organiser une série de « colloques régionaux » sur l'environnement. La première expérience d'organisation de tels colloques doit avoir lieu dans quelques semaines.

M. le président Bonnefous et M. le sénateur Croze m'ont parlé de la politique européenne. La politique européenne de l'environnement est née en 1973, à l'issue d'un travail de préparation de deux ans, dans le cadre duquel je puis dire que la France a été, et de très loin, l'acteur le plus énergique et le plus déterminé. Un mémorandum commun a été adopté. Il comporte deux parties, la première portant sur la lutte contre les pollutions et les nuisances, la seconde sur l'amélioration du cadre de vie.

Méthodiquement, ce programme se met en œuvre et la directive sur la qualité des eaux, que vous avez évoquée, n'est qu'un aspect secondaire du travail d'ensemble. Après un effort de préparation intense, les résultats apparaîtront bientôt. C'est ainsi que seront très prochainement débattues les directives sur l'eau et les sports nautiques, sur l'eau et la vie piscicole, sur l'eau et les coquillages, sur les réseaux de mesure de pollution, sur les méthodes de mesure de la pollution, sur le plomb dans l'essence, sur la lutte contre les déchets.

Aussi, je n'hésite pas à le dire, c'est dans le domaine de l'environnement que la politique européenne est la plus vivace et donnera le plus vite des effets tangibles.

Lors de la dernière présidence que j'assumais à Bruxelles, nous avons réussi à adopter des directives et à prendre en commun des dispositions pour les nappes phréatiques et les eaux superficielles, ainsi que pour les huiles usées. Tous les points qui étaient inscrits à l'ordre du jour de cette importante réunion ont été adoptés. Je souhaiterais qu'il en fût ainsi pour toutes les autres réunions européennes !

MM. Giacobbi et Le Jeune m'ont parlé abondamment de la situation des parcs naturels régionaux. Je les en remercie. Par décision du F. I. A. N. E. du 6 février 1973, le Gouvernement s'est engagé à étudier la possibilité pour l'Etat de passer, dans un délai de trois ans, les relais aux régions en matière d'aide au fonctionnement des parcs naturels régionaux. Cette décision prend toutefois effet à compter du 1^{er} janvier 1972.

Récemment, le Premier ministre s'est engagé devant les présidents des établissements publics régionaux à sortir, dans les meilleurs délais, les textes autorisant certains transferts d'attribution, notamment en matière de parcs naturels régionaux.

Comme l'a souligné le président Giacobbi, si ces dispositions sont susceptibles de régler la question pour les budgets régionaux en 1976, le problème reste entier, pour 1975, en ce qui concerne les huit parcs qui auront été créés, depuis plus de trois ans, au 1^{er} janvier 1975.

Nous nous sommes déjà entretenus de ces difficultés, il y a quelques jours, vous avez bien voulu le rappeler, monsieur le président Giacobbi.

Je renouvelle, aujourd'hui, mon engagement de faire le maximum pour trouver une solution transitoire, vraisemblablement par le biais d'un prélèvement sur le F. I. A. N. E., que je proposerai au premier comité interministériel appelé à se prononcer sur les attributions de crédits pour 1975. Mais, je tiens à préciser qu'il ne s'agit que d'un effort exceptionnel qui ne saurait se renouveler ultérieurement.

Un parc régional, après un concours de l'Etat limité à trois ans, doit relever de l'entière responsabilité des régions.

M. François Giacobbi. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Giacobbi, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. François Giacobbi. Je suis à demi satisfait de cette réponse, monsieur le ministre, car mon collègue, M. Le Jeune, et moi-même vous avons posé deux questions. D'abord, celle de l'aide au fonctionnement pour les trois ans et je vous remercie infiniment, monsieur le ministre, de votre compréhension sur ce point.

Nous avons également posé le principe de l'aide en crédits de fonctionnement et, là, le Gouvernement me semble commettre une erreur en refusant de nous entendre.

J'ai donné ce matin un exemple bien précis, celui des sapeurs-pompiers forestiers, qui n'ont pas le droit de travailler dans les forêts de l'Etat, mais pour lesquels celui-ci verse néanmoins 60 p. 100 des crédits de fonctionnement. S'il prend à sa charge une telle proportion de la dépense, il pourrait aussi fournir 25 p. 100 des crédits de fonctionnement des parcs naturels régionaux.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Je répondrai tout simplement à M. le président Giacobbi qu'il faut comparer des choses comparables et que les pompiers interviennent uniquement dans des cas exceptionnels.

M. François Giacobbi. Il travaillent toute l'année.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Mais ils interviennent principalement dans les incendies qui risquent de détériorer grandement les parcs régionaux.

M. Edouard Le Jeune. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Le Jeune, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Edouard Le Jeune. Monsieur le ministre, je vous citerai le cas du parc d'Armorique qui ne concerne que le département du Finistère. Lorsque je me tournerai vers la région Bretagne, composée de quatre départements, je vous laisse à penser l'accueil qui me sera réservé.

Je sollicite de vous des crédits d'Etat et vous me répondez que je dois en demander à la région.

Dans mon exposé, je vous ai dit que, dans les pays étrangers, il fallait au moins dix ans pour que la « vitesse de croisière » soit atteinte. Le président Giacobbi et moi-même, nous avons eu l'occasion de nous rendre à l'étranger, notamment en Hollande, en Belgique et en Allemagne, et nous y avons recueilli des témoignages confirmant qu'il fallait au moins dix ans.

Monsieur le ministre, il s'agit d'une œuvre nationale. Nous sommes, je le répète, vos meilleurs ambassadeurs en province. A vous de le comprendre ! Sinon, ce sera la faillite des parcs. Nous les fermerons et ce sera dommage.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Les parcs ne fermeront pas. Nous vous aiderons, comme nous le faisons déjà, dans le cadre de leur aménagement.

La liaison que je souhaite pouvoir instaurer, cette année, permettra certainement aux régions, même s'il n'y a qu'un département intéressé, d'apporter une aide au fonctionnement des parcs régionaux, d'autant qu'on ne peut pas les diviser.

M. Giacobbi a parlé, en outre, de leur attrait international.

M. Bonnefous, parlant des moyens généraux du département « environnement », a souhaité que les services locaux soient davantage à ma disposition. Je dois rappeler que le décret d'attribution prévoit que les services relevant des autres départements ministériels sont mis à ma disposition en tant que de besoin.

Il en est bien ainsi dans la réalité : l'application des lois et règlements dont mon ministère prend l'initiative est de leur ressort et ils interviennent sans réserve. Je citerai notamment l'action des directions départementales de l'agriculture dans la police des eaux, le concours de la gendarmerie nationale et des divers services de police dans la lutte contre le bruit.

Le président Bonnefous m'a demandé de faire le point sur les actions relatives à l'antigaspiillage, depuis la parution encore récente du rapport du groupe de travail de M. Gruson qui m'a été remis il y a quelques semaines. Même si elles ne sont pas identifiées par un « label antigaspiillage » et si elles sont difficiles parfois à repérer, les actions se multiplient et les pouvoirs publics déploient peu à peu leur dispositif. On sera étonné dans six mois du chemin parcouru. Ces actions s'inscrivent sous trois grandes rubriques.

Premièrement, le recyclage : outre la préparation de la loi sur les déchets qui est maintenant au point et qui, avant le 20 décembre aura passé son examen en Conseil d'Etat, des mesures sur le papier, le verre, les emballages, les épaves de voitures, les huiles usées vont être décidées par le Gouvernement très prochainement.

Deuxièmement l'énergie : depuis les mesures relatives à l'isolation thermique, à la limitation de vitesse, tout le monde connaît les actions qui, jour après jour, sont mises au point par les groupes de travail du comité interministériel pour les économies d'énergie.

Nous préparons, avec beaucoup d'attention, tout ce qui entre dans notre domaine, non seulement d'attribution, mais aussi de réflexion et nous nous intéressons aussi bien, vous le savez, aux mesures antigaspiillage sur les énergies classiques qu'aux technologies nouvelles : énergie solaire ou géothermique, pompes à chaleur, véhicules électriques, par exemple.

Sur ce dernier point, nous proposerons au Gouvernement un plan d'action après le rapport préparé par M. l'ingénieur Saulgeot qui vient de m'être remis.

Troisièmement, les transports en commun : ce dernier volet fait l'objet de l'attention de plusieurs ministères. En cette année de rigueur financière recommandée par M. le ministre de l'économie et des finances, notre action aura des effets heureux pour l'habitant des villes et sur le maintien de l'emploi. Il faudra relancer l'industrie des véhicules en trouvant des moyens plus économiques, plus confortables, plus souples aussi pour les transports collectifs.

Je m'attacherai, pour ma part, à la promotion de technologies nouvelles et je souhaite, je le dis en forme d'appel, que les maires des quelque vingt villes moyennes ou communautaires urbaines constituent, avec mon ministère, le secrétaire d'Etat aux transports et le ministre de l'équipement, un groupement de villes pilotes pour la promotion de plans de transport respectant la qualité de la vie et prévoyant des véhicules moins nuisants et moins bruyants.

Tels sont, mesdames, messieurs, les quelques aperçus de cette lutte contre le gaspillage que nous avons engagée. Nous avons tenu à ne pas attendre l'arme au pied et nous répondrons, dès le mois de janvier prochain, au rendez-vous interministériel fixé à tous mes collègues et à moi-même par M. le Premier ministre.

En ce qui concerne les associations, je dirai à M. Bonnefous que la participation des populations à la politique de l'environnement est pour moi essentielle. Il s'agit non seulement d'un objectif, mais d'un moyen. Sans la participation des populations — je l'ai dit en Alsace à tous les élus — le combat pour la qualité de la vie n'aura ni de suite ni de sens. Je remercie M. Bonnefous de l'avoir rappelé. Je lui confirme mon souci d'aller plus loin.

Non seulement mon département ministériel assure un financement d'appoint aux associations en fonction des actions concrètes qu'elles proposent, mais il leur fournit des matériels d'information ou pédagogiques qu'elles apprécient beaucoup. Mon autre souci est de recevoir chaque fois que je le peux les associations pour être à leur écoute. Mais, au-delà de ces

échanges qui portent sur des actions défensives et de plus sur des actions positives, je veillerai à accroître la participation des associations dans les instances appropriées. La décision a été prise pour les commissions des sites. Je présenterai d'autres propositions au Gouvernement au début de l'année.

Je veillerai à l'amélioration des procédures de publicité. En ce qui concerne la loi de 1917 sur les établissements classés, elle est en cours. Il en est de même de l'enquête publique. Pour la publicité du permis de construire et l'urbanisme clandestin, répondant au même souci, je me joindrai à mon collègue de l'équipement en vue d'une décision commune. Lorsque M. Bonnefous a évoqué l'urbanisme, les espaces verts indispensables pour éviter la densification, les zones naturelles d'équilibre pour contenir le développement des grandes agglomérations, on pouvait se demander qui du président de la commission des finances de cette assemblée ou du ministre de la qualité de la vie faisait écho à l'autre.

En évoquant le district de la région parisienne, vous avez reproché aux élus, monsieur Bonnefous, d'oublier que le schéma directeur avait prévu des zones de discontinuité. Si le Gouvernement, en décembre 1973, et si le Président de la République en conseil restreint en septembre dernier ont fait revivre cette notion sous le vocable de « zones naturelles d'équilibre », c'est bien pour substituer à une conception statique d'affectation des sols une vue dynamique et vivante s'appuyant sur une organisation structurée et faisant de ces zones un véritable contrepois dans un espace naturel sauvegardé.

Le développement de ces zones naturelles d'équilibre est inconcevable sans le concours des collectivités locales qui en la matière est primordial. C'est pourquoi des initiatives comme celles du Vexin ou de la vallée de Chevreuse, ainsi que l'a ressenti M. le président Bonnefous, sont de nature à faciliter ce développement.

Monsieur, vous avez aussi signalé — je ne sais pas si vous l'avez fait à dessein — le bruit des motocyclettes... (*Sourires.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Cela ne vous concerne pas !

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. ... et je comprends votre souci.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Vous ne « trafiquez » pas votre moteur, monsieur le ministre ! (*Nouveaux sourires.*)

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Certaines motocyclettes font trop de bruit et j'en suis bien d'accord. Il y a à cela deux causes, premièrement : certains marchands indéliçats vendent des motos non conformes aux normes ou aux modèles réceptionnés ; deuxièmement, les propriétaires de motocyclettes « trafiquent » leurs machines. Déjà, vous le savez, avec mon collègue de l'équipement, nous avons interdit temporairement trois marques de motocyclettes étrangères non conformes aux modèles réceptionnés. Nous agissons maintenant dans deux directions et nous avons déjà commencé cette action, d'abord par un contrôle systématique de motocyclettes neuves chez les revendeurs — ce contrôle portera sur plus de deux cents motocyclettes — ensuite par un renforcement des contrôles de police et de gendarmerie ; plus de cinquante brigades seront opérationnelles au début de 1975. Les méthodes de mesure ont été simplifiées et rendues plus efficaces.

M. Edmond Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Ainsi, malgré le départ de « M. Silence » sans bruit (*Sourires*) vous constaterez, monsieur Bonnefous, des améliorations comme celles qui ont été apportées aux engins de chantier et aux compresseurs.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Tant mieux !

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Monsieur Létouart, je suis particulièrement sensible aux problèmes du cadre de vie en milieu industriel car, en tant que président de la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines, je connais bien, comme vous, les conditions d'existence en zone minière. Vous avez attiré mon attention sur le cadre de vie du bassin minier du Nord, que je connais bien également. Croyez bien que son amélioration aura retenu l'attention des pouvoirs publics. Je citerai simplement de récentes décisions prises par un comité interministériel d'aménagement du territoire qui seront confirmées par un prochain comité interministériel sur la protection de la nature et de l'environnement. Cinq millions de francs pris sur le F. I. A. T. et le F. I. A. N. E. viendront financer en 1975 des opérations complémentaires de restructuration du milieu urbain et de création d'espaces verts.

Vous déplorez, monsieur Létouart, le faible développement des réseaux d'assainissement en zone minière et l'injustice de son moyen de financement principal : la taxe d'assainissement. Je déplore, comme vous, le faible développement de ces réseaux et je désire que soit hâtée leur construction. Il se poursuit grâce à cette taxe et avec les aides de l'Etat. Avant de dénoncer l'injustice de cette taxe, nous devons avoir son montant présent à l'esprit. Une famille nombreuse paie une somme de l'ordre de 100 à 150 francs par an. Est-ce cher pour la propreté des villes ?

Vous m'avez, par ailleurs, accusé de précipitation dans l'affaire de Biache - Saint-Vaast.

Vous indiquez que les industries ne font pas d'effort pour lutter contre la pollution. Mais, croyez-vous que cette entreprise eût fait quelque chose si elle n'avait pas été menacée de fermeture ?

A M. Nayrou qui a attiré mon attention sur le problème des petites communes rurales, et surtout celles dont la population varie considérablement selon les jours ou les saisons, je répondrai qu'il est exact que les premières mesures prises en matière de sauvegarde de l'environnement se sont arrêtées aux fortes concentrations urbaines. Mais, vous le savez, l'action de mon département est naissante et déjà nous nous préoccupons de résoudre les problèmes que vous avez soulevés, tant pour l'assainissement que pour l'élimination des ordures des petites communes.

Les agences, dites-vous, ne vous apportent rien. J'allais presque vous dire heureusement pour vous, car on oublie que, lorsqu'elles interviennent, c'est pour apporter une aide complémentaire, c'est-à-dire que la commune ou l'industriel aidés se sont engagés dans des dépenses d'investissement et de fonctionnement de station d'épuration assez lourdes. Certains estiment ces frais plus élevés que les redevances.

Faisant référence à ma déclaration devant l'Assemblée nationale du 30 octobre dernier, M. le sénateur Nayrou me demande de lui préciser suivant quelle procédure et dans quel cadre est lancée la mise à l'étude d'un parc national.

Avant de répondre sur les principes, je souhaiterais réaffirmer, comme je l'ai fait ce matin même, que, pour l'instant, aucune étude ayant un caractère officiel n'a été réalisée, et, comme l'ont annoncé maintes fois mes représentants ainsi que M. le préfet de l'Ariège, rien ne se fera sans accord préalable des élus locaux et des représentants des collectivités intéressées.

Pour en venir au fond du problème, monsieur le sénateur, je tiens à rappeler que la procédure de création d'un parc national comporte trois phases : la mise à l'étude du projet, la consultation préalable de l'assemblée départementale et des conseils municipaux, l'enquête publique sur le projet définitif.

Monsieur le sénateur, vous savez que l'Ariège a été retenu depuis longtemps comme l'un des sites privilégiés susceptibles de permettre la création d'un parc national. La valeur de ses richesses naturelles y est exceptionnelle et mérite toute l'attention de la nation, ce dont je pense, vous devez vous réjouir. Toutefois, la création d'un parc national impose, vous le savez comme moi, une collaboration totale avec les responsables des collectivités locales qui sont les premiers intéressés et qui doivent prendre en charge l'organisation de l'opération. Le débat doit donc être largement ouvert pour que chacun connaisse les objectifs poursuivis et les moyens pour y parvenir dans le cadre d'engagements réciproques et presque, vous l'avez dit vous-même, de véritables contrats.

Voilà pourquoi, monsieur le sénateur, même si nous avons retenu l'Ariège dans notre programme de réalisations, nous ne soutiendrons ni étude ni procédure officielle, tant que les responsables locaux ne se seront pas prononcés sur le principe. J'ose espérer cependant que les Ariégeois, dont je sais la fierté et l'attachement à leur territoire, sauront discerner la chance qui leur est offerte de mettre en valeur leurs belles montagnes où résonneront encore longtemps, je l'espère, les sonnaillies. (*Sourires.*)

M. Fréville, dont l'action au sein des organismes mis en place pour l'application de la politique suivie en matière d'eau mérite d'être soulignée et auquel j'adresse les plus vifs remerciements, nous a parlé du programme d'aménagement du bassin Loire-Bretagne. Le département que je représentais à l'Assemblée nationale appartient aussi à ce bassin et je connais bien les hommes qui dirigent cette agence de bassin.

Comme il l'a indiqué, les crédits destinés à ce programme sont ceux qui connaissent l'augmentation la plus importante dans le budget de l'environnement.

Il a attiré notre attention sur la Vilaine. La nécessité de l'aménagement intégré de son bassin a été reconnue par l'agence de bassin Loire-Bretagne. Cet organisme a procédé à une étude de synthèse des problèmes qui se posent sur l'ensemble du bassin. Celle-ci a été menée en liaison avec les services intéressés de l'administration régionale et départementale.

Un programme de barrages à construire a ainsi été mis au point qui a déjà été pris en considération par le Gouvernement. C'est ainsi que vient d'être décidé le financement des barrages de Naussac et de Villereest.

En ce qui concerne la Vilaine — les crues de ces derniers temps l'ont rappelée au souvenir de ceux qui auraient tendance à l'oublier — j'ai fait, ces derniers jours, des propositions constructives à mes autres collègues intéressés par ces équipements. J'espère bien vous apporter prochainement une réponse précise.

Avant de terminer, je voudrais remercier M. Coudé du Foresto, rapporteur général, qui a tenu des propos fort intéressants. Il a parlé de l'accoutumance : c'est, effectivement, monsieur le rapporteur général, un danger auquel il faut prendre garde. M. le ministre de la qualité de la vie, comme vous-même, monsieur le rapporteur général, se préoccupera de ce problème. (*Applaudissements.*)

M. Paul Guillard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guillard pour répondre à M. le ministre.

M. Paul Guillard. Notre collègue M. Croze a dû quitter l'assemblée avant votre dernière intervention, monsieur le ministre. Son regret était d'autant plus vif qu'il vous avait posé des questions.

Je crois être son interprète en vous remerciant d'avoir répondu très clairement à celles-ci. (*Très bien ! très bien ! sur les travées de l'U. D. R.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la qualité de la vie, section I : Environnement, et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 6 348 839 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce crédit.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, — 116 000 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, + 50 500 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, + 13 660 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme, + 174 millions 300 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, + 26 500 000 francs. » — (*Adopté.*)

II. — JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Le Sénat va examiner maintenant les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la qualité de la vie, section II : Jeunesse et sports.

Je me permets de faire observer au Sénat qu'il est seize heures cinquante et que, pour éviter une séance de nuit, les orateurs devront s'imposer une certaine concision, sans renoncer, bien entendu, à aucune observation.

M. Jean-Louis Vigier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, « traiter des problèmes des jeunes, c'est administrer l'avenir ». Tel est, selon M. Maheu, ancien directeur de la jeunesse et des activités socio-éducatives au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, la mission de celui-ci.

Etre en charge des problèmes si nombreux qui sont, en ces temps difficiles, ceux de la jeunesse, est, sans nul doute, une lourde tâche. Parce que l'Etat a, avec la participation active

des parents et des jeunes eux-mêmes, une responsabilité et joue un rôle éminent dans tous les aspects de la vie sociale qui intéressent les jeunes, il serait nécessaire, il est même indispensable que les moyens mis à la disposition du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports soient à la hauteur des missions qui lui sont confiées.

Hélas, monsieur le secrétaire d'Etat, force est de constater que votre projet de budget pour 1975 est, à cet égard, décevant, plus encore, inquiétant, si l'on veut bien le situer par rapport au budget général de l'Etat et aux budgets précédents du secrétariat d'Etat.

Le budget de l'Etat pour 1975 est, selon M. le ministre de l'économie et des finances, un budget rigoureux et sélectif. Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne paraît pas avoir été considéré comme prioritaire ; il a, de ce fait, été particulièrement éprouvé par la politique actuelle d'austérité. Il s'agit, en fait, d'un budget de stagnation et de résignation.

Avant d'examiner succinctement les actions du secrétariat d'Etat dans les divers secteurs de sa compétence — sport, activités socio-éducatives — et les moyens mis en œuvre dans le domaine des équipements socio-éducatifs, vous permettrez au rapporteur de vous indiquer quelques chiffres susceptibles de situer le présent budget et son évolution récente.

Il passe de 1 632 à 1 822 millions de francs, soit une augmentation de 11,7 p. 100 en 1975 par rapport à 1974. Si l'on tient compte des ressources à provenir du prélèvement sur les recettes du P. M. U. — Pari mutuel urbain — qui doivent s'élever à 40 millions de francs, le budget atteindra, en 1975, 1 862 millions de francs, soit un accroissement de 14 p. 100 par rapport à 1974.

Quelques chiffres — et je prie le Sénat de m'excuser d'en citer — donneront une vue d'ensemble de la structure et de l'évolution du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Les dépenses ordinaires touchant aux moyens des services marquent, de 1974 à 1975, une augmentation de 19 p. 100. Les interventions publiques progressent de 7 p. 100.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les crédits de paiement accusent une diminution de 2,8 p. 100 ; pour les autorisations de programme, on constate également une diminution de 0,6 p. 100. J'entends bien que cette diminution se transforme en une légère augmentation si l'on tient compte des prélèvements à provenir des recettes du P. M. U.

Les dépenses s'analysent ainsi à partir des titres III et IV : 10 p. 100 des crédits sont consacrés aux dépenses communes, 58 p. 100 aux dépenses d'enseignement, 20 p. 100 aux sports et 10 p. 100 seulement aux activités socio-éducatives.

De ces quelques chiffres que convient-il de retenir ? En premier lieu, la progression des crédits — si l'on s'exprime en francs constants — est inférieure à celle observée de 1973 à 1974 pour les moyens des services. En second lieu, on constate une régression des interventions publiques — toujours en francs constants — très grave si on la rapproche de la hausse du coût de la vie. Enfin, en ce qui concerne les dépenses en capital, on note une diminution des crédits de paiement et un faible accroissement des autorisations de programme si l'on y incorpore, je le répète, les ressources provenant du P. M. U.

A ce propos, j'observe, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'affectation des recettes en provenance du P. M. U. s'est, en quelque sorte, substituée aux dotations que le budget du secrétariat d'Etat pouvait légitimement attendre pour 1975 au lieu de s'y ajouter.

Les crédits du secrétariat d'Etat augmentent donc de 11,7 p. 100, tandis que le budget global de l'Etat progresse, de 1974 à 1975, de 13,8 p. 100.

Avec un budget inférieur à 0,7 p. 100 du budget global de l'Etat, c'est-à-dire inférieur, monsieur le secrétaire d'Etat, au 1 p. 100 que vous vous étiez fixé pour objectif...

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports). Je n'ai pas précisé l'année. (Sourires.)

M. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial. Cela fut prudent, en effet, monsieur le secrétaire d'Etat. Il vous serait peut-être difficile aujourd'hui de nous expliquer pourquoi nous n'avons pu atteindre ce taux de 1 p. 100.

... avec moins de 0,7 p. 100 du budget global de l'Etat, dis-je, l'on ne peut que constater que, pour la rigueur et la sélectivité à rebours, le budget du secrétariat d'Etat est tristement exemplaire.

Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, assurer une bonne administration de l'avenir, prendre des initiatives hardies, imaginer, coordonner et stimuler l'action de l'Etat, des collectivités locales, des associations sportives et socio-éducatives, en un mot remplir votre mission, avec d'aussi faibles moyens ?

Je voudrais maintenant examiner, dans les différents secteurs qui sont de votre compétence, quelques points particuliers.

Qu'en est-il, tout d'abord, de l'enseignement du sport dans le premier degré, au collège et au lycée, à l'université ?

Dans l'enseignement primaire, l'instituteur demeurant le maître unique, le secrétariat d'Etat intervient dans le recyclage des maîtres et leur apporte une assistance technique par l'intermédiaire de conseillers pédagogiques départementaux et de conseillers pédagogiques de circonscription.

La dotation de 6,9 millions de francs consacrée à l'enseignement de l'éducation physique dans l'enseignement du premier degré permettra-t-elle de poursuivre et de développer les stages de recyclage qui ont été très suivis au cours des années précédentes ?

Nous n'enregistrons aucune création de poste de conseiller pédagogique départemental et trente-cinq postes seulement de conseiller pédagogique de circonscription ont été créés. Cela semble signifier une diminution de l'assistance technique apportée aux instituteurs dans la mission d'enseignement de l'éducation physique qui leur est confiée. Cela nous paraît grave pour l'avenir.

Dans l'enseignement secondaire, les arrêtés de juillet 1969 ont fixé, vous le savez, à cinq heures l'horaire hebdomadaire des élèves des lycées et collèges. Pour atteindre cet objectif, il aurait fallu porter de 17 000 à 60 000, en 1975, l'effectif des enseignants. La commission des activités sportives et socio-éducatives a proposé de retenir le chiffre de 47 000, ce qui, sur cinq ans, représentait 8 000 créations de postes chaque année. En réalité, ont été ouverts ou seront ouverts, en 1971, 1 000 postes ; en 1972, 987 postes ; en 1973, 1 345 postes ; en 1974, 700 postes ; en 1975, 500 postes ; soit au total sur cinq ans, 3 500 postes au lieu des 8 000 qui auraient dû être créés.

Compte tenu de l'effectif actuel, la moyenne hebdomadaire d'éducation physique par semaine se situe aux environs de deux heures vingt minutes, et les 500 postes supplémentaires permettront tout juste de maintenir le taux actuel d'encadrement de 1974, soit un enseignant pour 237 élèves, alors qu'il existait un enseignant pour 207 élèves durant l'année scolaire 1965-1966.

Pâtissent, bien entendu, de cette situation, non seulement les élèves du second degré, mais aussi les candidats à la maîtrise et au professorat d'éducation physique qui terminent leurs études, lesquelles conduisent le plus souvent à une impasse sans débouchés.

D'où, l'idée d'un diplôme universitaire de premier cycle en éducation physique qui permettra au titulaire de s'orienter vers d'autres études que l'enseignement à la fin de ce cycle. Mais, il est bien évident qu'il aurait été bénéfique de profiter de l'existence d'un « vivier » de qualité pour étoffer les effectifs d'enseignants et accroître les horaires.

Cette pénurie d'enseignants est encore accusée par la mise à la disposition des centres d'animation sportive des professeurs de l'Etat : et l'on peut dire, en quelque sorte, que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul.

S'agissant de l'enseignement supérieur, la participation du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports s'élèvera à 34 millions de francs. C'est peu. Mais, il est vrai, la plupart des étudiants boudent l'effort physique, qui n'a jamais été rendu obligatoire. Il me paraît que, dans ce domaine, un effort particulier doit être fait pour que l'éducation physique occupe la place qui devrait être la sienne à l'université.

De ce bref survol des missions confiées au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports dans le domaine de l'enseignement, il convient, à mon sens, de retenir d'abord l'insuffisance chronique et croissante de professeurs d'éducation physique, qui a pour effet de vider de son contenu pratique la politique affichée pour l'enseignement secondaire, ensuite la remise en cause implicite de la politique d'assistance technique au bénéfice de l'enseignement du premier degré en raison même de l'insuffisance de créations de postes de conseillers pédagogiques départementaux et de conseillers pédagogiques de circonscription, enfin l'absence de toute politique définissant la place de l'éducation physique et sportive en milieu universitaire où le laisser-faire tient en quelque sorte lieu de doctrine officielle.

En ce qui concerne les activités socio-éducatives, sur les 146 millions de francs que le secrétariat d'Etat y consacre, 24 millions de francs le sont au titre des moyens des services. A la

vérité, les mesures nouvelles pour 1975 sont notoirement insuffisantes, voire dérisoires. En effet, elles concernent deux emplois dans le cadre de la formation des animateurs, 50 000 francs pour la documentation et 55 000 francs pour le matériel.

De même, les crédits d'intervention ne sont que faiblement majorés, malgré l'accroissement considérable des charges des associations bénéficiaires. La dotation globale passe de 116 millions de francs en 1974 à 122 millions de francs en 1975, soit un accroissement de 4,5 p. 100, très inférieur à la hausse des prix attendue pour 1975.

A ce point de mon intervention, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, appeler tout particulièrement votre attention sur deux problèmes préoccupants.

Il s'agit d'abord des conditions de rémunération des animateurs permanents de l'Etat au travers du Fonjep, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Selon qu'ils sont placés sous l'autorité du ministère de la santé ou du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, le taux de prise en charge de ces animateurs n'est pas le même : 18 000 francs dans le premier cas, 13 600 francs dans le second.

Au nom de la commission des finances du Sénat, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'obtenir, d'une part, une harmonisation des taux de participation de l'Etat en cette matière, d'autre part, un alignement sur le taux retenu pour le ministère de la santé. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire vont connaître, en 1975, une situation particulièrement difficile en raison de l'accroissement de leurs frais de fonctionnement imputable à une hausse généralisée des prix et de la diminution en francs constants de l'aide financière que leur apporte l'Etat. Il pourrait en résulter une réduction notable de l'activité de ces associations, au moment même où elles devraient élargir et diversifier leurs missions, en raison de l'abaissement récent de l'âge de la majorité civile et de la dégradation grave du marché du travail qui touche au premier chef les jeunes. Si, en ces temps incertains, l'on souhaite ne pas laisser en déshérence la jeunesse de France, il convient d'accroître sensiblement, pour 1975, les crédits prévus au bénéfice des associations qui se consacrent à l'éducation populaire et il est indispensable — M. le rapporteur général n'a pas manqué de le souligner dans son rapport lors de l'ouverture de la discussion budgétaire — d'actualiser les subventions accordées aux associations pour tenir compte de la hausse du coût de la vie.

Il serait, par ailleurs, souhaitable et nécessaire d'obtenir des allègements fiscaux au bénéfice des associations de jeunesse et d'éducation populaire, tant il paraît inconcevable que l'Etat prélève l'impôt sur des activités bénévoles exercées par les jeunes et pour les jeunes.

M. Jean Nayrou. Très bien !

M. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial. De leur côté, les collectivités locales, communes et départements — et vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Sénat soit particulièrement sensible à cet aspect du problème qui concerne votre ministère — ont à connaître concrètement, sur le terrain, les difficultés quotidiennes des associations d'éducation populaire et sont bien souvent amenées à suppléer à l'insuffisance des crédits d'Etat pour permettre à ces associations de poursuivre leur tâche.

Il en résulte un transfert de charges de l'Etat aux collectivités locales, qui sont ainsi appelées à supporter une part croissante du coût des activités socio-éducatives.

Sans attendre une nouvelle répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales, que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, nous a promis d'examiner au cours de l'an prochain, il serait souhaitable de tenir compte du coût croissant des dépenses socio-éducatives inscrites dans les budgets locaux et, par conséquent, d'aboutir dès maintenant à un partage plus équitable.

M. Edouard Grangier. Très bien !

M. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, je joins ma voix à celle de M. le rapporteur général et, assuré d'exprimer le sentiment du Sénat, je vous demande d'aider davantage les associations d'éducation populaire à poursuivre leur mission et, à cette fin, d'accroître dès 1975 vos interventions en leur faveur.

Je voudrais maintenant aborder le problème des équipements sportifs et socio-éducatifs.

Avec 438 millions de francs d'autorisations de programme, le budget d'équipement régresse de 13 millions de francs. Mais il est vrai que le secrétariat d'Etat devrait recevoir 40 millions de francs en supplément du pari mutuel urbain. Il semble bien que l'arrivée de recettes d'une source extérieure au budget ait

été mise, hélas, à profit pour réduire l'effort de l'Etat. Cela m'amène à présenter une réflexion, monsieur le secrétaire d'Etat. Si donc étaient instaurés à l'avenir des concours de pronostics sur les épreuves sportives, il n'est pas certain que les prélèvements qui ne manqueraient pas d'être opérés s'ajouteraient toujours aux subventions de l'Etat. L'exemple du budget de 1975 nous montre probablement qu'ils s'y substitueraient peu à peu.

Il devrait être possible sur ces dotations de financer la construction de 90 à 100 piscines, de 220 clubs de jeunes, d'aménager le C.R.E.P.S. de Châtenay-Malabry et d'entreprendre un certain nombre d'autres investissements.

De plus sera poursuivie la mise en place de bases littorales de loisirs et de nature, des terrains d'aventures et des circuits pédestres aménagés.

Avec l'exercice 1975 se terminera la troisième loi de programme du 13 juillet 1971 qui avait prévu pour cinq ans une participation de l'Etat d'un montant de 2 610 millions de francs.

Le bilan financier de l'application de la loi de programme comprend les dotations du budget de la jeunesse, plus les transferts en provenance soit du F.I.A.T., soit du budget de l'intérieur.

Le taux de réalisation se situera, en hypothèse haute, à 74 p. 100 et, en hypothèse basse à 82 p. 100.

Pas plus que celles qui l'ont précédée, la troisième loi de programme ne sera réalisée à 100 p. 100 et, dans le palmarès que l'on pourrait établir, on ne trouverait pas le secrétariat d'Etat, de ce point de vue-là, en très bonne place.

Je rappelle enfin que rien ne sert d'offrir de nouveaux équipements si, dans le même temps, on ne réunit pas le financement nécessaire non seulement à l'entretien, mais encore à la rémunération des animateurs à plein temps. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que, comme nous, vous déplorez ces stades vides, ces installations insuffisamment occupées, faute d'animateurs.

Avant de conclure, je voudrais très brièvement évoquer deux problèmes auxquels le Sénat, d'année en année — j'en ai eu la preuve en lisant les rapports de ceux qui m'ont précédé à cette tribune lors des discussions budgétaires — n'a cessé d'attacher un intérêt soutenu.

Je veux parler tout d'abord des rapports du sport et de l'argent, vous avez évoqué cette question à Poitiers à propos des transferts des joueurs et vous vous êtes exprimé ainsi : « Les transferts de joueurs sont scandaleux et contraires à l'ordre public en droit français... Vendre des personnes nous rappelle une époque lointaine : c'était le temps de l'esclavage ». Il s'agit là, monsieur le secrétaire d'Etat, de propos très graves qui appellent des décisions puisqu'aussi bien, nous nous trouvons dans une situation contraire à l'ordre public. Si vous voulez — et je sais que tel est votre désir — faire du sport un des éléments essentiels de cette qualité de la vie tant recherchée par les hommes à notre époque, il faut, par une législation mieux adaptée et un effort sans cesse accru de l'Etat, libérer le sport de l'argent et réhabiliter l'amateurisme et le bénévolat. Ainsi, j'en suis persuadé, vous rencontrerez la compréhension et le soutien des jeunes, pour lesquels le sport est d'abord une occasion d'être ensemble pour se détendre et se distraire. Le sport doit être un moyen de renforcer les solidarités sociales dans une société aussi inégalitaire que la nôtre.

Je veux enfin évoquer la place et le rôle du secrétariat d'Etat au sein des pouvoirs publics. Après bien des vicissitudes au cours des décennies passées, le secrétariat d'Etat vient d'être rattaché au ministère de la qualité de la vie. La qualité de la vie, c'est bien en effet ce qui préoccupe le plus les jeunes de France. Mais qu'est-ce donc sinon l'éducation, la forme professionnelle, l'emploi, le logement, les loisirs ?

Pour que vous puissiez, monsieur le secrétaire d'Etat, assurer cette immense responsabilité qui consiste à coordonner, à animer, à stimuler l'action de l'ensemble des ministères concernés par tout ce qui touche les problèmes de la jeunesse, il faut que les moyens vous en soient donnés.

C'est pour répondre à cette ambition et à l'attente de la jeunesse que la commission des finances estime aujourd'hui indispensable le relèvement des crédits affectés aux mesures nouvelles avant le vote du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour 1975. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est au nom de la commission des affaires culturelles que je vous sou mets cet avis sur le budget que nous présente M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

La dotation globale de ce budget s'élève à 1 822 241 153 francs, soit une augmentation de 11,67 p. 100 par rapport aux dépenses de l'année qui s'achève. Aux crédits prévus s'ajouteront 40 millions de francs prélevés sur les recettes du pari mutuel urbain. Enrichi par ce complément, ce budget s'élèvera donc à la somme de 1 862 241 153 francs et l'augmentation de 11,67 p. 100 par rapport aux crédits de l'année dernière atteindra 14,12 p. 100. Dès lors, il est permis d'affirmer que le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports bénéficie d'un accroissement supérieur à celui de l'Etat qui ne progresse, lui, que de 13,8 p. 100.

En 1974, les dépenses ordinaires inscrites aux titres III et IV s'élevaient à un peu plus de 1 180 millions de francs. Les crédits de 1975 dépassent 1 384 millions de francs, soit une augmentation de quelque 203 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Cependant, il faut souligner que les crédits mis à la disposition du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne représentent que 0,68 p. 100 du budget national. Nous sommes encore loin de ce 1 p. 100 qui doit être notre objectif minimum.

Qu'en est-il de l'application de la troisième loi de programme dont devaient bénéficier les équipements sportifs et socio-éducatifs ? Depuis quatre ans, les retards s'accroissent. La conjoncture, répond le ministère, n'a pas permis de respecter les engagements qui avaient été pris. Cette réponse n'est pourtant pas entièrement satisfaisante car, si chacun s'accorde à reconnaître que, dans les circonstances actuelles, des efforts de compression budgétaire sont nécessaires, l'argument n'est pas valable pour les années précédentes.

En plus de ses aspects proprement financiers, le budget que nous examinons soulève d'importants problèmes concernant les personnels mis à la disposition du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Les enseignants d'éducation physique se regroupent en deux catégories : les maîtres et les professeurs. Les premiers doivent fréquenter pendant trois ans un centre régional d'éducation physique et sportive, alors que les seconds prolongent leurs études durant quatre ans après le baccalauréat.

Cette formation peut être considérée comme très bonne. Nous vous approuvons, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous voulez intégrer la formation de ces professeurs dans les études universitaires, en créant un diplôme, puis en délivrant une licence. Grâce à cette intégration dans l'Université, les étudiants pourront continuer des études dans d'autres branches de l'enseignement supérieur. Nous pensons que ces dispositions finiront par modifier l'esprit dans lequel les professeurs de toutes disciplines travaillent en commun à la formation de l'enfant et de l'adolescent. L'ensemble du corps enseignant devrait comprendre que l'éducation physique fait partie intégrante de la formation des individus et qu'au surplus elle facilite une bonne assimilation des connaissances intellectuelles.

Encore faut-il, pour atteindre cet objectif, que le nombre des heures consacrées à l'éducation physique et sportive soit suffisant. Or, si le principe est maintenu de consacrer cinq heures par semaine aux activités physiques dans l'enseignement secondaire, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports s'est replié sur des positions moins ambitieuses, puisqu'il n'est question que de trois heures dans le premier cycle et de deux heures dans le second, étant entendu que le sport en tant que tel doit être un complément des heures qui sont réservées à l'éducation physique.

Actuellement, la moyenne hebdomadaire des cours d'éducation physique ne dépasse pas deux heures vingt minutes. Mais on note des disparités auxquelles le secrétariat d'Etat s'efforce de remédier par des transferts, afin que tous les enfants bénéficient du même nombre d'heures d'éducation physique et sportive.

Le budget de l'année qui s'achève avait prévu que 700 postes d'enseignants seraient créés. Cela n'a pas permis de satisfaire les besoins qu'impliquent cinq heures d'activités physiques par semaine.

Notre déception a été grande de ne voir inscrits au budget de 1975 que cinq cents postes nouveaux. Cependant, le départ à la retraite de quelque deux cents enseignants permettra de mettre sept cents postes au concours de l'année prochaine. Cette précision n'est pas sans importance si l'on sait que le recrutement des maîtres et professeurs d'éducation physique engendre de vives déceptions car le nombre des enseignants formés est supérieur à celui des places mises au concours.

Sur ce point, nous attendons que le secrétariat d'Etat fasse un effort de réflexion et prenne des décisions pour mettre un terme à cette irritante incohérence.

Si votre commission relève en premier lieu que le nombre des enseignants reste insuffisant, ce n'est pas qu'elle néglige l'autre aspect du problème. Il faut, en effet, avoir le courage de reconnaître que la durée hebdomadaire de cours pourrait être facilement prolongée si les professeurs et maîtres d'éducation physique assuraient un service plus long que celui qui est imposé aux enseignants des autres disciplines. Les professeurs et maîtres d'éducation physique ne dispensent en moyenne que dix-sept heures de cours par semaine, sans être astreints ni à des préparations d'exposés, ni à des corrections de devoirs.

Dès lors, on comprend mieux qu'avec un nombre déjà important de professeurs — 22 391 — on ne puisse donner en moyenne que deux heures vingt minutes d'éducation physique par semaine aux élèves d'une même classe.

Si nous tenons à ce que les professeurs et maîtres d'éducation physique occupent la place qui leur revient dans la communauté scolaire, nous devons être exigeants pour eux et demander qu'ils soient les égaux des autres enseignants pour participer, d'une manière soutenue, à la formation globale des élèves.

Quant aux animateurs socio-éducatifs, nous estimons qu'ils sont trop peu nombreux, que le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire ne contribue pas suffisamment à leur rémunération, que les caractéristiques de leur carrière devraient être revues et que, grâce à une formation appropriée, ils pourraient utilement soit assurer des cours d'éducation physique dans les écoles primaires, soit seconder les professeurs dans les collèges.

Cependant, quels que soient la qualité des enseignants et le dévouement des animateurs, rien ne peut être fait sans équipements suffisants.

Or, des collèges, des lycées sont trop souvent construits et ouverts sans aucun équipement sportif. Une concertation entre le ministère de l'éducation et le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est absolument nécessaire afin que ces lacunes ne soient plus à déplorer.

Trop souvent, les équipements sportifs ne sont pas utilisés autant qu'ils devraient l'être. Il est, certes, difficile de maintenir en état pour le dimanche des pelouses qui sont utilisées par les élèves des établissements scolaires pendant toute la semaine. Nous espérons pourtant que les progrès techniques qui ont déjà fait leurs preuves permettront rapidement d'ouvrir, sans restriction aucune, toutes les installations sportives aux enfants et adolescents.

Rien ne doit être négligé pour favoriser la pratique du sport dès l'école primaire, puis durant les autres études, à un âge où se développent les appétits et les appétences. Le Gouvernement prendra des mesures bénéfiques lorsqu'il imposera de véritables épreuves d'éducation physique aux candidats bacheliers et qu'il rendra le sport obligatoire dans les universités.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez mis une louable initiative à votre actif en créant des sections sports-études dans un certain nombre de lycées. C'est ainsi qu'on généralisera progressivement la pratique du sport et non en fabriquant, souvent à grands frais, des champions éphémères.

Pour l'heure, l'essentiel des crédits disponibles doit être réservé au sport scolaire et au sport de masse, puis cette pratique généralisée secrètera tout naturellement assez d'authentiques champions pour que la France obtienne des victoires plus fréquentes et plus convaincantes.

Le sport ne devant pas être soumis à l'argent, nous dénonçons le scandale juridique de ces contrats qui fixent le prix des joueurs lorsque deux clubs signent un accord de transfert. Ce mercantilisme exhale des relents d'esclavage : vous avez eu raison, monsieur le secrétaire d'Etat, de le souligner.

Avant de conclure, j'estime qu'il est de mon devoir de vous adresser des remerciements car, le jour où vous avez commenté votre budget devant les membres de la commission des affaires culturelles, vous nous avez promis : des mesures qui permettront de « banaliser » les installations sportives, un statut d'emploi pour les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports, sept cents nouveaux postes d'enseignant dès 1976 et un décret qui instaurera un diplôme unique pour tous les animateurs socio-éducatifs. En outre, vous nous avez annoncé que des sections de sports-études seraient désormais ouvertes dans les universités et précisé que cinq cents centres d'animation sportive fonctionneraient en France l'année prochaine.

Sous réserve des observations que je viens d'exprimer et malgré l'insuffisance de certains crédits, la commission des affaires culturelles, qui ne saurait ignorer que le Gouvernement doit d'abord lutter contre l'inflation, même si cette politique prioritaire impose des sacrifices, vous suggère, mes chers collègues, d'adopter le budget que nous présente M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est à vous que je m'adresse. Je n'ai dérogé que dans trois cas à mon rôle difficile de rapporteur général. L'un de ceux-ci a été évoqué tout à l'heure par M. Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances: il s'agit des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Après avoir souligné combien il était malheureux que ces associations ne soient pas mieux traitées dans ce budget, j'avais suggéré à M. le ministre de l'économie et des finances, présent au banc du Gouvernement, de faire un geste en leur faveur.

Nous n'avons pas le pouvoir — vous le savez mieux que quiconque — d'augmenter les crédits, mais je pense que vous avez pris langue avec M. le ministre de l'économie et des finances et qu'il pourra nous apporter quelques satisfactions lors d'une deuxième délibération du projet de loi de finances. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord répondre au souhait exprimé par M. le rapporteur général en lui disant que M. le ministre de l'économie et des finances et moi-même avons, en effet, décidé de dégager un crédit supplémentaire de un million de francs (*Exclamations sur les travées communistes.*) en faveur de l'animation des activités de loisirs socio-éducatifs et de l'inscrire à l'article 10 du chapitre 43-56 du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Ce crédit, monsieur le rapporteur général, comme vous l'avez indiqué, fera l'objet d'un amendement présenté au cours d'une deuxième délibération du projet de loi de finances, à l'issue de la première lecture devant le Sénat. J'espère que, dans la mesure où les initiatives des jeunes, par une augmentation de la subvention aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, seront satisfaites, vous aurez vous-même, ainsi que la commission des finances et le Sénat tout entier, satisfaction.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Moitié, moitié ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, en préliminaire à mes observations sur mon budget, me reporter à l'année dernière, à la même époque.

J'avais l'honneur de vous présenter le budget de 1974. Je revenais de Val-d'Isère et, vous vous en souvenez, des mesures avaient été prises contre certains athlètes qui n'avaient pas respecté leurs obligations. En réponse à certaines de vos observations, j'avais fait preuve d'optimisme en affirmant que le climat assaini de l'équipe de France de ski permettrait, dans l'avenir, beaucoup d'espoir.

Un an est passé depuis cette date, et mes prévisions se vérifient puisque, à l'heure actuelle, le climat dans le ski français est excellent. Par conséquent, nous pouvons, et nous devons, tous, avoir beaucoup d'espoir.

Si je me suis permis ce rappel, c'est parce que, en vous présentant ces dispositions budgétaires pour l'année 1975, j'exprime aujourd'hui le même espoir, le même optimisme pour le sport français. Je suis intimement convaincu qu'une politique à long terme, pour le sport français, doit nous conduire à beaucoup d'espérance.

Cette politique se dessine à l'occasion de ce débat budgétaire et elle sera poursuivie — je réponds en cela au vœu de M. le rapporteur — par l'élaboration d'un texte sur le développement du sport, texte que nous déposerons sur le bureau de votre Assemblée au mois d'avril prochain, c'est-à-dire pour la session de printemps.

Il est vrai que cette espérance dans le domaine du sport ne règle pas tous les problèmes, puisque je suis également responsable d'un deuxième secteur, celui de la jeunesse.

Les difficultés, ici, sont plus grandes, et appréhender ces phénomènes n'est pas aussi facile. Cependant, je tiens à dire que je répondrai aux aspirations légitimes des mouvements de jeunesse et des associations socio-éducatives. Je m'efforcerai également de répondre à toutes les aspirations des jeunes qui ne font pas partie d'associations ou de mouvements de jeunesse et qui sont beaucoup plus nombreux. Nous en dénombrons 93 à 90 p. 100, contre 7 à 10 p. 100 qui font partie d'associations.

Il nous appartient comme il appartient à cette Assemblée, c'est l'évidence même, de s'en occuper.

Je voudrais remercier plus particulièrement les rapporteurs de leur travail et des observations faites au-delà même de leurs rapports écrits au cours de cette discussion. Je crois, en effet, comme M. Ruët, que nous sommes en droit d'avoir quelques espérances. On a souligné l'aspect contraignant de la conjoncture, mais la situation est la même pour tous les budgets. Je me permettrai de rappeler, sans tomber dans un excès de chiffres, que la progression globale de mon budget est de 14,1 p. 100 alors que la progression du budget de la nation n'est que de 13,8 p. 100. Ainsi ce budget est en nette progression. (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

Les crédits de fonctionnement à eux seuls augmentent de 17,2 p. 100. Les crédits d'investissement n'augmentent, il est vrai, que de 7,5 p. 100; ils s'élèvent à 532 millions de francs en autorisations de programme, y compris les 40 millions du P. M. U. En englobant dans ces crédits des ressources provenant du P. M. U., je réponds à un souci exprimé par cette Assemblée l'année dernière, qui avait souhaité que ce budget soit attributaire dans l'avenir d'une partie des recettes du P. M. U. C'est chose faite. J'ai donc par là même rempli mes obligations.

On a souvent l'habitude de dire que le Gouvernement n'a pas de politique de la jeunesse. Oui, c'est exact. Le Gouvernement et le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports n'envoient que des orientations. Ils sont trop attachés à l'indépendance des mouvements et des associations de jeunesse pour leur imposer toute contrainte.

J'entends affirmer ici même que le principe de la liberté d'association est un principe fondamental de notre régime démocratique et qu'il ne nous appartient pas, comme dans certains pays que nous connaissons tous, d'user de moyens contraignants, c'est-à-dire, en réalité, de supprimer cette liberté d'association, pour n'avoir finalement qu'une seule association. Nous nous félicitons tout au contraire que ce pays comporte une multitude d'associations. C'est le respect même de notre Constitution, c'est le respect de nos textes fondamentaux, c'est le respect de la loi de 1901.

Je crains, si nous envisagions une politique de la jeunesse, que, par là même, nous touchions à ce principe fondamental.

En revanche, il appartient au Gouvernement de donner des orientations. Notre devoir est de prendre conscience du phénomène de la jeunesse et de répondre, je le répète, à de légitimes aspirations. Renonçant à toute étatisation des mouvements de jeunesse, il convient de se rappeler que 7 à 10 p. 100 des jeunes de notre pays sont sociétaires d'associations et que 93 et 90 p. 100 de jeunes, qu'on appelle volontiers « inorganisés », ne font pas partie de mouvements de jeunesse.

En ce qui concerne les associations, dans nos orientations, nous avons retenu une priorité: nous aidons tout particulièrement les associations qui rendent de véritables services publics, et je pense précisément aux associations qui s'occupent de colonies de vacances.

Un million quatre cent mille jeunes, c'est vrai, ne peuvent bénéficier des colonies de vacances et d'animation au cours des périodes de vacances que grâce aux associations. Ce sont celles-ci que, par priorité, nous aidons.

Pour les autres, seule une politique contractuelle peut être envisagée. Je n'hésite pas à dire, mesdames, messieurs, devant votre assemblée qu'il n'existe aucun droit, prescriptible ou imprescriptible, à une subvention de l'Etat. Simplement, les associations doivent répondre à certains objectifs. Elles doivent justifier, d'un exercice à l'autre, les efforts qu'elles font pour être en droit de bénéficier de fonds publics.

Nous devons envisager une véritable politique de conventions contractuelles. Serait-il normal — et personne dans cette assemblée ne le soutiendrait — que nous continuions à apporter des subventions à des associations qui ne rempliraient pas leurs obligations? Par contre, il est indispensable d'aider les associations qui, elles, font un effort particulier, et même de les aider d'une manière accrue.

Cette aide porte sur les moyens de fonctionnement, mais elle peut aussi intéresser l'animation, la formation des animateurs, leur nombre et, bien sûr, leurs diplômes, que vous connaissez et qui sont le B. A. S. E. — le brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative — et le C. A. P. A. S. E. — le certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives — pour lesquels nous nous efforçons, avec l'accord de M. le ministre des affaires sociales, de clarifier et de simplifier une situation, qui était jusqu'alors complexe, en créant en quelque sorte un diplôme unique.

Pour tous les jeunes inorganisés, nous avons considéré qu'il était important de s'adresser à eux pour connaître leurs espoirs et leurs souhaits. D'ici à quelques semaines, nous vous ferons

connaître le résultat d'un sondage important, qui porte sur plus de 2 000 jeunes, et je peux déjà vous indiquer, mesdames, messieurs les sénateurs, les premiers résultats qui nous ont été communiqués par l'institut de sondage.

Les jeunes sont intéressés essentiellement, en tout premier lieu, par l'assurance, qui doit leur être donnée, d'avoir un emploi lorsqu'ils entrent dans la vie active; ensuite, par l'assurance d'avoir un logement le jour où ils entendent s'éloigner de leur milieu familial; enfin par l'assurance d'avoir des loisirs.

Ce sont les trois préoccupations essentielles qui résultent de ce sondage. Il m'appartient et il appartient au Gouvernement de répondre à ces préoccupations et le rôle interministériel qui a toujours été reconnu au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports se manifestera dans ces trois domaines en demandant, effectivement, qu'il y soit répondu.

J'ai été étonné — c'est une simple parenthèse — de voir que les jeunes n'avaient pas comme préoccupation essentielle, je dis bien « essentielle », de faire partie d'une association.

Je relève aussi que les jeunes souhaitent être informés dans une société particulièrement difficile. C'est vrai, ils manquent d'information, d'où la nécessité pour le secrétariat d'Etat, les rapporteurs l'ont rappelé tout à l'heure, de faire un effort dans ce domaine et de développer les centres d'information de la jeunesse. Ceux-ci, vous le savez, répondent aux interrogations des jeunes.

De même, pour répondre à un autre de leurs soucis, le secrétariat d'Etat a fait un effort dans le domaine de l'accueil, notamment à Paris, pour recevoir les jeunes étrangers qui viennent visiter notre pays et les jeunes provinciaux qui viennent visiter la capitale. Nous avons créé, comme il vous a été indiqué tout à l'heure, un troisième centre d'accueil dans la région parisienne.

Je résume les orientations du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Il lui apparaît nécessaire désormais de ne subventionner les associations que dans la mesure où de véritables conventions seront passées et où priorité sera reconnue aux associations qui assurent, je le répète, un véritable service public.

En raison de la multitude des associations, il lui apparaît aussi nécessaire d'aider tout particulièrement les associations à la base. Les associations agréées sur le plan national ne sont pas les seules à pouvoir bénéficier des fonds publics, de très nombreuses associations de moindre importance peuvent, elles aussi, éventuellement en bénéficier si elles apportent la justification, dans la convention, d'objectifs bien précis.

Mais que les associations soient assurées que cette aide sera accordée dans les meilleures conditions possibles et que le secrétaire d'Etat respectera l'indépendance de ces mêmes associations. Il n'est point question, comme j'ai pu l'entendre dire parfois, d'étatisation. Tout au contraire, je suis soucieux de leur indépendance et, par là, je respecte les dispositions fondamentales de notre Constitution, je le répète, sur la liberté d'association.

Dans le domaine du sport, la différenciation entre le sport d'élite et le sport de masse est un faux problème. En réalité, nous ne les opposons pas. N'envisageons pas des orientations différentes, mais considérons que régler les difficultés qui surgissent à propos de l'un ou de l'autre est l'objectif d'une même politique sportive.

J'ai dégagé, avec mon administration, aussi bien pour le sport scolaire et universitaire que pour le sport de masse ou que pour le sport dit « d'élite » ou de haute compétition, les solutions qui s'imposent et je me suis engagé dans un processus qui ne saurait être remis en question, car déjà de nombreux résultats positifs me confirment dans la nécessité de le poursuivre, dans le seul intérêt du sport et finalement, de notre pays.

Comme je l'indiquais précédemment, une loi sur le développement du sport fixera définitivement, dans la mesure où elle sera votée par le Parlement, cette politique à long terme pour la France.

Avec le sport scolaire ont été soulevées les difficultés rencontrées à l'école primaire. Je suis tout particulièrement attaché à l'unicité du maître et crois partager en cela un souhait exprimé depuis longtemps par les instituteurs qui veulent, il est vrai, enseigner tout aussi bien la grammaire, le calcul que le chant, le dessin ou la gymnastique. Je n'ignore pas que certains instituteurs éprouvent quelques difficultés, d'où le développement du nombre des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription pour suppléer, éventuellement, les instituteurs et, au-delà de la suppléance, pour faciliter, par un très grand nombre de stages organisés au cours de l'année, une sorte de recyclage en vue du meilleur enseignement possible de l'éducation physique et sportive à l'école primaire.

Je tiens, du haut de cette tribune, à remercier tout particulièrement le personnel communal qui, très souvent, aux côtés de l'instituteur, aide à la réalisation de tels objectifs.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est vrai !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on nous a reproché d'avoir estimé que trois heures d'éducation physique et sportive dans le premier cycle étaient suffisantes. Il faut être bien clair : il n'est point question d'abandonner les cinq heures de sport au total. La moyenne actuelle, de deux heures vingt minutes, hélas ! correspond à la moyenne enregistrée dans les pays du monde où l'éducation physique et sportive est dispensée.

Il est exact, comme on l'a signalé, que dans certains collèges ou lycées des jeunes gens ou jeunes filles reçoivent un plus grand nombre d'heures de cours que leurs camarades d'autres établissements. D'où la politique de transfert que nous conduisons à terme — sur trois ans — car il est important que, dans notre pays, les jeunes aient tous, quel que soit l'établissement où ils effectuent leurs études, les mêmes chances en éducation physique et sportive.

Il nous faut naturellement atteindre l'objectif des cinq heures auquel, je le sais, vous êtes tous particulièrement attachés. Mais, pour l'atteindre, il faut que nous ayons bien conscience de la nécessité de comptabiliser toutes les heures de sport qu'un jeune garçon ou qu'une jeune fille fait, quelle que soit la situation dans laquelle il effectue cette activité physique. Il y a bien sûr l'école où, au-delà de l'éducation physique et sportive, on l'initie à un sport. Il y a aussi les heures que ce jeune garçon ou cette jeune fille effectue dans le cadre de l'association du sport scolaire et universitaire, d'un centre d'animation sportive, d'un club ou d'une association privée. S'y ajoutent, pour ceux qui ont la chance d'en bénéficier, les heures passées dans une section sport-études.

Quand nous disons : cinq heures d'éducation physique et sportive, il faut entendre par là l'ensemble des activités physiques auxquelles le jeune peut se livrer, quel que soit le lieu et surtout l'environnement dans lequel il les exerce.

Il ne faut donc pas laisser dire, ici ou ailleurs, que les heures effectuées au sein de l'association du sport scolaire et universitaire ne devraient pas être comptabilisées parmi les heures d'éducation physique et sportive.

Notre politique, en ce qui concerne le sport scolaire, a commencé par la création de centres d'animation sportive. S'il existait; jusqu'à l'année dernière encore, un certain scepticisme à propos de ces centres, c'est-à-dire à propos du sport optionnel, de l'exercice d'une discipline choisie par le jeune scolarisé, ce scepticisme a pratiquement disparu. Aujourd'hui, parents, enseignants et élèves comprennent l'importance des centres d'animation sportive parce qu'ils sont le lieu où l'on exerce une discipline choisie.

Nous avons prévu des sommes importantes pour le développement de l'association du sport scolaire et universitaire. On compte, à l'heure actuelle, 860 000 licenciés et nous espérons bientôt atteindre le million. Un million sur une population scolaire et universitaire de cinq millions — un sur cinq — c'est déjà un résultat très positif dans la mesure, bien sûr, où l'A. S. S. U. n'est pas obligatoire.

Je me permets ici d'adresser à nouveau un appel aux enseignants. M. le rapporteur Ruet a dépeint très clairement la situation. Je souhaiterais que les enseignants, au-delà des heures hebdomadaires effectuées dans le cadre de leur établissement, acceptent d'accomplir trois heures supplémentaires pour l'association du sport scolaire et universitaire. Les difficultés qui ont été soulignées ici et qui résultent du manque de postes seraient alors pratiquement réglées. Vingt-trois heures seraient ainsi effectuées par les enseignants, ce qui se situe, je tiens à le dire, loin de la moyenne mondiale.

Pour l'instant, nous avons 500 postes d'enseignant, mais ainsi que je l'ai indiqué à la commission des affaires culturelles, nous en offrirons 700 au cours l'année prochaine.

Je suis respectueux du travail de ces enseignants et je connais leur dévouement, mais je suis soucieux aussi, il est vrai, de les voir suivre au mieux les évolutions qui se présentent.

Il faut que l'on sache que les enseignants français d'éducation physique et sportive sont les mieux formés du monde, d'abord en raison de la durée de leurs études, puisque celles-ci se prolongent quatre ans au-delà du baccalauréat, ensuite par la variété des disciplines qui leur sont enseignées.

Demain, M. le rapporteur l'a souligné, nous intégrerons les enseignants d'éducation physique et sportive dans l'université française au même titre que les enseignants de toutes les autres

disciplines. Cela répond à un souhait légitime des enseignants d'éducation physique et sportive qui remonte à de très nombreuses années. Le secrétaire d'Etat aux universités et moi-même avons annoncé publiquement cette mesure qui constitue incontestablement un très grand pas en avant pour les enseignants d'éducation physique et sportive.

Pour mettre un terme à la disparité, évoquée tout à l'heure, qui se produisait lors du concours du C. A. P. E. P. S., nous allons — et ce sera l'un des volets de notre loi sur le développement du sport — proposer à votre assemblée une réforme profonde de l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les futurs enseignants. Déjà, la création d'un diplôme d'études universitaires générales ou d'une licence, c'est-à-dire l'intégration dans l'université française, répond à ces préoccupations.

En fonction de cette formation exceptionnelle, il faut que le Sénat sache que de nombreux pays étrangers nous réclament nos enseignants et que nous avons signé avec certains d'entre eux des accords, des protocoles, prévoyant des échanges d'enseignants. Nous aidons ainsi, sur les terrains de jeux en quelque sorte, au rayonnement de notre pays.

M. Ruet a mis l'accent, ce dont je le remercie tout particulièrement, sur l'intérêt que présentent les sections sport-études. C'est là une solution qui permet aux jeunes qui réalisent des temps, des « chronomètres » dans certaines disciplines, qui sont en quelque sorte en tête du sport international, dans leur classe d'âge naturellement, de continuer leurs études au même titre que tous les jeunes de France et, bien sûr, de pratiquer leur propre discipline sportive.

Je dois très nettement vous préciser que c'est là que réside sans doute l'avenir du sport français de haute compétition. Je suis persuadé qu'à moyen terme nous obtiendrons des résultats exceptionnels dans les disciplines pour lesquelles nous avons créé, dans certains collèges ou lycées, des sections sport-études.

Nous n'avons rien inventé, je le reconnais ; nous avons simplement adapté à notre pays des systèmes qui étaient connus dans d'autres, notamment dans les pays anglo-saxons et, depuis quatre ou cinq ans, dans les pays de l'Est. Il est important que nous permettions aux jeunes tout à la fois de poursuivre leurs études et d'obtenir des résultats dans leur discipline.

Aujourd'hui, l'unanimité s'est faite pour reconnaître l'intérêt de ces sections sport-études. Il y a encore, c'est vrai, quelques hésitants, mais je me demande si, chaque fois qu'une réforme est proposée, il n'est pas toujours quelques conservateurs pour s'y opposer. La question est de savoir où se situent, dans ce cas, les conservateurs.

Au-delà du sport pour les jeunes, nous nous préoccupons aussi du sport pour tous. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de m'en expliquer. Mon souhait, bien sûr partagé par vous tous, à quelque groupe que vous apparteniez, est le développement de la pratique sportive par le plus grand nombre de Françaises et de Français, quel que soit leur âge, car dans aucun domaine, celui du sport notamment, il ne doit y avoir de ségrégation. D'où le développement, pour répondre à la demande des adultes, des bases de loisirs à proximité des grandes zones urbaines. Quatorze bases sont prévues dans la seule région parisienne.

Au-delà de ces bases de loisirs, le secrétariat d'Etat doit appréhender des phénomènes nouveaux, comme le développement, dont on se félicite, de la randonnée, du cyclo-tourisme, du ski de fond et des sentiers sportifs. Quels que soient les équipements envisagés, il faut régler le problème de leur plein emploi.

J'en viens au sport d'élite. C'est, hélas ! — nous le regrettons parce qu'il a un côté spectaculaire — sur le sport de haute compétition que l'on juge souvent du caractère sportif d'un pays. Cela montre à l'évidence que l'on ignore ce qu'est la haute compétition — peut-être pour ne pas l'avoir pratiquée soi-même — et que l'on ignore aussi, de ce fait même, les aléas du sport. En effet, on ne peut pas toujours gagner !

Cela dit, je suis persuadé qu'en ce qui concerne le sport de haute compétition nous sommes dans la bonne voie. Ainsi, j'ai tenu, pour des raisons qu'il est inutile de développer, à faire porter nos efforts sur la préparation olympique et l'aide aux fédérations, mais aussi sur la revalorisation des cadres techniques, des directeurs techniques nationaux, des entraîneurs et des conseillers techniques départementaux.

Dans le cadre de cette politique, j'ai tenu à effectuer un regroupement à l'institut national des sports, lequel devient ainsi la grande maison du sport d'élite français.

J'ai demandé qu'aux côtés des athlètes et de leurs entraîneurs se trouvent les meilleurs enseignants, ceux qui préparaient jus-

qu'alors, dans le cadre de l'Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive, un diplôme universitaire de troisième cycle. C'est chose faite.

Dans l'intérêt même du sport d'élite, il est important que les enseignants connaissent, sur le terrain, les mêmes athlètes. Jusqu'alors ils en étaient, du fait des circonstances, totalement éloignés.

Ce regroupement m'a conduit — et je reviens au problème des associations — à demander au C. R. E. P. S. — centre régional d'éducation physique et sportive — de quitter l'I. N. S. pour aller à Châtenay-Malabry. Je tiens à leur préciser que toutes les mesures seront prises pour que les associations qui bénéficiaient jusqu'alors du C. R. E. P. S. se retrouvent à Châtenay dans les mêmes conditions qu'à l'I. N. S.

Le regroupement du sport d'élite en un seul lieu n'a rien de scandaleux et il nous apparaît également indispensable de regrouper, demain, toute l'éducation populaire en un seul lieu. C'est la raison des efforts que nous faisons à l'heure actuelle, comme vous le savez, à Marly.

Je crois, concluant ainsi sur le sport, que notre pays n'est pas une nation — comme on le dit trop souvent — qui n'est pas sportive. Je suis persuadé que, si vous m'y aidez — car c'est indispensable — elle pourra, dans l'avenir, montrer que, tant sur le plan de l'élite que sur celui de la masse, elle obtient des résultats et que ses habitants ne dédaignent plus l'éducation physique et sportive.

On faisait allusion tout à l'heure à l'agression de l'argent. A cet égard, je tiens à me féliciter des derniers propos de M. Moinet. Si je l'ai bien compris, il ne souhaite pas que les concours de pronostics, s'ils étaient admis, puissent remplacer d'une certaine façon les efforts de l'Etat. Qu'il sache que le secrétaire d'Etat n'y est pas favorable non plus. Il a d'ailleurs souvent eu l'occasion de le dire.

Par contre, je me suis efforcé de trouver d'autres recettes et votre assemblée, monsieur Moinet, souhaitait, l'année dernière, que je sois — je le répète — attributaire du P. M. U.

Il faut, en effet, éviter cette agression de l'argent dans un très grand nombre de domaines. La France se doit, au-delà de son rôle interne, d'avoir un rôle international. Je m'efforcerai de le lui donner.

Cette politique sportive et ces impulsions de notre part, nécessaires pour répondre au souci des jeunes, nous ne pouvons les donner que dans la mesure où seront parallèlement développés les équipements, et on l'a signalé tout à l'heure beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Nous allons poursuivre notre effort dans cette voie, notamment en recourant aux équipements industrialisés, parce que ce sont les moins coûteux, sans pour autant renoncer — parce que cela nous est souvent demandé — aux équipements traditionnels.

Je répète que nous avons réalisé, en 1974, une piscine tous les deux jours et un gymnase par jour. Nous continuerons, en 1975, cette progression. Ces seuls chiffres démontrent — c'est l'évidence — que notre pays s'équipe en infrastructures sportives et socio-éducatives.

Bien sûr, encore faut-il en obtenir le plein emploi, et l'on rappelait tout à l'heure combien j'éprouvais de tristesse en constatant que certains stades, certains gymnases, certaines piscines ne sont pas employés totalement. Des solutions sont recherchées et, comme vous nous y invitiez tout à l'heure, monsieur le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, nous nous efforcerons, en utilisant des matières nouvelles pour les sols, d'éviter les difficultés que vous avez soulignées.

Notre politique d'équipement comporte la poursuite du développement de nos écoles nationales de ski et d'alpinisme, de voile, mais aussi — je le dis expressément devant cette assemblée — le démarrage des opérations de Saumur, notre future école nationale de sport équestre.

Une telle politique ne peut être menée à bien que dans la mesure où l'on dispose d'une bonne administration. Vous me permettrez, je pense, de rendre hommage à celle de la jeunesse et des sports tout entière. Nous connaissons son rôle, son activité et son dynamisme.

Qu'il me soit permis — même si cela n'est peut-être pas conforme à la coutume — de rendre un tout particulier hommage au colonel Crespin et à M. Maheu, puisque l'un, directeur des sports, nous quitte, et que l'autre, directeur de la jeunesse, nous a quittés. Ils ont, l'un pendant quatorze ans, l'autre pendant sept ans, rendu de très grands services au sport et à la jeunesse de France.

Vous nous aviez demandé, l'année dernière, de régler un difficile problème: celui du statut de l'inspection. Nous l'avons fait en fonction même de votre demande.

Aujourd'hui, vous souhaitez que nous parvenions à régler une dernière difficulté, à savoir le statut d'employé des directeurs régionaux. Ce sera chose faite au cours de l'année 1975.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais dire.

En conclusion, je vous répéterai les propos que j'ai tenus au début de cet exposé. Je suis optimiste et, en réalité, nous n'avons qu'un seul but, celui d'enrichir, bien sûr au sens noble du terme, les jeunes Français en leur inculquant une véritable morale sportive, en menant une politique éducative, mais aussi en répondant à leurs aspirations socio-culturelles.

J'ai confiance — j'ai souvent eu l'occasion de le dire, et c'est cette même confiance qui m'a peut-être été reprochée sur certaines travées — dans l'avenir du sport français, et il faut qu'on sache que tous nos efforts au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'ont qu'un but: parvenir à ce que demain, dans notre pays, les jeunes trouvent d'abord la joie de vivre et ensuite — si vous me le permettez, et je suppose que c'est un souci partagé par tous — une très grande espérance. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 14 novembre 1974 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants:

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, trente-huit minutes;

Groupe socialiste, trente-sept minutes;

Groupe de l'union des démocrates pour la République, trente minutes;

Groupe communiste, vingt-cinq minutes.

La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, assurez que le sport est devenu davantage encore un besoin pour l'homme, étant donné les conditions d'existence contemporaines, chacun s'accorde à le reconnaître, qu'il s'agisse notamment des médecins, des sociologues, des psychiatres.

Il y a là une confirmation de la dimension fondamentale du sport comme élément de la formation de l'individu, de son équilibre, de sa santé, comme composante de la culture humaine.

Le sport est devenu un phénomène social mondial et la télévision n'est pas étrangère au développement de ce processus. C'est donc en fonction de ces appréciations qu'il convient de juger votre politique budgétaire.

« Une nation qui ne fournit pas les efforts nécessaires dans le domaine de l'éducation physique et de la recherche scientifique est appelée à devenir une nation sous-développée. » Tel est l'avertissement lancé par Paul-Emile Victor, voilà quatre ans.

Les critiques concernant votre budget sont très largement partagées. A l'Assemblée nationale, vos amis ont exprimé leur déception, évoqué le malaise, l'insuffisance permanente des crédits, etc. C'était sans doute pour se donner bonne conscience, mais un peu facilement, car au moment de passer aux actes, c'est-à-dire au vote, ils se sont déjugés.

Pour tenter de défendre votre budget, pour essayer de justifier votre politique, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, multiplié les déclarations, que je qualifie de démagogiques et qui semblent d'autant plus votre recours que vos moyens financiers s'amenuisent. Cela ne vous empêche pas, à l'occasion, de lancer des accusations contre les professeurs d'éducation physique.

Vous n'avez pas craint d'affirmer: « Je suis persuadé, pour ma part, que nous pourrions accroître ces moyens, dans la mesure où le secrétariat d'Etat assurera la meilleure gestion possible », alors que, compte tenu de l'inflation galopante, vos moyens budgétaires sont en diminution.

S'agissant de vos promesses, je suis tenté de vous rappeler le proverbe: Lorsque l'on consacre trop de force à les faire, il n'en reste plus assez pour les tenir. Lorsqu'on utilise la démagogie à tous vents, on ne peut éviter de se contredire d'une année à l'autre et même d'un mois à l'autre. Ainsi, en juin 1973, vous avez promis pour avril 1974 le dépôt d'un texte sur le statut de l'athlète. Maintenant, vous nous le promettez pour l'année prochaine.

Par ailleurs, je souhaite savoir laquelle de vos déclarations est la bonne, celle qui est parue dans un quotidien du matin, le 19 octobre dernier, ou celle qu'on a pu lire dans un journal

du soir, un mois plus tard? Dans l'une, vous déclariez: « Je souhaite voir les négociants associés toujours plus étroitement à la progression du sport national, non seulement par une aide au sport de haute compétition, mais au sport en général. » Selon l'autre: « Nous sommes arrivés à un point où l'argent risque de dénaturer toute activité sportive. Face à cette situation, les pouvoirs publics doivent réagir pour éviter que le sport ne perde ses vertus par la faute du mercantilisme ». Et vous ajoutiez: « Je pense que la France a un rôle à jouer à l'échelon international pour faire admettre cette déontologie du sport ».

Le risque, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est-il pas dépassé? Il y a toutes les tricheries du professionnalisme, de la boxe au cyclisme, en passant par le football et le tennis. S'y ajoutent les opérations financières dans les sports considérés comme amateurs, avec le marchandage des joueurs étrangers ou français et les tractations entre les clubs. C'est le cas, en particulier, pour le basket-ball et le rugby.

Lorsque vous voulez faire admettre, à l'échelon international, une déontologie du sport, est-ce celle qui vous a conduit à justifier la venue en France des ambassadeurs du racisme que sont les Springboks? M. Ferrasse, président de la fédération française de rugby, a déclaré, hier soir, publiquement, que c'est en accord avec vous qu'ils ont été invités dans notre pays.

Vous n'ignorez pas que l'Afrique du Sud, rejetée par les nations olympiques, attache un prix politique à l'accueil réservé à ses rugbymen puisque, en échange, la France est son meilleur fournisseur d'armement. Oui, en effet, l'argent « cancérisé » le sport dans notre pays!

Faut-il rappeler la régression constante de la France dans les compétitions internationales? On a compté trente-cinq finalistes à Munich, en 1972, autant qu'aux jeux de Rome, en 1960, nombre jugé catastrophique à l'époque. De plus, il y avait eu, à Munich, 195 épreuves contre 150 à Rome. Et ce recul a été confirmé lors des championnats d'Europe d'athlétisme.

Vous avez dit voilà quelques instants qu'« on ne peut pas toujours gagner ». On ne peut pas non plus toujours perdre!

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas gentil pour ceux qui gagnent!

M. Guy Schmaus. Dès l'instant que le sport devient objet de profit, ce sont les fonds privés qui dictent leur loi, l'aide financière étant éphémère puisque dépendante de la rentabilité, au sens financier du terme.

Voilà pourquoi l'Etat ne saurait lésiner sur les moyens qu'il doit allouer au développement de l'éducation physique et du sport.

Au lieu d'un budget digne de ce nom, vous ne nous présentez qu'un budget de régression.

Vous avez affirmé, à l'Assemblée nationale, contrairement aux thèses officielles antérieures, que la France était désormais une nation sportive — et vous venez de le rappeler ici même — puisqu'elle compte 6 700 000 licenciés. Sans vouloir entrer dans une vaine polémique sur les nombres, je voudrais présenter quelques remarques.

La presse s'est fait l'écho de la diminution du nombre des licences en athlétisme et en gymnastique, deux disciplines de base. Les explications fournies sont significatives. Par exemple, la diminution de 10 p. 100 du nombre des licenciés en gymnastique est due principalement, selon le congrès de la fédération française de gymnastique, à l'augmentation de 70 p. 100 du prix de la licence.

Je me suis par ailleurs informé au sujet de la pratique sportive dans la capitale. Savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il existe trois fois plus de clubs dans le seizième arrondissement que dans le dix-neuvième et quatre fois plus que dans le dixième? Savez-vous aussi que le seul seizième arrondissement reçoit le cinquième des subventions totales accordées aux clubs implantés à Paris?

Ainsi, il est bien vrai que l'inégalité dans la vie sociale et économique correspond à l'inégalité dans la pratique sportive.

J'ajoute que les pratiquants du sport appartenant aux catégories sociales aisées possèdent, la plupart du temps, plusieurs licences.

On peut donc en conclure que le sport est un luxe qui n'est pas à la portée de toutes les bourses, et rien dans vos propositions ne permet de penser que vous voulez corriger les inégalités.

C'est la raison pour laquelle nous attachons une importance prioritaire à l'éducation physique et sportive à l'école. C'est là, en effet, que l'on peut toucher tous les enfants et adolescents et leur donner les fondements d'une éducation qui leur sera précieuse durant toute leur vie.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous allez invoquer l'austérité — vous nous en avez déjà parlé — due à la conjoncture présente. Mais nous avons fait des propositions précises pour juguler l'inflation : il faut prendre l'argent où il se trouve, par exemple chez les compagnies pétrolières dont les profits sont fabuleux alors qu'elles ne paient même pas d'impôts.

Il est évident que le développement de la pratique sportive bénéficierait de l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Dans l'immédiat, un certain nombre de mesures spécifiques pourraient être prises. Je me dois de rappeler que le montant des taxes d'Etat sur le sport est plus élevé que votre budget. Ainsi, ce n'est pas l'Etat qui aide le sport, c'est le sport qui rapporte à l'Etat.

Par conséquent, la suppression de la T. V. A. sur les équipements sportifs, les réductions pour les déplacements, l'adoption de conventions assurant le développement du sport dans l'entreprise sont des revendications légitimes.

Il est donc possible de dégager les crédits nécessaires à un début de redressement de la situation en doublant le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Cette augmentation permettrait d'utiliser les milliers d'instituteurs actuellement au chômage, de constituer des équipes éducatives, de recycler les instituteurs volontaires, de doubler le nombre des conseillers pédagogiques.

Elle permettrait de satisfaire immédiatement à la pratique de trois heures par semaine d'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire, ce qui nécessite la formation de 9 000 professeurs, soit 3 000 dès la rentrée prochaine.

Elle permettrait aussi la réalisation effective de la troisième loi de programme et une aide plus substantielle aux fédérations et aux clubs.

Sur le plan législatif, nous nous prononçons pour une loi d'orientation qui affirme le droit au sport pour tous et qui soit élaborée démocratiquement.

Il est nécessaire que l'athlète puisse bénéficier d'un statut qui lui permette de concilier sport et études, sport et travail, et d'acquiescer une solide formation professionnelle.

Enfin, nous souhaitons que la recherche, la médecine sportive, la diététique fassent l'objet de l'attention qu'elles méritent.

Est-il besoin de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous ne sommes pas seuls à émettre ces revendications ? De nombreuses associations font de même. Ces revendications sont à intégrer dans un plan de redressement du sport français.

Nous ne nous lasserons pas d'agir pour y parvenir, avant même que la gauche puisse mettre en œuvre le programme commun, car nous n'accepterons jamais que notre pays devienne, comme l'a si justement dit Paul-Emile Victor, « une nation sous-développée ». (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Vérillon.

M. Maurice Vérillon. Monsieur le président, mes chers collègues, j'aurais souhaité, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'exposé du budget que vous nous présentez, vous manifester quelques sentiments de satisfaction.

Votre passé de sportif non contesté et un certain style propre à enthousiasmer la jeunesse m'y auraient sans doute incité.

Mais, parlant en mon nom et en celui du groupe socialiste, que j'ai mission de représenter à cette tribune, pourquoi donc ne puis-je trouver, dans les documents financiers relatifs au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour 1975, que sujets d'inquiétude et de désapprobation ?

Notre désillusion est grande de constater le retard croissant dans l'exécution de la troisième loi de programme qui va entrer dans sa dernière année. Nous sommes bien loin de ses objectifs initiaux, même ramenés à l'hypothèse la plus basse et rectifiés de 2 610 millions de francs, représentant la contribution budgétaire de l'Etat à la création d'équipements sportifs et socio-éducatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 1971 au 31 décembre 1975.

A la fin de la présente année, 1 643 millions de francs seulement en crédits de paiement auront été ouverts et votre enveloppe budgétaire, même avec l'appoint des 40 millions de francs du P.M.U., ne permettra aucun rattrapage.

Si l'on considère le nombre total des opérations prévues au VI^e Plan, chiffré à 5 400 par le secrétariat d'Etat en 1971, il ne dépassera guère 3 000 au terme de 1975, dans la meilleure des hypothèses.

Nous assistons bien, avec une profonde amertume, comme on l'a souligné à la tribune de l'Assemblée nationale, à un véritable abandon.

Autre sujet de mécontentement dû à la contraignante autorité du ministre de l'économie et des finances, près de 20 millions de francs de vos crédits ont été annulés au cours de plusieurs opérations selon la procédure « crédits ouverts-crédits annulés », depuis le 1^{er} mars 1974.

M. Robert Laucournet. Prestidigitation !

M. Maurice Vérillon. Avez-vous accepté de gaieté de cœur, monsieur le secrétaire d'Etat, pareille ponction dans votre budget ? Avez-vous protesté avec la vigueur de votre conviction ?

Et voici votre budget pour 1975 : il croît, nous avez-vous dit lors de votre audition devant la commission des affaires culturelles, de 11,67 p. 100 en dépenses, passant de 1 632 millions de francs en 1974 à 1 822 millions de francs en 1975, croissance inférieure à celle du budget de 1974 qui, je le rappelle, accusait une progression de 11,78 p. 100.

Sans doute nous avez-vous signalé que, compte tenu de l'appoint de 40 millions de francs à obtenir du P.M.U., le taux de croissance de l'ensemble de votre budget atteindra 14,1 p. 100. Cependant, lorsqu'on prend en considération la poussée inflationniste, qui s'accroît, malheureusement, chaque jour, et la diminution du pouvoir d'achat évaluée entre 16 p. 100 et 18 p. 100, ne s'agit-il pas là d'une véritable régression ?

Nous avons tous présent à la mémoire le sort qui fut fait, l'an dernier, au budget de la jeunesse et des sports, en première lecture, à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Ce n'est qu'avec une confiance bien mitigée qu'il fut finalement adopté après que le Gouvernement eut consenti à une modeste majoration de 5 millions de francs en crédits de paiement et de 12 millions de francs en autorisations de programme, d'ailleurs repris, comme je vous l'ai indiqué, par le ministère de l'économie et des finances.

Encore avait-il fallu, pour enlever la décision favorable du Parlement, la promesse du ministre de l'économie et des finances de faire figurer les services de la jeunesse et des sports parmi les bénéficiaires des fonds du P.M.U.

Dans notre société, où la jeunesse studieuse et parfois turbulente tient la place que l'on sait, où le sport et les loisirs sont une impérative nécessité, une très grande part devrait être réservée à ses aspirations les plus profondes dans les crédits de notre budget national.

Que penser à la constatation que votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne représente que 0,70 p. 100 du budget total de l'Etat ? N'avons-nous pas l'impression de nous heurter à une décevante incompréhension ?

Mon collègue et ami, M. Pierre Giraud, traitera, dans quelques instants, du préoccupant problème des personnels et des structures de la jeunesse et des sports.

Je voudrais simplement rappeler que, l'an passé, lors du débat sur la loi de finances pour 1974, j'avais attiré votre attention sur l'urgence de promulguer le statut du corps de l'inspection de la jeunesse, des sports et des loisirs attendu depuis près de trente ans. Je vous sais gré d'avoir pris une décision en ce sens.

Mais cette promulgation ne s'accompagne pas des aménagements de carrière qui avaient été promis — en particulier du classement indiciaire des chargés de fonctions de directeurs régionaux ou de directeurs départementaux — ni du projet d'accélération de carrière, proposé en novembre 1973, aux syndicats des inspecteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la jeunesse et des sports, au nom de M. le ministre de l'éducation nationale.

Je vous serais obligé, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir me répondre à ce sujet.

Pour respecter mon temps de parole, je me bornerai à consacrer la seconde partie de mon intervention aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Au cours de l'année, les effets de l'inflation ont réduit de plus de 10 p. 100 le pouvoir d'intervention prévu pour les actions socio-éducatives et l'absence de loi de finances rectificative n'est pas de nature à combler une telle carence. Le pouvoir d'intervention, en l'état actuel des choses, se révèle indispensable.

Pour le budget de 1975, je rappellerai le jugement exprimé par l'excellent rapporteur de la commission des finances : « Aussi le budget de 1975 se présente-t-il sans choix significatifs, avec une poussière de compléments de dotations ouverts pour faire face, tant bien que mal, à la flambée des prix et quelques créations d'emplois destinées à maintenir le médiocre taux d'encadrement des élèves et éviter un délabrement rapide des équipements neufs ».

Cent quarante six millions deux cent mille francs sont consacrés par le secrétariat d'Etat aux activités socio-éducatives, mais les mesures nouvelles sont dérisoires et les crédits d'intervention ne bénéficient que de modestes majorations. L'augmentation de la dotation aux associations n'est que de 6,4 p. 100, et, pour les œuvres de vacances, de 6,8 p. 100.

Aussi les responsables des associations de jeunesse et d'éducation populaire adhérentes du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire ont-ils manifesté leur très grande inquiétude en raison de l'accroissement sensible de leurs frais de fonctionnement devant la conjoncture présente et de la diminution en francs constants de l'aide de l'Etat.

Reçus par les représentants des divers groupes sénatoriaux et par M. le rapporteur général, ils ont présenté une demande d'accroissement des aides qui nous paraît pleinement justifiée ainsi qu'une demande d'exonération des associations à but non lucratif en matière de taxe sur les salaires et de T. V. A. Pouvez-vous nous faire connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, l'accueil que vous réserverez à ces demandes et la part qui leur sera donnée dans les nouveaux crédits que vous nous avez annoncés ? Une fois de plus, nous allons nous trouver devant un nouveau transfert de charges impératif de l'Etat aux collectivités, aux départements, aux communes. En milieu rural, les jeunes n'ont que trop tendance à désertier des régions où il ont le sentiment, plus encore que de ne pouvoir assurer leur subsistance, de n'avoir pas les moyens de donner un sens à leur vie. Les maires, à qui l'on demande tout, à qui l'on ne pardonne rien, se battent pour assurer la pérennité de leurs clubs de jeunes, de leurs centres de vacances et de loisirs, de leurs mouvements de jeunes, ouvriers ou ruraux, de leurs groupements de scouts ou d'éclaireurs, des sorties de neige qu'ils organisent dans les petites stations d'hiver à caractère social qu'ils contrôlent et qu'ils gèrent au prix des plus grandes difficultés financières.

Dans les villes, dans les grands ensembles, plus de 80 p. 100 des jeunes sont inorganisés. Davantage encore que l'an passé, les foyers de jeunes sont souvent endettés. Ils vivent de la générosité publique lorsqu'elle veut bien se manifester.

Il est urgent, monsieur le secrétaire d'Etat, de dégager des aides financières importantes, tant la nécessité en devient urgente : subventions de fonctionnement adaptée aux nécessités nouvelles, création de postes d'éducateurs par les moyens du ministère, établissement de nouveaux foyers pour assurer l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes.

J'ajouterai aussi, car c'est le mal de notre époque, qu'il est nécessaire d'accroître la lutte contre la drogue dont la pratique s'étend parmi les jeunes avec une diffusion accélérée, en aidant les associations de « prévention-droque » qui manquent bien souvent de locaux ou de moyens. Je signalerai particulièrement à votre attention l'association prévention-droque de Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, j'avoue n'avoir pas très bien compris les raisons qui ont conduit à rattacher la jeunesse et les sports au ministère nouveau de la qualité de la vie, et ce disant je ne mets nullement en cause la compétence de M. le ministre M. André Jarrot. Je suis de ceux qui pensent que votre secrétariat d'Etat a trop de liens avec l'éducation pour le tenir séparé de ce ministère. Mieux encore, la jeunesse et les sports pourraient être un ministère à part entière doté, enfin, de moyens véritables et efficaces.

L'enseignement et la jeunesse ne peuvent être dissociés. Les organismes socio-éducatifs sont partie intégrante de l'éducation permanente, dont il ne faut pas négliger la réelle efficacité. Plus encore que l'école, ils répondent aux trois objectifs que définissait récemment le ministre de l'éducation nationale, à savoir : égaliser les chances, adapter les jeunes au monde moderne, assurer une formation morale et l'apprentissage de la liberté.

N'oublions pas que le monde de la jeunesse, c'est aussi le monde du travail et l'avenir d'une civilisation nouvelle. Vous pourriez être, monsieur le secrétaire d'Etat, le guide sachant conduire l'enthousiasme des jeunes, leur apprendre par le sport, par les activités socio-éducatives, à se situer, à s'intégrer, à se dépasser.

M. Pierre Giraud. Très bien !

M. Maurice Vérillon. Voilà une des meilleures manifestations de la culture ! Mais vous manquez de moyens budgétaires et votre situation attristante pourrait ainsi se définir : grandeur du sujet, inefficacité de l'action.

C'est pourquoi nous vous exprimons notre inquiétude. Certes, nous prenons acte de vos paroles annonçant la modeste rallonge dont vous avez bien voulu faire état en répondant à M. le

rapporteur général, mais il s'agit là d'un geste trop modeste, semblable à celui que vous aviez fait, l'an passé, et qui fut d'ailleurs annulé, comme je l'ai dit, par la procédure financière « Crédits ouverts, crédits annulés ». On dirait qu'il s'agit là d'un scénario bien réglé.

J'ose espérer qu'il n'en sera pas ainsi en 1975. Aussi formulons-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom de notre groupe, les plus expresses réserves à l'égard du budget qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le secrétaire d'Etat, après vous avoir entendu tout à l'heure, je voudrais, au nom du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, formuler quelques remarques sur votre budget.

Les rapporteurs de l'Assemblée nationale, comme ceux du Sénat, ont justement souligné l'insuffisance des crédits affectés à la jeunesse et aux sports, qui ne permettent pas de mettre en œuvre, dans notre pays, la véritable politique sportive et socio-éducative qui nous paraît indispensable.

Certes, avec des crédits insuffisants, vous vous efforcez de votre mieux de faire face, mais nous ne pensons pas qu'une telle situation puisse se prolonger. Vous avez annoncé, devant l'Assemblée nationale et ici même, le prochain dépôt du projet de loi sur le développement du sport, vous avez fait état, également, d'un certain nombre de mesures limitées, malgré tout intéressantes, mais toutes ces mesures sont ponctuelles et ne sauraient masquer que vous ne disposez pas, c'est évident, des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la politique qui nous semble souhaitable.

M. Francou interviendra plus spécialement en ce qui concerne la politique du sport scolaire dans le cadre du budget de l'éducation.

Je voudrais pour ma part vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir répondre aux questions graves que nous nous posons, en particulier sur deux points essentiels.

Tout d'abord la réalisation de la troisième loi de programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs est très insuffisante. La stagnation des autorisations de programme proposées au titre de 1975 confirme malheureusement ce pressentiment. Beaucoup d'espérances étaient nées lors du vote par le Parlement de la première loi de programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs, mais la pratique nous déçoit. Serait-il véritablement impossible d'obtenir, par exemple, un prélèvement plus substantiel, au titre des recettes du P. M. U., pour pouvoir mieux aider les collectivités locales et les responsables de ces collectivités qui attendent la construction de gymnases ou de piscines ? Ne pourrait-on aider aussi les responsables des communes rurales, en particulier, qui ont été trop longtemps négligées dans les lois de programme, notamment pour leurs équipements servant à la pratique d'un sport tel que le football ?

Il serait aussi absolument nécessaire d'obtenir de votre collègue ministre de l'économie et des finances l'exonération de la T. V. A. pour les équipements socio-éducatifs. Compte tenu du retard pris dans l'exécution de cette loi de programme, de nombreux établissements sportifs ne pourront disposer des installations sportives nécessaires à proximité de ces établissements pour la pratique sportive indispensable pour faire de notre pays une nation sportive, à l'image d'autres pays, quel que soit leur régime politique.

En raison de la carence de l'Etat, les cadres des C. E. G. et C. E. S., c'est-à-dire les communes, sont obligés de venir au secours de votre politique.

Seconde observation : si les équipements sportifs ne sont pas construits à un rythme suffisant, un autre goulet d'étranglement existe, vous le savez, celui du nombre d'emplois créés : 700 l'an passé et seulement 500 cette année.

Comment pouvez-vous alors atteindre l'objectif des cinq heures d'éducation physique par semaine à l'école ? Envisagez-vous sur ce point un plan de redressement à court ou à moyen terme ?

De même, en ce qui concerne le certificat d'aptitude professionnelle d'éducation physique et sportive, la proportion des candidats admis a régressé considérablement. Au terme de quatre années d'études, quatre étudiants sur cinq se trouvent sans emploi. Leur formation a pourtant coûté cher à l'Etat et, par ailleurs, dans de nombreux établissements scolaires, des postes de maîtres d'éducation physique ne sont pas pourvus.

Répondant à une question écrite de M. Dugoujon, député du Rhône, vous avez indiqué que les services compétents des ministères intéressés étudiaient un projet tendant à créer un cursus universitaire offrant aux étudiants en éducation

physique et sportive des possibilités de réorientation en cours d'études et, par l'acquisition de diplômes nationaux, le moyen de faire reconnaître leurs qualifications indépendamment de la réussite éventuelle aux concours de recrutement de la fonction publique.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir nous indiquer si ces études seront prochainement terminées et si vous envisagez de prendre une décision en la matière.

Enfin, plus que d'une loi sur le développement du sport, nous avons besoin d'une loi permettant à tous ceux qui désirent s'engager dans cette carrière de se préparer à celle-ci et de trouver les postes nécessaires qui créent le dynamisme du sport.

On ne saurait reprocher à l'opinion publique une certaine passivité en ce domaine si l'Etat lui-même se désintéresse de la formation du personnel d'encadrement et d'animation qui est indispensable à l'épanouissement physique de nos jeunes.

Autre sujet d'inquiétude: la diminution des interventions publiques concernant l'éducation populaire et la jeunesse. De très nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire ont attiré notre attention sur ce point, car elles risquent de ne pouvoir, dans un avenir proche, assurer, au bénéfice de l'ensemble de la jeunesse, les actions entreprises.

Un ajustement des subventions qui leur sont accordées, tenant compte, naturellement, de la majoration du coût de la vie, est indispensable. La majoration importante de l'Etat dans les salaires des animateurs, assurée par le Fonjep, est d'autant plus nécessaire que cette majoration a déjà été effectuée en ce qui concerne les animateurs en fonctions au titre du secrétariat d'Etat aux affaires sociales. Il n'existe pas de raison pour que ceux qui dépendent de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, soient plus mal traités.

Enfin, ces associations demandent que des aménagements fiscaux soient apportés en ce qui concerne leur fonctionnement. Une concertation apparaît indispensable avec leurs dirigeants, concertation qui devrait être engagée sous votre autorité, avec des représentants du ministère de l'économie et des finances, afin que des mesures, soit d'ordre législatif, soit d'ordre réglementaire, puissent être envisagées sur ce point.

Enfin, je voudrais également évoquer, monsieur le secrétaire d'Etat, le problème des compétitions sportives de haut niveau et particulièrement des rencontres internationales. Je souhaite, à cet égard, que vous donniez des informations sur la préparation des prochains jeux olympiques, tant d'été que d'hiver, et que vous nous indiquiez si, en liaison avec les fédérations sportives compétentes, la préparation de nos équipes nationales dans certaines disciplines sera améliorée.

Je souhaite également connaître nos intentions en ce qui concerne l'aide qui sera apportée aux fédérations sportives pour certains sports de base tels que l'athlétisme, la gymnastique, la natation.

Je voudrais également évoquer les résultats obtenus par l'office franco-québécois de la jeunesse et vous demander si l'action de cet office sera développée.

En ce qui concerne l'office franco-allemand de la jeunesse, nous ne pouvons que regretter, compte tenu du plafonnement des ressources, la décroissance des effectifs des stagiaires. Je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, si, compte tenu de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, le Gouvernement n'est pas favorable à la transformation de l'office franco-allemand de la jeunesse en un office européen de la jeunesse doté des moyens financiers nécessaires et qui permettrait d'étendre dans les relations entre les jeunes de la Communauté européenne l'action fructueuse qui a été entreprise au bénéfice des jeunes de France et de la République fédérale.

Je voudrais encore attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les associations à but non lucratif, les sociétés aux activités culturelles et sportives en particulier. Celles-ci, par la loi du 3 juillet 1970, ont été soumises à la T. V. A. pour leurs opérations commerciales, c'est-à-dire essentiellement les bals et autres manifestations qu'elles organisent pour assurer leur subsistance matérielle. Le ministre des finances de l'époque avait bien fait savoir que, par le biais du système de la franchise et de la décote, l'imposition serait réduite, mais les faits n'ont pas traduit les paroles.

Certes, la loi de finances de cette année a réduit de 17,6 p. 100 à 7,5 p. 100 le montant de la T. V. A. pour les sociétés intéressées, ce n'est pas négligeable et nous en prenons acte, mais il demeure toujours choquant de voir imposer le fruit du travail bénévole des dirigeants et des adhérents de ces sociétés qui

consacrent leur temps de loisir à l'éducation sportive et culturelle de la jeunesse, en des domaines et en des lieux où l'Etat est déficient ou absent.

Il serait donc logique que, ne bénéficiant pas ou peu de subventions pour leur fonctionnement, l'Etat leur accorde au moins l'exonération de la T. V. A. pour leurs manifestations de subsistance, soit en supprimant totalement celle-ci, soit en aménageant la franchise et la décote pour tenir compte de l'augmentation des charges liée aux conséquences de l'inflation.

Ainsi, d'après mes calculs, la franchise qui, pour 1974, était de 1 350 francs devrait être portée à 1 690 francs et le montant de la décote devrait passer de 4 800 francs à 5 400 francs, ce qui ne serait nullement exagéré.

Dans nos régions de l'Est, les services fiscaux ont déjà envoyé les rôles de recouvrement, ce qui ne semble pas être le cas dans tous les départements, et l'imposition porte sur le taux de 17,6 p. 100. Ne pourriez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, obtenir du ministre des finances que ces rôles soient revus pour faire bénéficier, dès cette année, les associations en cause du taux réduit de 7,5 p. 100? Ce ne sera peut-être pas facile, je le reconnais, mais tout le monde vous en serait reconnaissant. Vous feriez également œuvre utile car ce n'est pas, en général, parmi les dirigeants et les adhérents de ces sociétés que se développe la délinquance juvénile. Bien au contraire, ces sociétés sont le creuset d'un esprit de solidarité et d'entraide qui fait tant défaut à notre époque essentiellement égoïste et matérialiste.

Au lieu de le décourager, il faut encourager le bénévolat, surtout où il est possible, car il aide tous ceux qui le pratiquent à se dépasser eux-mêmes tout en servant d'exemple autour d'eux et je pense que c'est encore l'exemple, naturellement le bon exemple, qui est la meilleure forme d'éducation. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Vigier.

M. Jean-Louis Vigier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget global de la nation est, à l'image de la conjoncture économique, un budget d'exception. Il est normal, il est également nécessaire, que chacun prenne sa part dans l'effort qui s'impose.

Les crédits du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'échappent pas à cette règle. Il convient cependant de noter que l'augmentation de 14,12 p. 100 de ces crédits est sensiblement supérieure à celle du budget de l'Etat, qui est de 13,8 p. 100.

Nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre ambition est d'élaborer, pour la jeunesse et les sports, un budget qui soit à la mesure de vos espérances. Nous savons que vous vous battez dans ce sens. Laissez-moi vous dire que vous pouvez compter sur notre appui.

Dans mon intervention de l'année dernière, à la même époque, je vous avais demandé une participation du P. M. U. à l'effort national en faveur de la jeunesse et des sports. Je constate avec satisfaction qu'une somme de 40 millions de francs est inscrite, à ce titre, dans votre présent budget. Nous espérons qu'elle augmentera désormais chaque année.

J'avais également posé le problème du statut des inspecteurs. Vous avez, à cet égard, tenu votre promesse en le faisant publier, voilà quelques semaines, au *Journal officiel*, malgré certaines difficultés, notamment le grand retard apporté à fixer la date de la réunion du conseil supérieur de la fonction publique, qui s'est tenue le 16 septembre. Il vous sera donc facile de trouver, pour les directeurs régionaux, une solution d'ici à l'année prochaine.

Nous connaissons la diversité des initiatives et des actions que vous encouragez: enseignement de l'éducation physique et sportive dans le secondaire et dans le primaire, avec le concours des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription, formation des cadres et des animateurs, subventions à de multiples associations, échanges internationaux, subventions aux collectivités locales pour les bases de loisirs et de camping, lutte contre la toxicomanie, enfin, réalisation d'équipements sportifs — piscines, stades... — et de clubs de jeunes.

Je sais qu'en 1974, ont été construits un gymnase par jour et une piscine tous les deux jours.

Pour l'ensemble de ces équipements, je voudrais vous dire qu'il est essentiel que leur utilisation se fasse, sinon à plein temps, du moins dans une proportion appréciable, car rien n'est plus pénible que de voir nos concitoyens se rendre compte que des stades, qui ont été construits avec leurs deniers, ne sont utilisés qu'à temps très partiel, et vous savez comme moi que c'est encore le cas.

L'action menée dans tous les domaines en faveur du sport, de la jeunesse et de l'animation des loisirs, constitue l'un des moyens les plus sûrs pour l'éducation et l'équilibre des individus. Elle est aussi un élément d'équilibre pour votre société elle-même, de plus en plus urbanisée.

Je voudrais vous dire combien nous avons apprécié votre effort dans les sections sport-études. C'est ainsi que sera assuré efficacement, à moyen terme, l'avenir du sport français.

Ces solutions, qui assurent un équilibre entre l'enseignement sportif et les disciplines intellectuelles, doivent trouver un prolongement heureux dans l'enseignement supérieur. Les résultats sportifs des élèves encadrés dans ces sections traduisent, d'ores et déjà, un excellent niveau au plan international.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, pour obtenir les succès que nous attendons, vous comme nous, il est indispensable, vous ne l'ignorez pas, que les résultats que vous avez acquis avec les cadets et les juniors puissent se prolonger après leur entrée dans l'enseignement supérieur. Sur ce point précis, il y a beaucoup à faire. Nous savons que vous vous préoccupez de cette question.

Enfin, vous n'ignorez pas davantage que les jeunes sont également touchés par la crise actuelle. Je sais que votre collègue, M. Durafour, ministre du travail, prépare, en liaison avec vous, des mesures destinées à faciliter les conditions de leur emploi.

Il est souhaitable que vous étendiez à ces jeunes vos actions directes pour apporter des solutions à leurs problèmes quotidiens d'emploi, de logement et même de loisirs, qui risquent de devenir de plus en plus aigus.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai le sentiment que votre programme est vaste ; mais l'une des raisons essentielles de notre confiance, c'est que, tuteur de la jeunesse et des sports, vous croyez en votre mission auprès des jeunes et que vous êtes, comme vous aimez à le dire, un passionné de sport.

Compte tenu de ces remarques qui traduisent nos espérances et certainement les vôtres, le groupe U. D. R. votera le budget que vous présentez devant le Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. En prenant connaissance de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pu m'empêcher de me demander ce qu'allait devenir la jeunesse laborieuse de notre pays, privée de travail — car la jeunesse est la victime de choix du chômage — privée de culture et de loisirs.

Vous vous indignez lorsqu'on vous dit que votre budget est un budget de régression. Mais comment qualifier un budget aussi essentiel pour le mieux-vivre et l'épanouissement de la jeunesse et qui ne représente même pas 1 p. 100 du budget de l'Etat, ce qui justifie pleinement la revendication, plus actuelle que jamais, du doublement du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports formulée par les organisations de jeunesse ?

Vous raisonnez en francs constants et vous annoncez une progression de 11,66 p. 100. Or, en 1975, selon les experts de l'O. C. D. E. et selon vos propres prévisions au chapitre des moyens des services, l'augmentation du coût de la vie atteindra 15 p. 100.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il suffit de faire la différence pour constater que votre budget est en régression de plus de 4 p. 100 par rapport à celui de 1974, et celui-ci n'était pourtant pas florissant !

Il faut croire que votre Gouvernement préfère investir et spéculer sur les profits des monopoles plutôt que d'améliorer les conditions de vie et de loisirs de la jeunesse.

Non seulement votre budget est en régression, mais, en outre, le domaine socio-éducatif, sur lequel je veux intervenir, en est le parent pauvre. Par là même, vous obligez les communes, déjà écrasées sous le poids des charges, à ralentir et parfois même à supprimer le financement des maisons de jeunes et de la culture, des centres de loisirs, des classes de neige, des classes vertes, des colonies de vacances. Certaines classes de neige ne fonctionneront pas cet hiver et les colonies de vacances ont de plus en plus de mal à vivre. Ce sont 53 p. 100 des enfants qui ne partent pas en vacances et pourtant les subventions de l'Etat diminuent chaque année — il est de tradition maintenant de rappeler que, pour le fonctionnement, la subvention de l'Etat n'équivaut même pas au prix d'un pot de yaourt par jour. Combien d'enfants, issus de familles défavorisées, dont le seul espoir de changement d'air et de décor était la fréquentation des colonies de vacances, vont devoir désormais passer toutes leurs vacances dans la grisaille des villes, dans les parkings des H. L. M. ? En effet, les collectivités locales et les associations de loisirs seront contraintes d'élever la participation financière des familles.

Vous contraignez les organismes de formation d'animateurs à augmenter les frais de stage et d'apprentissage des jeunes se destinant à l'encadrement dans les centres et colonies de vacances. Combien de jeunes, cette année encore, devront y renoncer faute de moyens ?

Vous accentuez la privatisation des activités de loisirs où le souci éducatif devrait prévaloir. Hélas, ce souci ne résistera pas à la notion de rentabilité et balaira les généreux intérêts que vous manifestez, en paroles tout au moins, pour notre jeunesse. Bien sûr, vous avez le souci de maquiller ce désastre et prétendez, par exemple, pour masquer la véritable asphyxie financière que vous imposez aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, qu'elles ne représentent qu'une infime partie de la jeunesse et que c'est des jeunes inorganisés — 90 p. 100 selon vous — que vous entendez vous préoccuper. Qui vous croira ? Pas les intéressés en tout cas.

La vie des associations, leur influence, leur audience, dépendent étroitement des moyens dont elles disposent et, par conséquent, des subventions que l'Etat leur accorde pour l'amélioration et le fonctionnement de leurs structures.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, constitue une véritable mise en cause du droit d'association, du droit d'indépendance des organisations. Il y a quelque impudence à évoquer la pluralité des associations, leur liberté et la volonté démocratique du pouvoir à leur égard face à je ne sais quelle étatisation, lorsque c'est le Gouvernement lui-même qui organise leur asphyxie. La manœuvre est maintenant classique et ne mériterait même pas qu'on s'y arrête. Elle masque mal une réalité qui fait que 90 p. 100 de notre jeunesse est laissée à l'abandon.

C'est encore au nom de la liberté et de l'indépendance que l'on justifie la non-intervention financière de l'Etat et qu'on laisse le soin d'intervenir aux collectivités locales, déjà accablées de charges et, ce qui est plus grave, au secteur lucratif privé. Voilà une belle indépendance.

Or, le phénomène associatif plonge ses racines dans l'histoire démocratique de notre pays, riche en courants spirituels, philosophiques et culturels extrêmement variés, dynamiques et créateurs. Il faut donc le renforcer.

C'est le moyen le plus efficace de prendre en charge ces millions de jeunes inorganisés pour lesquels vous souhaitez, dites-vous, mener une action.

Mais le secteur associatif manque de moyens, notamment d'animateurs, alors que chacun s'accorde à reconnaître que la multiplication du nombre des animateurs est un des facteurs essentiels — ce n'est pas le seul bien sûr — de lutte contre le développement inquiétant de la délinquance juvénile, qui coûte très cher à la nation.

Il faut donc mettre en place une véritable politique d'animation sociale et culturelle dans chaque unité de vie urbaine. Ce n'est pas une réduction ou une suppression des subventions et une politique sélective arbitraire qui permettront de développer le secteur de l'animation.

Si l'on ne veut pas voir partir toute la population des petites régions rurales, si démunies, il est urgent d'assurer une animation sociale et culturelle et de promouvoir un nouveau développement pour sauvegarder la vie économique et culturelle de ces régions.

Il est indispensable que votre budget traduise, au moins pour 1975, la croissance de 1974 en mesures nouvelles. La vie des associations dépend des subventions que l'Etat accorde à leurs structures nationales et à leurs échelons fédéraux. On ne saurait invoquer la notion de rentabilité ou les efforts que peuvent faire ces associations pour pratiquer une politique sélective.

Les subventions de fonctionnement accordées par l'Etat aux mouvements nationaux et aux fédérations d'éducation populaire doivent obligatoirement être augmentées d'un taux égal à celui de l'inflation.

Par ailleurs, les mesures nouvelles devraient permettre au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports de s'aligner sur le ministère des affaires sociales qui peut, lui, cette année, prendre des mesures que les associations de jeunesse et d'éducation populaire réclament depuis huit ans. Je les rappelle. Il s'agit de porter le taux de prise en charge des postes d'animateur permanent à 18 000 francs pour 1975 et de créer 350 postes nouveaux pour assurer la prise en charge par l'Etat de la plus grande partie des postes d'animateur actuellement financés à 100 p. 100 par les collectivités locales. Pour cela, il faudrait un accroissement des crédits du ministère en mesures nouvelles d'au moins dix millions de francs.

Dans ces conditions, vous comprendrez que la promesse d'un crédit supplémentaire de un million de francs en deuxième lecture du budget ne peut satisfaire personne et surtout pas les associations : c'est moins qu'une aumône.

D'ailleurs, je regrette que le rapporteur de la commission des affaires culturelles n'ait pas cru devoir rappeler la proposition de celle-ci de demander une augmentation de 10,8 millions de francs des crédits du secteur socio-éducatif, adoptées à l'occasion du prochain collectif.

Est-ce parce que le bruit court qu'il n'y aura pas de collectif en 1975? L'on voit dès lors ce que représente le misérable million que l'on entend nous proposer lors de la seconde lecture du budget.

Comment ne pas voir que les loisirs, la détente, les activités culturelles et sportives organisées représentent un véritable besoin et une nécessité toujours croissante dans notre pays? La France a les moyens d'une telle politique, mais encore une fois votre Gouvernement préfère mettre ces moyens, qui sont pourtant le fruit du travail de l'immense majorité de notre peuple, au service des grandes sociétés capitalistes pour qui la jeunesse ne représente qu'une réserve de main-d'œuvre à bon marché. Vous refusez aux jeunes le droit aux loisirs. Puisque, par sa lutte, la jeunesse a su conquérir le droit de vote et la majorité à dix-huit ans, gageons qu'elle choisira pour l'avenir, pour son avenir, une politique qui lui offre les moyens d'apprendre, de travailler, de se cultiver et de se détendre : la politique définie par le programme commun de gouvernement.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, une partie des raisons qui motivent notre refus, aux côtés de l'ensemble de la jeunesse et des organisations qu'elle s'est données, d'accepter votre budget de pénurie. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Ruet.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je n'ai pas voulu interrompre notre collègue Mme Goutmann pendant son exposé. Mais je veux lui répondre puisqu'elle m'a accusé de n'avoir pas rapporté très fidèlement la proposition de la commission des affaires culturelles.

Je me souviens d'autant mieux de cette demande que c'est moi qui l'ai formulée devant la commission. Mme Goutmann ne doit pas l'avoir oublié puisqu'elle était présente.

J'ajoute que je lui ai prouvé, il y a quelques minutes, que j'avais bien l'intention de reprendre mes propos à la tribune. Mais apprenant au dernier moment qu'il n'y aurait pas de collectif, j'ai renoncé à le faire, puisque je demandais une augmentation de crédits qui ne pouvait intervenir à ce titre.

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le secrétaire d'Etat, ayant noté, comme l'a fait tout à l'heure notre collègue Vérillon, la modicité persistante de votre budget et son inadéquation aux besoins réels, je me bornerai à appeler votre attention sur un certain nombre de points particuliers.

Le premier concerne l'insuffisance notable des postes mis au concours du professorat d'éducation physique et sportive. Cela se confirme cette année comme l'année dernière. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, obligez-vous des jeunes gens et des jeunes filles à suivre, pendant quatre ans après le baccalauréat, une longue préparation pour un concours de plus en plus difficile avec des perspectives toujours plus étroites de succès.

Vous avez tout à l'heure indiqué que la principale préoccupation des jeunes était l'emploi. Ne considérez-vous pas que, pendant plusieurs années, ces jeunes gens et ces jeunes filles ont travaillé en vue d'obtenir un poste d'enseignant dans la fonction publique, alors que dans le même temps vous multipliez le recours à des auxiliaires mal rémunérés? C'est la triste politique du travail au rabais infligé aux jeunes, qui vient d'ailleurs d'obtenir de si brillants résultats dans l'administration des postes et télécommunications.

Mieux vaudrait allonger la liste de ces concours que de créer toutes les conditions entraînant la dégradation du service public. Or, vous avez de larges possibilités : en effet, les horaires d'enseignement, vous le savez, ne sont pas réalisés conformément aux minima prévus, aussi bien dans l'enseignement élémentaire que dans le second degré. Vous avez aussi de larges possibilités d'emploi dans l'association scolaire, sportive et universitaire. Vous avez enfin des possibilités d'emploi pour le sport corporatif et pour les bases de loisirs qui se multiplient — insuffisamment, certes, mais qui se multiplient tout de même.

Vous avez parlé tout à l'heure, et plusieurs collègues ont insisté sur ce sujet, du plein emploi nécessaire des installations sportives. Pour ce plein emploi, il vous faut des cadres et, par conséquent, des enseignants qualifiés. Je voudrais à ce sujet vous demander ce que vous entendez faire du brevet supérieur

d'Etat d'éducation physique et sportive qui a été créé l'an dernier. Il constituerait un leurre dangereux s'il ne permettait pas aux jeunes qui l'ont obtenu d'accéder réellement à un emploi correctement rétribué et stable.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est le fait que votre politique de subvention aux associations va directement à l'encontre de la démocratisation dont vous parlez tous les jours.

Je pense, en particulier, aux colonies de vacances, aux garderies aérées et à tous les organismes dans lesquels la participation réclamée aux familles, d'une part, aux collectivités locales, d'autre part, ne cesse de s'accroître. Ce sont maintenant les enfants des milieux aisés, et non plus des familles ouvrières ou modestes, qui peuvent venir dans les centres de vacances et dans les organismes qui intéressent les familles.

Le même cas se présente d'ailleurs pour les stages divers de formation à l'intention de la jeunesse. La charge est telle pour les stagiaires que, pour la fédération des œuvres laïques de Paris, la proportion d'ouvriers pouvant participer à ces stages est de 0,5 p. 100. Or, nous savons tous que c'est dans les milieux de travailleurs que le rôle d'animation en ville serait le plus profitable. L'absence de travailleurs dans ces stages de formation est tout à fait regrettable et j'aimerais savoir quel appui vous allez donner à des organismes comme la ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, qui groupe deux millions d'enfants et plus d'un million d'adultes, pour poursuivre son rôle essentiel afin de compléter l'action du ministère de l'éducation nationale et de votre secrétariat d'Etat.

Je relève un point positif dans votre activité, monsieur le secrétaire d'Etat ; la création et le développement des sections sport-études. Je pense que, sans pratiquer le forcing, c'est-à-dire l'entraînement sportif à la cadence quotidienne de huit heures par jour, il est souhaitable de permettre à tous les jeunes qui semblent en avoir la vocation et la possibilité de ne pas sacrifier leurs études normales, donc leur promotion dans la vie, pour la recherche de performances.

Vous êtes certainement d'accord avec moi pour penser qu'il est parfaitement possible de trouver dans l'emploi du temps, soit de chaque jour, soit de chaque semaine, soit de chaque mois, des créneaux largement suffisants pour permettre un entraînement sportif satisfaisant. C'est sans doute, nous le pensons tous, parmi les jeunes de ces sections sport-études que le sport français pourra trouver des éléments suffisants en nombre et en qualité dans les années à venir. Mais cela ne peut être engagé que si vous poursuivez votre lutte contre le double danger qui menace le sport, d'abord, celui du dopage et des anabolisants car il ne s'agit pas d'obtenir le succès à n'importe quel prix, ensuite celui du contrôle de l'activité sportive par l'argent qui, hélas, s'étale sous les yeux des Français, et d'autres pays sans doute, chaque jour davantage.

Le professionnalisme ne peut concerner qu'une très mince frange de participants de très haute qualité, dans un nombre très limité de disciplines sportives. L'« amateurisme marron », quant à lui, devrait être pleinement interdit, étant seules retenues les formules qui permettent de compenser honnêtement et justement le manque à gagner que peut entraîner l'activité sportive.

Dans un ordre d'idées proche, et pour éviter de voir le sport éclaboussé par des scandales comme ceux qu'on a connus ces temps derniers, il me semble nécessaire de séparer plus nettement le sport-spectacle des activités sportives en général.

Le sport professionnel relève de contrôles financiers sérieux et doit se prêter à des disciplines de gestion différentes de celles des petites sociétés. La loi de 1901 ne peut continuer à couvrir un certain nombre d'activités dont la base essentielle est le profit.

Dans le même ordre d'idées, je pense que vous avez eu raison d'insister, ces jours derniers, sur la nécessité de moraliser, voire de supprimer purement et simplement, les transferts de joueurs professionnels qui tendent, de plus en plus, à se transformer en un trafic de négriers, à ceci près que les intéressés, eux aussi, en tirent quelques profits. Toutes ces combinaisons financières m'amènent, comme les années précédentes, à m'opposer à l'extension du concours de pronostics au football, d'autant plus que la preuve a été faite cette année que les 40 millions de francs prélevés sur les ressources du P. M. U., ne viennent pas en sus des dépenses de l'Etat, mais se substituent aux crédits traditionnels.

Ces considérations, monsieur le secrétaire d'Etat, conduisent le groupe socialiste à penser que les crédits que vous nous proposez ne correspondent en rien aux besoins réels de la jeunesse. Il est beau de vouloir, à toute occasion, parler de renouvellement, de transformation. Cependant, nous avons pu constater, en étudiant votre budget, qu'il ressemble comme

un frère à celui de l'année dernière. Ayant condamné celui de 1974, c'est dans les mêmes conditions que nous jugeons insuffisant celui de 1975 : ce n'est pas lui qui permettra de résoudre les problèmes posés à la jeunesse française. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur certaines travées du groupe de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai rapidement aux questions qui m'ont été posées, en commençant par celles de M. Schmaus.

La remarque faite par Paul-Emile Victor n'avait pas trait aux sports — je tiens à le préciser, la connaissant moi-même — et je regrette que l'on ait pu la reprendre, dans cette enceinte, pour lui donner une autre signification.

M. Guy Schmaus. C'était aux assises nationales du sport !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne mes déclarations démagogiques, monsieur Schmaus, notamment certaines accusations qui pourraient être portées contre les professeurs d'éducation physique et sportive, je me suis longuement expliqué, en tenant à saluer leur dévouement et leur compétence et en soulignant combien leur formation était en tous points exceptionnelle. J'ai ajouté — il me faut le répéter si j'ai été mal entendu — que je m'étais efforcé, et j'y suis parvenu, de répondre à une de leurs préoccupations essentielles, à savoir leur intégration dans l'Université.

En ce qui concerne l'argent, monsieur Schmaus, je refuse toute agression, notamment dans le domaine des sports, mais je vous dis tout de suite que, si l'argent peut servir le développement du sport, je m'en féliciterai.

C'est ainsi que, sous la surveillance des fédérations du comité national olympique et sportif français et du secrétariat d'Etat, nous pourrions — cela a été le cas pour le ski et cela le sera peut-être demain pour d'autres disciplines — nous servir des recettes de publicité et de certaines taxes, moyennant une péréquation sur l'ensemble des disciplines, notamment les plus pauvres.

En ce qui concerne les Springboks, nous nous sommes longuement expliqués à l'Assemblée nationale, mais monsieur Schmaus, je ne vois aucune raison de pénaliser les sportifs de tel ou tel pays en fonction de la politique de leur gouvernement. C'est une erreur monumentale...

M. Michel Kauffmann. Très bien !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. ... et ce n'est pas en s'en prenant à des sportifs qu'on réussira à faire changer en quoi que ce soit la politique de leur gouvernement. Il faut que ces choses se sachent. La France n'a jamais écarté quelque sportif que ce soit et les sportifs français peuvent jouer où ils l'entendent.

M. Guy Schmaus. Vous cautionnez un pays fasciste !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Monsieur Schmaus, laissez-moi parler. Vous avez rapporté mes paroles. J'ai en effet dit tout à l'heure qu'on ne pouvait pas toujours gagner. Vous avez ajouté : « On perd souvent ».

J'en prends acte, non seulement en mon nom personnel, mais, si vous me le permettez, au nom de tous les athlètes qui, au cours de compétitions, ont gagné cette année, et ils sont nombreux. Vous avez cité à titre d'exemple les championnats d'Europe d'athlétisme. Permettez-moi de dire que M. Guy Drut a dû prendre acte aujourd'hui de vos propos.

Quant à la gymnastique, il se trouve que j'ai assisté aux assises nationales de la fédération. Je ne crois pas que l'augmentation du prix des licences soit la seule cause de la diminution du nombre des adhérents. Certaines fédérations — je tiens à vous le préciser — sont même en plein développement. C'est ainsi que, l'année dernière, on comptait 6 100 000 licenciés ; on en compte aujourd'hui — vous l'avez d'ailleurs souligné — 6 700 000.

Quant à l'élaboration démocratique de la loi, monsieur Schmaus, permettez-moi de vous dire qu'elle n'est pas discutable : qu'il s'agisse d'un projet de loi ou d'une proposition de loi, c'est le Parlement qui se prononce en toute démocratie.

A M. Vérillon, je répondrai que le budget d'équipement — M. Vigier l'a dit — résulte d'une situation exceptionnelle. Il est vrai que la loi de programme d'équipement n'en est qu'à 82,9 p. 100 de son exécution, hypothèse basse du Plan.

Quant aux 20 millions, je voudrais dire à M. Vérillon qu'il a sans doute commis une petite confusion. Ces 20 millions n'ont pas été retirés de mon budget. Ils y figurent toujours

et je lui demanderai de bien vouloir le vérifier. On a simplement procédé à un transfert de crédits, c'est tout à fait exact, mais qui dit transfert de crédits ne dit pas réduction.

En ce qui concerne le statut des inspecteurs — je vous remercie de l'avoir souligné — le problème, effectivement, n'était pas simple. Vous nous aviez demandé de le résoudre, il a été résolu.

Je vous demanderai, cependant, monsieur Vérillon, de ne pas considérer uniquement, à propos de la jeunesse, le problème des associations. Il faut penser aussi — Mme Goutmann l'a reconnu et je l'en remercie — aux 90 p. 100 de jeunes dits « inorganisés » qui n'appartiennent à aucune association.

Je répondrai également à M. Kauffmann que le budget d'équipement est, cette année, exceptionnel. Je lui préciserai cependant que notre loi de programme d'équipement, même si elle n'atteint que 82,9 p. 100 de l'hypothèse basse du Plan, nous a permis, notamment en 1974 — il faut qu'on le sache ; d'ailleurs l'un d'entre vous l'a dit — de réaliser une piscine tous les deux jours et un gymnase par jour. Je laisse de côté tous les équipements de nature traditionnelle, comme les stades, par exemple. Qu'on ne dise donc pas que notre pays ne s'est pas équipé : c'est le seul domaine, en dehors de la défense nationale, où il existe une loi de programme d'équipement !

En ce qui concerne les effectifs et les postes, j'ai répondu. J'ai également dit, monsieur Kauffmann, que je m'efforcerais, à propos de la réforme de la formation des futurs professeurs d'éducation physique et sportive, de régler le délicat et douloureux problème que posent ces étudiants qui, au bout de quatre ans, n'ont pas d'affectation parce qu'ils n'ont pas été reçus au concours final. Mais entendons-nous bien : l'université française, même si nous souhaitons y être intégrés, et nous le serons demain, ne reçoit pas tous les étudiants qui s'y présentent. Je crois cependant que la solution du D. E. U. G., de la future licence résoudra ce problème dans la mesure où ces étudiants licenciés pourront faire un deuxième cycle dans d'autres disciplines.

En ce qui concerne la T. V. A., monsieur Kauffmann, je vous signale que je suis en discussion avec le ministère de l'économie et des finances et que déjà la réduction au taux de 7,5 p. 100 est une mesure dont nous devons, c'est l'évidence même, nous féliciter.

Vous m'avez posé une question sur la préparation olympique. Je tiens à vous signaler qu'un effort particulier est fait dans ce domaine. En deux ans, le budget a augmenté de 35 p. 100 et, en collaboration avec toutes les fédérations olympiques, avec le comité national olympique français, nous avons établi un véritable plan que nous suivons au jour le jour pour la préparation de nos athlètes qui auront quelques chances de figurer dans nos équipes nationales.

En ce qui concerne l'office franco-allemand de la jeunesse, soyez rassuré : aucune transformation n'est envisagée. Je souhaite cependant, en fonction des résultats très positifs qu'ont obtenus nos deux offices, tant l'office franco-allemand que l'office franco-qubécois de la jeunesse, voir se réaliser un jour un office européen de la jeunesse et que ce soit la France qui prenne cette initiative.

Pour ce qui est des équipements dans les petites communes rurales, je vous signale que j'ai décidé cette année de permettre aux petites communes qui seraient attributaires au titre des opérations « mille clubs » d'utiliser leur subvention pour installer des vestiaires-douches attenants au stade et au terrain de jeu.

Monsieur Vigier, je vous remercie tout particulièrement de votre intervention. Effectivement, le problème du statut des directeurs régionaux demeure. Je m'efforcerais de le résoudre dans le même sens que celui du statut des inspecteurs, qui a été réglé en 1974.

Le problème du plein emploi des équipements ne nous échappe pas et je vous remercie tout particulièrement de ce que vous avez dit sur les sections sport-études qui représentent — je n'ai pas entendu un seul avis contraire à ce sujet et j'en prends note volontiers — l'avenir pour la haute compétition dans notre pays.

Madame Goutmann, je ne crois pas que la jeunesse soit a priori privée d'emploi, de culture, ni de loisirs. C'est une exagération et vous savez bien que nous nous efforçons de répondre à la demande de ces jeunes. Vous avez d'ailleurs signalé vous-même qu'un très grand nombre d'entre eux bénéficiaient de colonies de vacances.

Je m'efforcerais d'aider plus particulièrement les associations qui développent les colonies de vacances. Je crois pouvoir dire que déjà les jeunes bénéficient de culture, d'emploi, de loisirs

et d'activités physiques et sportives. Je souhaite que, demain, ils en bénéficient davantage encore et c'est ce à quoi tend mon effort. Je vous ai dit dans mon exposé ce que j'entendais faire pour les associations, notamment pour celles qui organisent des colonies telles que l'union française des centres de vacances et les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Les crédits sont en augmentation de 15,25 p. 100 pour le budget de 1975 et de 16 p. 100 en ce qui concerne la formation des cadres de ces associations.

A ce sujet, je souhaiterais — pour une fois, nous allons être d'accord — que les cadres formés par ces associations puissent rester plus de deux ans, car c'est la moyenne, hélas ! que nous connaissons dans les colonies de vacances. Il est bien évident que, si ces jeunes pouvaient assurer trois ans, le problème que vous avez soulevé serait résolu.

Je répondrai encore à Mme Goutmann que nous ne menons pas de politique sélective. Il s'agit non de sélectionner les associations, mais de considérer que celles-ci n'ont pas de droit acquis à la subvention. Les fonds publics doivent être attribués plus particulièrement à celles qui assurent, en quelque sorte, un véritable service public ou à celles dont les résultats et les objectifs sont connus.

Je suis persuadé que vous seriez la première à nous condamner si nous continuions à subventionner des associations qui auraient, en quelque sorte, disparu, faute d'adhérents. Je n'aiderai que celles qui font de véritables efforts, car j'estime que les associations ont, en tant que personnes morales, des obligations. Qui a des obligations doit les respecter.

Quant au vote à dix-huit ans, madame Goutmann, vous prétendez que c'est grâce à leur lutte que les jeunes l'ont obtenu. Permettez-moi de vous dire que c'est notre Gouvernement qui l'a accordé. A ma connaissance, aucune disposition de ce genre n'a été prise dans les années lointaines de l'après-guerre.

Monsieur Giraud, je me suis expliqué sur l'insuffisance du nombre des postes. J'ai répondu tout à l'heure à M. Kauffmann sur ce sujet qu'il m'appartenait, certes, de modifier les modalités du concours et de procéder à une réforme profonde de la formation des enseignants afin de mettre un terme à une situation délicate.

J'ai indiqué que la préoccupation majeure des jeunes était l'emploi, c'est exact, mais j'ai évoqué également le logement et les loisirs.

En ce qui concerne les brevets d'Etat, monsieur Giraud, le deuxième cycle d'études de nos futurs professeurs d'éducation physique et sportive leur permettra, car il sera de qualité, de trouver précisément un emploi — je réponds par là à votre préoccupation — au cas où ils ne seraient pas reçus au concours final. Ils auront de toute façon acquis des connaissances sérieuses au cours de ces années d'études. Ils pourront être, qui moniteur d'éducation physique, qui moniteur de gymnastique ou de natation.

Je n'ai pas sous les yeux, monsieur Giraud, le montant exact de la subvention que nous donnons à la ligue de l'enseignement, mais je vous le communiquerai. Il est, je crois, d'importance.

Quant à ce que vous avez dit sur les sections sport-études, je ne peux que m'en féliciter, sauf à répondre à une crainte que vous avez exprimée en ces termes : peut-on cumuler des activités physiques avec une discipline intellectuelle ? Soyez complètement rassuré : alors que le pourcentage des reçus au baccalauréat a été de 71 p. 100 au mois de juin...

M. Pierre Giraud. Je n'ai jamais dit le contraire !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. J'ai sans doute mal compris, mais, à l'intention de cette assemblée, monsieur Giraud, je poursuis mon argumentation.

... pour ceux des jeunes qui ont préparé le baccalauréat dans des sections sport-études, la proportion des reçus a été non de 71 p. 100, mais de 82 p. 100, ce qui laisse supposer qu'on peut cumuler une discipline sportive avec une activité intellectuelle.

M. Pierre Giraud. C'est pourquoi je vous ai demandé de les multiplier !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. J'avais sans doute mal compris. J'en prends volontiers acte et vous prie de m'excuser. En tout cas, il faut que l'on sache que le cumul est bien possible ; d'ailleurs tous ceux qui aiment le sport pour l'avoir pratiqué le savent.

Nous poursuivrons la lutte contre le dopage et les anabolisants. Dans ce domaine — je tiens à vous rassurer, monsieur Giraud — la France joue un rôle prépondérant au sein du C.I.O. et de la fédération internationale. Je peux même dire que la position de la France est la plus avancée.

En ce qui concerne la loi de 1901, monsieur Giraud, j'ai déjà dit et je le répète que cette liberté d'association est effectivement un des éléments essentiels du régime démocratique, et il nous appartient à tous de la protéger et de la défendre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. Maurice Vérillon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Vérillon.

M. Maurice Vérillon. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie des réponses que vous avez eu l'obligeance de m'adresser et je vous en sais gré. Vous me permettez cependant d'évoquer à nouveau la question des annulations et des ouvertures de crédits.

J'ai entendu votre déclaration à ce sujet, mais je tiens à répéter qu'entre le 1^{er} mars et le 24 septembre 1974 — vous pourrez le vérifier — neuf décrets en annulation et ouverture de crédits ont été pris en ce qui concerne votre secrétariat d'Etat.

Certes vous n'en êtes pas l'auteur, je vous le concède bien volontiers, mais tels sont les faits et tel est le bilan de l'opération : 27 200 000 francs de crédits ouverts et 47 600 000 francs de crédits annulés, soit une récupération par le ministère de l'économie et des finances de quelque 20 millions de francs, ou alors le monde de la comptabilité m'est complètement fermé !

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la qualité de la vie, section II : jeunesse et sports et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : + 21 580 772 francs. »

M. Maurice Coutrot. Le groupe socialiste vote contre.

M. Guy Schmaus. Le groupe communiste également.

M. le président. Nous en prenons acte.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, + 12 745 000 francs. »

Par amendement n° 62, Mme Goutmann, MM. Jargot et Schmaus proposent de réduire ce crédit de 1 787 000 francs.

La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, par l'amendement n° 62, compte tenu de l'impossibilité pour notre assemblée de proposer une augmentation des crédits sans apporter de ressources nouvelles, nous demandons, à titre indicatif, une réduction des crédits de 1 787 000 francs.

Il serait souhaitable, en effet, de porter la participation de l'Etat au Fonjep à un montant permettant, comme je l'ai expliqué au cours de mon intervention, de fixer le taux de prise en charge des postes d'animateurs permanents à 18 000 francs et de créer 350 postes nouveaux pour assurer la prise en charge par l'Etat de la plus grande des parties des postes d'animateurs actuellement financés à 100 p. 100 par les collectivités locales.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial. La commission, n'ayant pas eu connaissance de l'amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, s'agissant, comme Mme Goutmann l'a annoncé elle-même, d'un amendement indicatif, je pense qu'il n'est pas recevable.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Mais si, il l'est !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Je vais cependant donner la position du Gouvernement.

Je suis étonné qu'un amendement de réduction soit déposé par ceux qui précisément considèrent que le budget est insuffisant.

Enfin, nous savons que c'est une technique, tout au moins une procédure.

Je répondrai sur le fond en disant que le projet de budget présenté devrait maintenir, compte tenu de la hausse des prix prévue pour 1975, les moyens d'action mis à la disposition des mouvements et associations de jeunesse. En effet, les subventions

aux associations nationales progressent de 12,1 p. 100. Compte tenu du million de francs supplémentaire, elles progressent en fait de 16 p. 100. Pour les associations locales, l'augmentation est de 18,1 p. 100.

En outre, je rappelle que la progression de l'aide de l'Etat aux associations de formation de cadres, notamment pour les centres de vacances, est de 16,5 p. 100.

Je réponds par là en même temps à l'amendement que vous défendrez tout à l'heure, puisque, sur le fond, il est identique à celui-ci. Je crois que nous nous sommes compris. Je demande donc au Sénat de bien vouloir repousser cet amendement.

M. le président. Effectivement, monsieur le secrétaire d'Etat, un amendement indicatif ne serait pas recevable, mais il ne s'agit pas en l'occurrence d'un amendement indicatif. Je pense que Mme Goutmann l'a qualifié ainsi par erreur.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. C'est parce qu'elle l'a qualifié ainsi que j'ai repris le terme.

M. le président. La réduction proposée est trop importante pour qu'il s'agisse d'un amendement indicatif. Cela étant, la commission des finances peut me contredire.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Certainement pas, monsieur le président. *(Sourires.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 62, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe des républicains indépendants.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 29 :

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	277
Majorité absolue des suffrages exprimés..	139
Pour l'adoption.....	98
Contre	179

Le Sénat n'a pas adopté.

Par amendement n° 63, Mme Goutmann, MM. Jargot et Schmaus proposent de réduire ce même crédit de 3 700 000 francs.

La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, toujours dans le même esprit, pour souligner l'insuffisance des crédits accordés à la jeunesse et aux sports, en particulier aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, nous demandons une réduction de crédits de 3 700 000 francs. Nous manifestons ainsi notre volonté de voir maintenus à leur taux réel de 1974, résultant de la mesure 02-17-02, les crédits, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie.

En proposant cet amendement, comme le précédent, nous allons dans le sens des remarques formulées par les deux rapporteurs des commissions qui avaient souhaité, eux aussi, une augmentation des crédits pour le secteur socio-éducatif.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission n'a pas émis d'avis sur cet amendement qui ne lui a pas été soumis. N'ayant pas été en mesure de l'examiner, elle s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, à ma connaissance, si MM. les rapporteurs ont souhaité une augmentation des crédits, je ne crois pas qu'ils se soient associés à cet amendement de réduction. Je ferai donc les mêmes remarques que pour l'amendement précédent et je demande par conséquent au Sénat de le rejeter.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Oui, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 63, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe d'union des démocrates pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 30 :

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	277
Majorité absolue des suffrages exprimés.	139
Pour l'adoption	98
Contre	179

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre IV au chiffre de : plus 12 745 000 francs.

(Ce crédit est adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, + 80 000 000 de francs. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, + 5 000 000 de francs. » — *(Adopté.)*

« Titre VI. — Autorisations de programme, + 412 000 000 de francs. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, + 18 000 000 de francs. » — *(Adopté.)*

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant la jeunesse et les sports.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au dimanche 1^{er} décembre 1974, à dix heures et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 98 et 99 (1974-1975). — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Départements d'outre-mer : M. Maurice Blin, rapporteur spécial (rapport n° 99, tome III, annexe n° 7) ;

Territoires d'outre-mer : M. Maurice Blin, rapporteur spécial (rapport n° 99, tome III, annexe n° 27).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Nomination de membres de commissions permanentes.

Dans sa séance du samedi 30 novembre 1974, le Sénat a nommé :

M. Arthur Lavy, démissionnaire de la commission des affaires sociales, membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Henri Lafleur, décédé ;

M. Lionel Cherrier, membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Arthur Lavy, démissionnaire.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 30 NOVEMBRE 1974

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Hauts-de-Seine : crédits pour une revue mensuelle départementale.

1520. — 30 novembre 1974. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, à propos d'une publication envisagée dans le département des Hauts-de-Seine. Il lui demande s'il a donné des instructions permettant au préfet de présenter un mémoire au conseil général en vue de l'octroi d'un crédit de plus de 500 millions d'anciens francs pour l'édition d'une revue mensuelle départementale. Il lui demande également s'il lui paraît normal qu'une somme aussi importante, prélevée sur l'impôt, puisse être engagée dans une telle opération de propagande partisane.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 30 NOVEMBRE 1974

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Institut Pasteur : situation financière.

15302. — 30 novembre 1974. — **M. Georges Cogniot** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur la situation alarmante de l'institut Pasteur, dont le directeur vient d'annoncer qu'il se trouverait

en juin 1975 dans un état de cessation de paiement. Ni le plan d'assainissement de 1965 ni le recours répété aux collectes publiques n'ont remédié à un déséquilibre causé par l'insuffisance des mesures gouvernementales pour subvenir aux activités de l'institut, qui ont pourtant notoirement un caractère de service public. Aujourd'hui, on propose un plan de décentralisation qui ne s'attaque pas aux causes réelles du déficit et qui, tout en suscitant les plus vives inquiétudes quant au maintien de l'emploi et aux conditions de travail, provoquerait une régression considérable du potentiel scientifique. Même l'an prochain, l'Etat n'entend accorder qu'une majoration minime de la subvention de fonctionnement et ne prendre à sa charge que 50 p. 100 du coût des centres nationaux de référence et d'expertise agréés. Dans ces conditions, il lui demande s'il n'apparaît pas nécessaire de modifier radicalement la politique suivie à l'égard de l'institut et de décider toutes les mesures, y compris les dispositions financières, qui lui permettront de poursuivre l'accomplissement de sa haute mission.

Inspecteurs départementaux : situation.

15303. — 30 novembre 1974. — **M. Georges Cogniot** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les besoins qui sont ceux du corps des inspecteurs départementaux. Il signale la disproportion entre les normes fixées par le ministre lui-même et le nombre des créations de poste prévues, qui devraient être portées à deux cents pour correspondre à l'accroissement du personnel inspecté. Il lui demande pourquoi les expériences tentées depuis cinq ans dans quelques départements quant à la formation continue des instituteurs ne sont pas généralisées, fût-ce progressivement. Il lui demande également si les crédits du chapitre 37.93 : « Provision pour mesures catégorielles », serviront bien, comme il était entendu, à gager la première dépense de revalorisation de la fonction et si, d'autre part, le désavantage subi par la catégorie en matière de logement sera effectivement compensé par une indemnité de sujétion, ainsi qu'il était prévu.

Fonctionnaires : augmentations en pourcentage uniforme.

15304. — 30 novembre 1974. — **M. Jean Colin** expose à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** que les augmentations en pourcentage uniforme accordées aux fonctionnaires n'apportent que des avantages très limités aux agents les moins rétribués, alors que la hausse des prix, dans le domaine de l'alimentation par exemple, atteint uniformément chaque agent de l'Etat. Il lui demande dès lors, en conformité avec les propos tenus par le chef de l'Etat le 26 octobre au sujet des nécessaires transformations de la société française dans le sens de la justice sociale, d'accorder aux moins favorisés des serviteurs de l'Etat, des avantages nettement plus importants que ceux découlant de l'application de la règle jusqu'ici immuable de la majoration en pourcentage.

Rapatriés : indemnisation totale du préjudice mobilier.

15305. — 30 novembre 1974. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que les rapatriés qui ont bénéficié d'un premier acompte, au titre de l'indemnité forfaitaire de déménagement et de la subvention d'installation, se voient opposer une fin de non-recevoir lorsqu'ils demandent une indemnisation correspondante au préjudice total subi pour leurs biens mobiliers. Il lui demande dès lors si, compte tenu de l'intérêt qui s'attache à une juste et rapide indemnisation des rapatriés, il

envisage d'assouplir la réglementation actuelle, afin qu'elle puisse recevoir application pour les personnes qui, soit parce qu'elles ont subi de gros préjudices dans leur patrimoine mobilier, soit parce qu'elles sont âgées, se trouvent dans une situation précaire.

Chilly-Mazarin : desserte en électricité.

15306. — 30 novembre 1974. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** que plusieurs habitants de la localité de Chilly-Mazarin (Essonne) ne disposent pas encore d'électricité et que les démarches entreprises, à cet égard, auprès d'Electricité de France à plusieurs reprises, par lettres en date des 7 mai et 30 juillet 1974, n'ont pas même permis d'obtenir une réponse. Il lui demande de lui faire savoir : 1° s'il s'agit d'une position de principe de la part d'Electricité de France et s'il envisage d'adresser à celle-ci des remontrances pour une attitude vexatoire à l'égard de parlementaires, surtout lorsqu'il s'agit d'une simple demande de renseignements ; 2° s'il ne lui apparaîtrait pas indispensable, en fonction des éléments ci-dessus, de donner des directives pour assurer la desserte, en électricité, des habitants du chemin des Edouets, à Chilly-Mazarin (Essonne).

Jeunes agriculteurs : prêts d'installation.

15307. — 30 novembre 1974. — **M. Jean Gravier** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur certaines difficultés rencontrées par des jeunes agriculteurs sollicitant la dotation d'installation prévue par le décret n° 73-18 du 4 janvier 1973 : l'article 4 dudit décret prescrit en effet que les demandeurs devront justifier de cinq ans minimum de pratique professionnelle, cette durée étant réduite à trois ans pour les titulaires du brevet d'apprentissage agricole. Ce délai trop long paraît contraire à l'objectif poursuivi et il lui demande s'il envisage, conformément au vœu exprimé par les organisations professionnelles, d'abrèger cette durée en la ramenant, par exemple, à un an pour les titulaires du brevet d'apprentissage agricole et à deux ans pour ceux qui ne possèdent aucun diplôme.

Coopératives agricoles fromagères : taxe professionnelle.

15308. — 30 novembre 1974. — **M. Jean Gravier** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les difficultés rencontrées par les coopératives agricoles fromagères de la région productrice de gruyère de Comté en raison de l'assujettissement à la taxe professionnelle selon les dispositions de l'article 15 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971. Cette disposition constitue un obstacle à des regroupements souhaitables de petites coopératives et pénalise les efforts accomplis dans la recherche d'une sage évolution économique. Il lui demande de bien vouloir veiller à ce que le projet de loi en cours d'élaboration concernant le futur régime de la taxe professionnelle puisse comporter l'exonération de ces coopératives selon des dispositions analogues à celles s'appliquant déjà aux coopératives de vinification.

Problèmes concernant les personnes âgées : loi-cadre.

15309. — 30 novembre 1974. — **M. Maurice Prévotau** demande à **Mme le ministre de la santé** de bien vouloir lui indiquer l'état des travaux relatifs à la préparation d'un loi-cadre traitant de l'ensemble des problèmes des personnes âgées et incluant notamment des dispositions relatives à la possibilité de faire de l'aide ménagère une prestation légale, la modernisation des conditions d'attribution de l'allocation pour tierce personne, l'exonération en tout ou partie

du ticket modérateur et l'humanisation des institutions d'hébergement qui avaient fait l'objet des déclarations de **Mme le secrétaire d'Etat** auprès du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale en novembre 1973 (nouvelles brèves, service de presse du ministère de la santé publique, n° 11, décembre 1973).

Contrat de travail : résiliation.

15310. — 30 novembre 1974. — Conformément aux modifications apportées par la loi n° 73-680 du 13 juillet 1973 au code du travail en ce qui concerne le préavis, **M. Jean Fleury** demande à **M. le ministre du travail** : 1° si le certificat de travail doit être remis au moment où le salarié quitte l'entreprise ou seulement à l'expiration de son contrat de travail ; 2° si l'employeur, qui souhaite dispenser le salarié de l'exécution du préavis, doit le faire expressément et, dans ce cas, sous quelle forme ; 3° si le salarié dispensé d'effectuer le préavis peut, avant l'expiration de son contrat, prendre un nouvel emploi ; 4° quelle est la situation du salarié pendant son délai-congé au regard des prestations sociales, notamment dans le cas d'un éventuel accident, s'il s'est trouvé dispensé d'exécuter le préavis par son employeur.

Agents techniques sanitaires contractuels : intégration dans un nouveau corps.

15311. — 30 novembre 1974. — **M. Lucien Grand** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les agents techniques sanitaires contractuels et préposés sanitaires titulaires, collaborateurs des vétérinaires inspecteurs, dépendant respectivement du service de la protection sanitaire du cheptel et du service de l'inspection qualitative des denrées d'origine animale, doivent, dans le cadre de la restructuration des directions départementales des services vétérinaires, former un corps unique de techniciens des services vétérinaires. Il apparaît, contrairement aux assurances qui avaient été données aux agents techniques sanitaires, que les préposés sanitaires seraient intégrés dans ce nouveau corps soit sans examen, soit après un examen professionnel, alors que l'intégration des agents techniques sanitaires serait prononcée uniquement sur concours. En conséquence, il lui demande, compte tenu que les agents techniques sanitaires, recrutés sur titres et diplômes, ont, lors de leur entrée dans l'administration, subi une formation et satisfait à un examen dans le cadre du ministère de l'agriculture, si l'intégration de ces fonctionnaires contractuels ne devrait pas être réalisée, comme le prévoyait le projet de décret initial, après avoir satisfait aux épreuves d'un examen professionnel sanctionnant un stage de formation complémentaire, lorsque les intéressés ont accompli au moins trois années de service après confirmation dans leur emploi.

Fonctionnaires : extension de la prime de transport.

15312. — 30 novembre 1974. — **M. Paul Mistral** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur le fait que le décret n° 67-699 du 17 août 1967 (*Journal officiel* du 20 août 1967, p. 8363) porte attribution au personnel de l'Etat d'une prime spéciale uniforme mensuelle de transport aux fonctionnaires agents et ouvriers de l'Etat exerçant leurs fonctions dans la première zone de la région parisienne. Cette mesure n'est pas applicable aux personnels de l'Etat travaillant en province. Il lui demande donc, en conséquence, l'extension de cette prime spéciale à tous les agents de province compte tenu : 1° des difficultés, chaque jour plus grandes, éprouvées par le personnel pour se loger à proximité du lieu de travail ; 2° de l'augmentation considérable du coût des transports.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du samedi 30 novembre 1974.

SCRUTIN (N° 29)

Sur l'amendement n° 62 de Mme Goutmann au titre IV de l'état B (Jeunesse et sports) du projet de loi de finances pour 1975.

Nombre des votants..... 274
 Nombre des suffrages exprimés..... 273
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 137

Pour l'adoption..... 97
 Contre 176

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Charles Alliès.
 Auguste Amic.
 Antoine Andrieux.
 André Aubry.
 Clément Balestra.
 André Barroux.
 Gilbert Belin.
 Georges Berchet.
 René Billères.
 Auguste Billiemaz.
 Jacques Bordeneuve.
 Serge Boucheny.
 Frédéric Bourguet.
 Marcel Brégégère.
 Louis Brives.
 Pierre Brousse.
 Henri Caillavet.
 Jacques Carat.
 Marcel Champeix.
 Fernand Chatelain.
 René Chazelle.
 Bernard Chochoy.
 Félix Ciccolini.
 Georges Cogniot.
 Georges Constant.
 Maurice Coutrot.
 Mme Suzanne Crémieux.
 Georges Dardel.
 Michel Darras.
 Léon David.
 René Debesson.
 Emile Didier.

Jacques Duclos.
 Emile Durieux.
 Fernand Dussert.
 Jacques Eberhard.
 Léon Eeckhoutte.
 Gérard Ehlers.
 Jean Filippi.
 Marcel Gargar.
 Roger Gaudon.
 Jean Geoffroy.
 François Giacobbi.
 Pierre Giraud (Paris).
 Mme Marie-Thérèse Goutmann.
 Lucien Grand.
 Edouard Grangier.
 Léon-Jean Grégory.
 Raymond Guyot.
 Léopold Heder.
 Paul Jargot.
 Maxime Javelly.
 Jean Lacaze.
 Robert Lacoste.
 Mme Catherine Lagatu.
 Georges Lamousse.
 Adrien Laplace.
 Robert Laucournet.
 Fernand Lefort.
 Léandre Létouquart.
 Pierre Marcihacy.
 Marcel Mathy.
 André Méric.
 Gérard Minvielle.

Paul Mistral.
 Michel Moreigne.
 Louis Namy.
 Jean Nayrou.
 Gaston Pams.
 Guy Pascud.
 Jacques Pelletier.
 Albert Pen.
 Jean Périquier.
 Pierre Perrin.
 Pierre Petit (Nièvre).
 Hubert Peyou.
 Maurice Pic.
 Jules Pinsard.
 Auguste Pinton.
 Edgard Pisani.
 Fernand Poignant.
 Victor Provo.
 Roger Quilliot (Puy-de-Dôme).
 Mlle Irma Rapuzzi.
 Guy Schmaus.
 Robert Schwint.
 Abel Sempé.
 Edouard Soldani.
 Marcel Souquet.
 Edgar Tailhades.
 Louis Talamoni.
 Henri Tournan.
 Jean Varlet.
 Maurice Vérillon.
 Jacques Verneuil.
 Hector Viron.
 Emile Vivier.

Ont voté contre :

MM.
 Hubert d'Andigné.
 Jean Auburtin.
 Jean Bac.
 Jean de Bagneux.
 Octave Bajoux.
 René Ballayer.
 Hamadou Barkat Gourat.
 Edmond Barrachin.
 Maurice Bayrou.
 Charles Beaupetit.
 Jean Bertaud.
 Jean-Pierre Blanc.
 Maurice Blin.
 André Bohl.
 Eugène Bonnet.
 Roland Boscary-Monsservin.
 Charles Bosson.
 Jean-Marie Bouloux.
 Pierre Bouneau.
 Amédée Bouquerel.
 Philippe de Bourgoing.
 Louis Boyer.
 Jacques Boyer-Andrivet.
 Jacques Braconnier.
 Pierre Brun (Seine-et-Marne).
 Raymond Brun (Gironde).
 Paul Caron.
 Pierre Carous.
 Charles Cathala.
 Jean Cauchon.

Michel Chauty.
 Adolphe Chauvin.
 Lionel Cherrier.
 Auguste Chupin.
 Jean Cluzel.
 André Colin (Finistère).
 Jean Colin (Essonne).
 Jean Collety.
 Francisque Collomb.
 Jacques Coudert.
 Louis Courroy.
 Pierre Croze.
 Charles de Cuttoli.
 Etienne Dailly.
 Claudius Delorme.
 Jacques Descours Desacres.
 Jean Desmarests.
 Gilbert Devèze.
 François Dubanchet.
 Hector Dubois.
 Charles Durand (Cher).
 Hubert Durand (Vendée).
 Yves Durand (Vendée).
 François Duval.
 Yves Estève.
 Charles Ferrant.
 Jean Fleury.
 Louis de la Forest.
 Marcel Fortier.
 André Fosset.

Jean Francou.
 Henri Fréville.
 Lucien Gautier.
 Jacques Genton.
 Jean-Marie Girault (Calvados).
 Jean Gravier.
 Mme Brigitte Gros (Yvelines).
 Paul Guillard.
 Paul Guillaumeot.
 Jacques Habert.
 Baudouin de Haute-cloque.
 Jacques Henriet.
 Gustave Héon.
 Rémi Herment.
 Roger HouDET.
 Saïd Mohamed Jaffar el Amjade.
 R-né Jager.
 Pierre Jourdan.
 Léon Jozeau-Marigné.
 Louis Jung.
 Michel Kauffmann.
 Alfred Kieffer.
 Michel Kistler.
 Michel Labèguerie.
 Pierre Labonde.
 Maurice Lalloy.
 Arthur Lavy.
 Jean Legaret.
 Modeste Legouez.
 Edouard Le Jeune.
 Marcel Lemaire.

Bernard Lemarié.
 Louis Le Montagner.
 Georges Lombard.
 Ladislav du Luart.
 Marcel Lucotte.
 Paul Malassagne.
 Kléber Malécot.
 Raymond Marcellin.
 Georges Marie-Anne.
 Louis Marré.
 Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
 Louis Martin (Loire).
 Pierre Marzin.
 Michel Maurice-Bokanowski.
 Jacques Maury.
 Jacques Ménard.
 André Messager.
 Jean Mézard.
 André Mignot.
 Paul Minot.
 Michel Miroudot.
 Max Monichon.
 René Monory.
 Claude Mont.
 Geoffroy de Montalembert.
 André Morice.
 Jean Natali.
 Marcel Nuninger.

Henri Olivier.
 Pouvanaa Oopa Tetuaapua.
 Paul d'Ornano.
 Louis Orvoen.
 Dominique Pado.
 Mlle Odette Pagani.
 Francis Palmero.
 Sosefo Makape Papilio.
 Henri Parisot.
 Guy Petit (Pyrénées-Atlantiques).
 André Picard.
 Paul Pillet.
 Jean-François Pintat.
 Roger Poudonson.
 Richard Pouille.
 Henri Prêtre.
 Maurice PrévotEAU.
 Jean Proriol.
 Pierre Prost.
 André Rabineau.
 Jean-Marie Rausch.
 Joseph Raybaud.
 Georges Repiquet.
 Ernest Reptin.
 Paul Ribeyre.
 Victor Robini.
 Eugène Romaine.
 Jules Roujon.

Roland Ruet.
 Pierre Sallenave.
 Jean Sauvage.
 Edmond Sauvageot.
 Mlle Gabrielle Scellier.
 Pierre Schiélé.
 François Schleiter.
 Robert Schmitt.
 Maurice Schumann.
 Albert Sirgue.
 Michel Sordel.
 Pierre-Christian Taittinger.
 Bernard Talon.
 Henri Terré.
 Jacques Thyraud.
 René Tinant.
 René Touzet.
 René Traveret.
 Raoul Vadepiéd.
 Amédée Valeau.
 Pierre-Vallon.
 Jean-Louis Vigier.
 Raymond Villatte.
 Louis Virapoullé.
 Joseph Voyant.
 Raymond de Wazières.
 Michel Yver.
 Joseph Yvon.
 Charles Zwickert.

S'est abstenu :

M. Roger Boileau.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous. Pierre Jeambrun.
 Jean Bénard. Yvon Coudé. Bernard Legrand.
 Mousseaux. du Foresto. Josy-Auguste Moinet.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Louis Gros, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Léon David à M. Guy Schmaus.
 Jean Lacaze à M. Adrien Laplace.
 Jean Legaret à M. Jean de Bagneux.
 Louis Talamoni à M. Roger Gaudon.
 Amédée Valeau à M. Paul Malassagne.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 279
 Nombre des suffrages exprimés..... 277
 Majorité absolue..... 139
 Pour l'adoption..... 98
 Contre 179

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 30)

Sur l'amendement (n° 63) de Mme Goutmann au titre IV de l'état B (Jeunesse et sports) du projet de loi de finances pour 1975.

Nombre des votants..... 277
 Nombre des suffrages exprimés..... 275
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 138

Pour l'adoption..... 98
 Contre 177

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Charles Alliès.
 Auguste Amic.
 Antoine Andrieux.
 André Aubry.
 Clément Balestra.
 André Barroux.
 Gilbert Belin.
 Georges Berchet.
 René Billères.
 Auguste Billiemaz.

Jacques Bordeneuve.
 Serge Boucheny.
 Frédéric Bourguet.
 Marcel Brégégère.
 Louis Brives.
 Pierre Brousse.
 Henri Caillavet.
 Jacques Carat.
 Marcel Champeix.
 Fernand Chatelain.

René Chazelle.
 Bernard Chochoy.
 Félix Ciccolini.
 Georges Cogniot.
 Georges Constant.
 Maurice Coutrot.
 Mme Suzanne Crémieux.
 Georges Dardel.
 Michel Darras.

Léon David.
René Debesson.
Emile Didier.
Jacques Duclos.
Emile Durieux.
Fernand Dussert.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jean Filippi.
Marcel Gargar.
Roger Gaudon.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Pierre Giraud (Paris).
Mme Marie-Thérèse Goutmann.
Lucien Grand.
Edouard Grangier.
Léon-Jean Gregory.
Raymond Guyot.
Léopold Heder.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.

Jean Lacaze.
Robert Lacoste.
Mme Catherine Lagatu.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.
Robert Laucournet.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Léandre Létouart.
Pierre Marcihacy.
Marcel Mathy.
André Méric.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Michel Moreigne.
Louis Namy.
Jean Nayrou.
Gaston Pams.
Guy Pascaud.
Jacques Pelletier.
Albert Pen.
Jean Périquier.
Pierre Perrin.

Pierre Petit (Nièvre).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Jules Pinsard.
Auguste Pinton.
Edgar Pisani.
Fernand Poignant.
Victor Provo.
Roger Quilliot (Puy-de-Dôme).
Mlle Irma Rapuzzi.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Edgar Tailhades.
Louis Talamoni.
Henri Tournan.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Pierre Marzin.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Maury.
Jacques Ménard.
André Messenger.
Jean Mézard.
André Mignot.
Paul Minot.
Michel Miroudot.
Max Monichon.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalémbert.
André Morice.
Jean Natali.
Marcel Nuninger.
Henri Olivier.
Pouvanaa Oopa Tetuaapua.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Mlle Odette Pagani.
Francis Palmero.

Sosefo Makape Papilio.
Henri Parisot.
Guy Petit (Pyrénées-Atlantiques).
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Henri Prêtre.
Maurice PrévotEAU.
Jean Proriot.
Pierre Prost.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Ernest Reptin.
Paul Ribeyre.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Jules Roujon.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Jean Sauvage.
Edmond Sauvageot.

Mlle Gabrielle Scellier.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian Taittinger.
Bernard Talon.
Henri Terré.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Touzet.
René Travert.
Raoul Vadepied.
Amédée Valeau.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Raymond Villatte.
Louis Virapoullé.
Joseph Voyant.
Raymond de Wazières.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

MM.
Hubert d'Andigné.
Jean Auburtin.
Jean Bac.
Jean de Bagneux.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Hamadou Barkat Gourat.
Edmond Barrachin.
Maurice Bayrou.
Charles Beaupetit.
Jean Bertaud.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Eugène Bonnet.
Roland Boscary-Monsservin.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Philippe de Bourgoing.
Louis Boyer.
Jacques Boyer-Andrivet.
Jacques Braconnier.
Pierre Brun (Seine-et-Marne).
Raymond Brun (Gironde).
Paul Caron.
Pierre Carous.
Charles Cathala.
Jean Cauchon.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.

Jean Cluzel.
André Colin (Finistère).
Jean Colin (Essonne).
Jean Collery.
Francisque Collomb.
Jacques Coudert.
Louis Courroy.
Pierre Croze.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Claudius Delorme.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarets.
Gilbert Devèze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Hubert Durand (Vendée).
Yves Durand (Vendée).
François Duval.
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Jean Fleury.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Jean-Marie Girault (Calvados).
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros (Yvelines).

Paul Guillard.
Paul Guillaumeot.
Jacques Habert.
Baudouin de Haute-clocque.
Jacques Henriot.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Roger Houdet.
Saïd Mohamed Jaffar el Amdjane.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Michel Kauffmann.
Alfred Kieffer.
Michel Kistler.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Maurice Lalloy.
Arthur Lavy.
Jean Legaret.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Georges Lombard.
Ladislav du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Georges Marie-Anne.
Louis Marré.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).

Se sont abstenus :

MM. Jean Bénard Mousseaux, Roger Boileau.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Josy-Auguste Moynet.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Louis Gros, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Léon David à M. Guy Schmaus.
Jean Lacaze à M. Adrien Laplace.
Jean Legaret à M. Jean de Bagneux.
Louis Talamoni à M. Roger Gaudon.
Amédée Valeau à M. Paul Malassagne.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	277
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	139
Pour l'adoption.....	98
Contre	179

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.